

Tome 1 : Diagnostic écologique et socio-économique

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE
N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DITE DIRECTIVE « HABITATS »

Site Natura 2000 FR7200702
« Forêts dunaires de la Teste
de Buch »

Site d'importance communautaire (SIC)

Mars 2012



SOMMAIRE

1- Première partie : Généralités	3
1.1. Introduction	4
1.2. Natura 2000 : présentation générale	6
2- PARTIE A : RAPPORT DE PRESENTATION DU DIAGNOSTIC	9
2.1. Données administratives	10
2.2. Situation des propriétés dans le site	15
2.3. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	18
2.4. Données abiotiques générales	22
2.5. Grands milieux.....	24
2.6. Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43.....	28
2.7. Synthèse et détermination de l'état de conservation des habitats naturels	31
2.7.1. Méthodologie de l'état de conservation.....	31
2.7.2. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	34
2.8. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43.....	38
2.9. Hiérarchisation des espèces patrimoniales.....	40
2.9.1. Enjeux des espèces végétales et hiérarchisation patrimoniale.....	40
2.9.2. Enjeux des espèces animales identifiées pendant les inventaires et hiérarchisation patrimoniale.....	41
2.10. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire.....	43
2.11. Proposition d'un nouveau périmètre	44
3- PARTIE B : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	45
3.1 Enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	46
3.2 Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	48
3.3 Synthèse de la définition des objectifs.....	51
4- PARTIE C : PROPOSITION DE MESURES DE GESTION	52
4.1 Modalités générales d'application des mesures	53
4.2 Les mesures proposées	53
4.2.1. Priorisation des actions.....	54

4.2.2. Codification des actions selon leur nature.....	54
4.3. Définition des mesures.....	55
5- PARTIE D : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES	57
5.1 Evaluation des actions.....	58
5.2 Suivi de l'état de conservation des habitats naturels	60
5.3 Suivi de l'état de conservation des espèces de la Directive Habitats Faune Flore 92/43	63
5.4 Synthèse du suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	64
6- CONCLUSION	65
7- BIBLIOGRAPHIE	68
8- ANNEXES.....	75

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7200702 « FORETS DUNAIRES DE LA TESTE DE BUCH »

Maitre d'ouvrage

Ville de la Teste de Buch pour le compte du MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine

Structure porteuse

Ville de la Teste de Buch

Opérateurs

Groupement des bureaux d'études suivants : Bureau d'études SIMETHIS et Bureau d'études littoral de l'Office National des Forêts (ONF)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Marc D'ESPINAY, Cédric PAIN, Emilie SAUTRET, Benoît DESTRIKATS, Philippe FOUGERAS,

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Marc D'ESPINAY, Benoît DESTRIKATS

Réalisation complémentaires des inventaires entomologiques et chiroptérologiques (ONF) : Bernard DEVAUD, Cyril VAN MEER, Jean-Philippe VAYSSIE et Alain CHAUCHOY

Contribution / Synthèse / Relecture : Cédric PAIN, Philippe FOUGERAS, Béatrice DAUBET, Paul TOURNEUR

Validation scientifique : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA)

Cartographie des habitats naturels et études complémentaires pour l'identification et la cartographie des habitats

Données bibliographiques existantes (non exhaustive) :

- « Cartographie des habitats », S. Broussaud – 1976.

- « Cartographie des habitats naturels et des végétales appliquées aux sites terrestres du réseau N2000 - Guide méthodologique », Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux & Museum National d'Histoire Naturelle – année 2006.

- Inventaire de « groupes taxonomiques » : « *Premiers éléments de typologie des habitats naturels de la zone arrière littorale et des réseaux hydrographiques affluents des sites Natura 2000 des Landes de Gascogne* » CBNSA, DIREN Aquitaine – 2006.

- Etat de conservation: «*Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site*», *Méthode d'évaluation des habitats forestiers*. Nathalie CARNINO, SPN/ONF – 2009.

Crédits photographiques (couverture)

SIMETHIS, Marc D'ESPINAY, Mai - septembre 2010 :

- En haut à gauche, photographie du Grand Rhinolophe sur le site de l'Eden dans un bunker,
- En bas à gauche, photographie d'un vieux Chêne pédonculé au sein de la forêt dunaire,
- En haut à droite, photographie d'un vieux Pin maritime gemmé,
- En bas à droite, photographie du grand capricorne (*Cerambyx cerdo*).

Référence à utiliser

D'ESPINAY M. (Bureau d'études SIMETHIS), SAUTRET E. (Bureau d'études littoral de l'Office National des Forêts) - (2012) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7200702 « Forêts dunaires de la Teste de Buch »*, Ville de la Teste de Buch, 75 pages (hors annexes, Fiches Espèces/Habitats, Atlas cartographique, Catalogue d'actions, Charte, en fascicules séparés).

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Administrations	Organismes techniques, scientifiques, entreprises et associations	
<p>Monsieur le Maire de la commune de la Teste de Buch concernée par le site Natura 2000, Mr Jean Jacques EROLES</p> <p>Le responsable du service Grands Projets, Mr Stéphane DUCROS</p> <p>L'assistante de direction de ce service, Me Claude PEETERS</p> <p>Le Directeur Général des Services, Mr Jean Paul PACOT</p> <p>Le Directeur de Cabinet, Mr Marc MURET</p> <p>Les adjoints au Maire, Mr Fabrice PETIT ; Jean Bernard BIEHLER</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.</p>	<p>L'ancien sous-préfet Mr Pascal GAUCI</p> <p>Le sous-préfet Mr Jean Pierre Hamon</p> <p>Le préfet de région Mr Patrick STEFANINI</p> <p>DDTM Me Marie Laure LAGARDE</p> <p>DREAL Me Germaine NIQUEUX Me Sophie AUDOUARD</p> <p>Conseil général Gironde Me Isabelle HOUSSAYE ; Mr Frédéric DUPUY, Service Environnement</p> <p>Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) : Me Sabine JEANDENAND, services techniques</p> <p>Syndicat mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (SYBARVAL) : Mr Michel MAYENC, directeur</p> <p>Commune de Gujan Mestras : Me Elisabeth REZER SANDILLON, Adjointe Environnement</p>	<p>Conservatoire Botanique National du Sud Atlantique (CBNSA) : Mr Antony LE FOULER, Chargé de mission Natura 2000</p> <p>Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres : Me Guillemette ROLLAND, déléguée régionale</p> <p>Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Me Amélie CASTRO, ingénieur Environnement – Territoire</p> <p>Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) Gironde : Mr Pierre MACE, directeur ; Mr Pierre MARZAT, vice président ASA</p> <p>Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat : Mr Michel DAVERAT, président</p> <p>Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest (SSSO): Mr Xavier LABASSA ; Mr Guillaume RIELLAND</p> <p>Syndic des usagers de la forêt usagère : Mr Claude LAFON, représentant</p> <p>Syndicat des propriétaires en forêt usagère : Mr Jean Pierre DUPHIL, président ; Mr François Xavier BODIN, trésorier ; Mr Pierre MARZAT, syndic</p> <p>Golf international d'Arcachon : Mr Jean Pierre VERGNOLLES, président</p> <p>Vermilion Energy : Me Emilie POUCHE, chargée de mission ; Me Pantxika ETCHEVERRY, responsable service Etudes</p> <p>Base aérienne 120 : Mr Jean Paul MERCIER, chargé de prévention ; Mme AMELOT-LEPEYTRE, service Environnement</p> <p>Ancien garde des bois particulier : Mr Claude TAFFARD</p>	<p>Historien : Mr Robert AUFAN</p> <p>Association communale de chasse agréée (ACCA) de la Teste de Buch : Mr Norbert TRUT, président ; Mr Michel BOIGNE, membre</p> <p>Association J'aime Pyla : Mr Robert JOUSSE, président</p> <p>Association Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE) : Me Françoise BRANGER, présidente</p> <p>Fédération Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature du Sud Ouest (SEPANSO) : Mr Philippe BARBEDIENNE, directeur ; Mr Pierre DAVANT, président ; M. René SERRANO, membre</p> <p>Association de Défense et de Promotion de Pyla sur Mer (ADPPM) : Mr Jacques STORELLI, président</p> <p>Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère (ADDUFU) : Mr Virgile LAUGA, représentant</p> <p>Association des Propriétaires et Occupants au Droit de la Propriété de la Forêt de la Teste (APODPF) : Mr Christian MINVILLE, président</p> <p>Association Groupe de Recherches Archéologiques sur le Mur de l'Atlantique Secteur Arcachon (GRAMASA), Mr Marc MENTEL, président</p> <p>Club des randonneurs du Pyla : Mr Marc DAURIS, président ; Mr Jean MIAILLES, vice-président</p> <p>Association Pro silva France : Mr Jacques HAZERA</p>



1- Première partie : Généralités

1.1. Introduction

La commune de La Teste de Buch présente, de par sa situation géographique, une grande valeur écologique et paysagère. Les espaces naturels se différencient en 3 grands systèmes : le bassin d'Arcachon au Nord, le système dunaire littoral à l'Ouest et les zones humides d'arrière dune.

Cinq sites intégrant le réseau européen Natura 2000 sont présents sur la commune :

- « Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimisan Plage » (FR7200710) issu de la Directive Habitats Faune Flore ;
- « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin » (FR7212018) issu de la Directive Oiseaux ;
- « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » (FR72000679) issu de la Directive Habitats Faune Flore ;
- « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born » (FR7200714) issu de la Directive Habitats Faune Flore ;
- « Forêts dunaires de la Teste de Buch », désigné en juillet 2003, issu de la Directive Habitats Faune Flore et qui fait l'objet de ce présent document d'objectifs.

Par ailleurs, c'est un secteur particulièrement convoité de la côte Atlantique, les territoires du Sud Bassin sont soumis à une pression foncière importante et une grande attractivité touristique. La commune de la Teste de Buch est particulièrement concernée avec sa proximité au bassin d'Arcachon, les plages de l'Atlantique, la Dune du Pilat, ainsi que l'étang de Cazaux-Sanguinet, qui constituent les éléments clés de son attractivité.

Le site Natura 2000 des « Forêts dunaires de la Teste de Buch » est caractérisé par différentes activités économiques : la gestion forestière, l'exploitation pétrolière et la chasse sont parmi les plus importantes. Egalement, cantonnées en périphérie, les activités touristiques rythment indirectement la vie de ce territoire, qui voit sa population augmenter de façon considérable durant la période estivale. A titre d'illustration, le grand site de la Dune du Pilat attire plus d'un million et demi de visiteurs par an. Dans ce contexte de forte densité de population, plutôt concentrée sur les rives du bassin et le lac de Cazaux-Sanguinet, le site Natura 2000 compte malgré tout peu de résidents permanents.

D'un point de vue écologique, ces forêts dunaires sont composées d'un ensemble de dunes boisées anciennes, majoritairement constituées par un massif forestier de Pin maritime et de feuillus en mélange. Le site Natura 2000 se singularise sur la superficie concernée par les habitats d'intérêt communautaire avec plus de 90 % de la surface du site (plus de 5 000 hectares).

Trois statuts forestiers se distinguent : une forêt privée usagère soumise à un régime particulier de servitude, une forêt privée non usagère ayant davantage un objectif de production forestière et une forêt appartenant aux établissements publics et collectivités locales.

La forêt privée usagère, également nommée la « grande montagne », présente certaines particularités en terme de physionomie, de caractéristiques biologiques, mais aussi de gestion et de réglementation.

Elle révèle, de par son histoire, des peuplements de chênaie-pinède aux stades d'âges différents avec un sous bois diversifié. Ce boisement mixte a toujours été régénéré naturellement. Bois millénaire spontanément installé sur les dunes, il a été anciennement cultivé pour sa résine.

Son statut est unique en France puisqu'elle est régie par des « Baillettes et transactions », actes notariés datant de 1468 (écriture de la première charte), instaurant le droit dit d'usage. Elle est exploitée pour sa résine et non dans le cadre traditionnel de la sylviculture. C'est le dernier massif forestier de France à appliquer les droits d'usage actuellement.

Des pins gemmés présentent encore aujourd'hui les traces du gemmage sous forme de bourrelets de cicatrifications. Ces « pins bouteilles » ainsi que les cabanes forestières restent les derniers vestiges de ces pratiques.

Les forêts sont fréquemment considérées comme un espace de loisirs pour les riverains, un espace foncier important pour les collectivités, une réserve lucrative pour les propriétaires ou encore un moyen de chauffage et de prélèvements de bois d'oeuvre pour les usagers. La forêt peut constituer, avec près de 70% du territoire communal, un support idéal pour l'étalement urbain dans ce secteur très convoité. L'originalité du statut juridique particulier de la forêt privée usagère a été un des critères du classement des sites de protection en 1978. La présence des forêts privées participe ainsi à limiter l'urbanisation galopante.

Le site Natura 2000 des Forêts dunaires de la Teste de Buch est un grand site de plus de 5 000 hectares avec une multitude d'acteurs, trois statuts forestiers et diverses activités économiques. Le diagnostic écologique et socio-économique s'est basé sur une méthodologie adaptée à ces particularités afin de caractériser au mieux les enjeux sur l'ensemble du site et aboutir à un programme d'actions répondant aux problématiques de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La commune de La Teste de Buch, structure porteuse de ce document d'objectifs, a désigné le bureau d'étude Simethis et le bureau d'études littoral de l'Office National des Forêts (ONF) comme opérateurs.

La réalisation du document d'objectifs s'est effectuée sur deux années, de mai 2010 à mars 2012. Les particularités du site, les conditions d'accès, la superficie ainsi que la multiplicité des acteurs permettent de mieux comprendre le travail réalisé lors de l'élaboration de ce document. Une concertation entre les principaux acteurs des forêts dunaires a été souhaitée afin de proposer un programme d'actions partagé sur le site Natura 2000.

1.2. Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux : Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe : Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **27 000 sites pour les deux directives** (MEDDTL, novembre 2011) avec 96 millions d'hectares dont 20 millions d'hectares de territoires marins. Les espaces Natura 2000 recourent le territoire de l'UE à hauteur de 18%.

En juillet 2007, la répartition des sites était la suivante : **21 474 sites** en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE, **4 830 sites** en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France : Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain** soit 6,9 millions d'hectares (MEDDTL, novembre 2011) :

- 1369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats, Faune, Flore. Ils couvrent plus de 9 % de la surface terrestre de la France.

- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent près de 8 % de la surface terrestre de la France.

Ce sont 9000 communes concernées par la démarche Natura 2000, ce qui représente 15 millions d'habitants.

Selon la répartition par milieux, les sites Natura 2000 sont constitués à 41% de terres agricoles, 39% de forêts, 13% de landes et milieux ouverts, 6% de zones humides puis 1% de territoires artificialisés.

Natura 2000 en Aquitaine : La région Aquitaine est la **seconde région** française comportant le nombre le plus important de sites Natura 2000 après la Région Rhône-Alpes du fait de sa grande richesse et diversité naturelle. Elle compte **150 sites** contre 163 en région Rhône-Alpes (MEDDTL 2011). Le réseau compte 124 sites relevant de la directive Habitats, Faune, Flore et de 26 sites relevant de la directive Oiseaux. Cela représente au total 9% des sites Natura 2000 nationaux avec 682 000 hectares (ONF 2009; ONF 2011). Ceci s'explique par sa situation géographique et la diversité de ses paysages. En effet, elle est concernée par plusieurs régions biogéographiques (Atlantique, Alpine et Continentale).

Natura 2000 en Gironde : C'est le département de l'Aquitaine possédant le plus grand nombre de sites Natura 2000. À elle seule, elle regroupe **55 sites** répartis sur les espaces littoraux, les dunes, forêts, vallées et cours d'eau... dont la typicité donne aussi la mesure des enjeux.

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « FORETS DUNAIRES DE LA TESTE DE BUCH »

Premiers inventaires du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) menés dès 1993

Date de transmission de la proposition SIC (pSIC) : Juillet 2003

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 7200702

Localisation du site Natura 2000 : Région Aquitaine, Département de la Gironde

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 5312 ha

Ancien sous-préfet coordinateur (septembre 2011): Mr Pascal GAUCI

Le sous-préfet coordinateur : Mr Jean Pierre HAMON

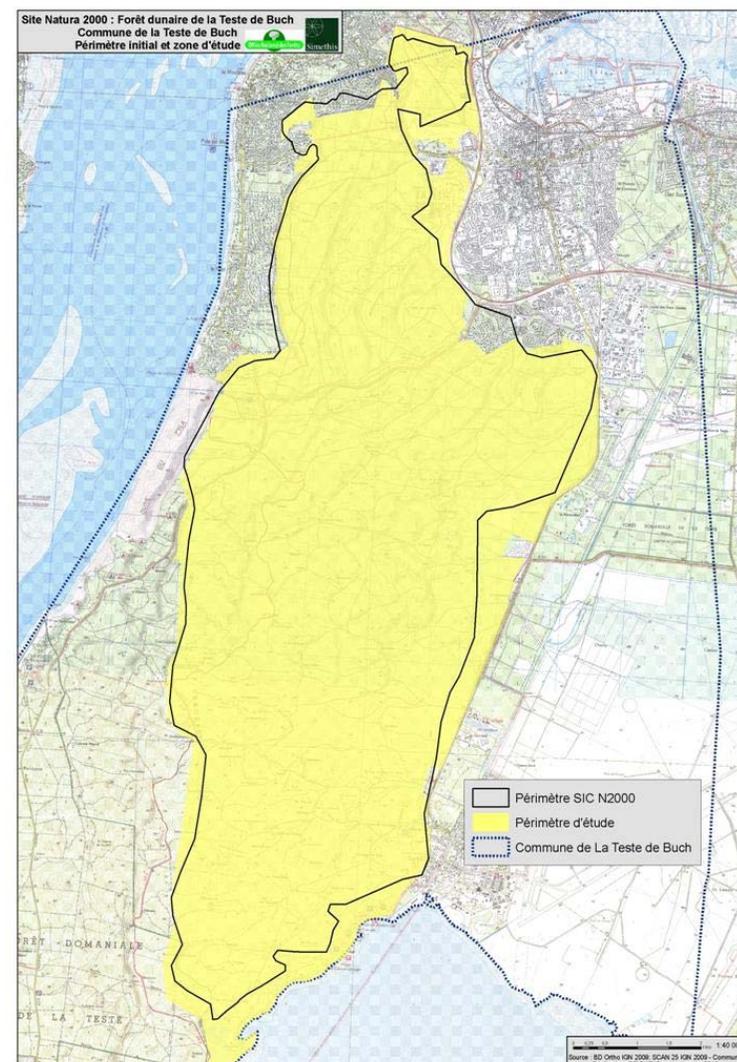
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Mr Jean Jacques EROLES (Maire de La Teste de Buch)

Structure porteuse : Mairie de LA TESTE DE BUCH

Opérateurs : Bureau d'études SIMETHIS - Bureau d'études Littoral de l'Office National des Forêts (ONF)

Prestataires techniques (le cas échéant) : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA)

Groupes de travail : « Espaces naturels – Biodiversité », « Activités socio-économiques » et « Gestion forestière – Sylviculture »



MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 :

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- *le président du Conseil Régional d'Aquitaine ou son représentant,*
- *le président du Conseil Général de la Gironde ou son représentant,*
- *les Maires des communes de la Teste de Buch, de Gujan Mestras et d'Arcachon ou leurs représentants,*
- *le président de la COBAS ou son représentant,*
- *le président du SIBA ou son représentant,*
- *le président du Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat ou son représentant,*

Représentants des organisations socioprofessionnelles et des usagers :

- *le président de l'Association Communale de Chasse Agréée ou son représentant,*
- *le président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest ou son représentant,*
- *le président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,*
- *le président de l'Association Départementale de Défense des Forêts Contre l'Incendie ou son représentant,*
- *le président de la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud- Ouest (SEPANSO) ou son représentant,*
- *la présidente de l'Association Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE) ou son représentant,*
- *le syndic des Propriétaires de la forêt usagère ou son représentant,*
- *le syndic des Usagers de la forêt usagère ou son représentant,*
- *le président du syndicat des propriétaires de la forêt usagère ou son représentant,*
- *le président de l'Association de Défense des Droits d'Usage de la Forêt Usagère de la Teste de Buch (ADDUFU) ou son représentant,*
- *le président de l'Association des Propriétaires Ayants Pins De la Forêt Usagère (APAPDFU) ou son représentant,*
- *le président de l'Association des Propriétaires et Occupants au Droit de la Propriété de la forêt de la Teste de Buch ou son représentant,*
- *le président de l'Association de Défense et de Promotion de Pyla sur Mer (ADPPM) ou son représentant,*
- *le président de l'Association J'aime Pyla ou son représentant,*
- *le président du Golf d'Arcachon ou son représentant,*
- *le président du Club des Randonneurs du Pyla ou son représentant,*

Représentants des administrations et établissements publics de l'Etat

- *le préfet de la Gironde ou son représentant,*
- *le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant,*
- *le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant,*
- *le Colonel Commandant la Base Aérienne 120 de Cazaux ou son représentant,*
- *le directeur régional de l'Office National des Forêts,*
- *le directeur régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,*
- *la déléguée régionale du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant,*
- *le président du Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel ou son représentant, en tant qu'expert.*

Les représentants de l'Etat siègent à titre consultatif.



2-PARTIE A : RAPPORT DE PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

2.1. Données administratives

Cette partie nous permet de présenter le contexte juridique et politique dans lesquels la démarche Natura 2000 s'inscrit ainsi que les particularités du site étudié. Les données suivantes ont été calculées à partir du projet de périmètre.

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Aquitaine	La région Aquitaine est la seconde région française comportant le nombre le plus important de sites Natura 2000, après la Région Rhône-Alpes, du fait de sa grande richesse et diversité naturelle. Elle compte 149 sites, ce qui représente 9% des sites Natura 2000 nationaux avec 682000 hectares.	MEDDTL, ONF (2011)
Département	1	Gironde	La Gironde est le département de l'Aquitaine possédant le plus grand nombre de sites Natura 2000. À elle seule, elle regroupe 55 sites (46 pour la Directive Habitats, 9 pour la directive Oiseaux).	MEDDTL, ONF (2011)
Commune	2	La Teste de Buch Arcachon Les communes de la Teste de Buch et d'Arcachon appartiennent à la communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS).	Périmètre SIC = 5312 ha Projet de périmètre = 5345 ha Le site Natura 2000 est constitué d'une première zone, enclavée et petite, située entre le quartier de la Teste centre et celui du Pyla sur Mer, lieu dit de Camicas et le golf d'Arcachon. Au-delà de la route D217 E1 bordée de part et d'autre d'habitations, la seconde et principale zone est située au cœur du massif forestier de la commune de la Teste de Buch. Le site couvre 5306,25 ha du territoire communal de la Teste de Buch, soit 33,8%. (Superficie La Teste de Buch : 15710,68 ha) Le site couvre 38,2 ha du territoire communal d'Arcachon, soit 4,96%. (Superficie Arcachon : 770,81 ha)	DREAL AQUITAINE (2003) ONF, SIMETHIS, COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH (2012)

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Habitants	24384 habitants sur la commune de la Teste de Buch	135,3 hab/km ²	Au vu des densités de population dans les deux communes, la pression urbaine est bien plus importante sur la commune d'Arcachon, située au Nord Ouest du site. Mais la surface du site Natura 2000 ne concerne qu'environ 5% du territoire de la commune d'Arcachon, contre plus d'un tiers de la surface de celle de la Teste de Buch. Cette dernière recense en effet une vaste superficie en milieu naturel.
	11789 habitants sur la commune d'Arcachon	1559,4 hab/km ²	
Parc naturel marin	1	PNM du Bassin d'Arcachon	La commune de la Teste de Buch adhère au PNM du bassin d'Arcachon en cours de réalisation.
Terrain du Conservatoire du littoral	1	Terrain acquis sans plan de gestion	Superficie des terrains du conservatoire du littoral dans le site Natura 2000 : 18,65 ha (non classé en espace naturel sensible) soit 0,34 % sur le site
Espace Naturel Sensible ENS	Espace Naturel Sensible		105,5 ha d'espaces naturels sensibles sont identifiés sur le site soit 1,97% du site. L'ENS de la Dune du Pilat est présent à hauteur de à 0,1ha dans le site. Il n'est pas présenté car sa surface n'est pas significative à l'échelle du site.
	1	Domaine de Camicas	89 ha, la zone est périurbaine, enclavée dans la partie ouest du centre bourg de la ville de la Teste et gérée par le Conseil Général de la Gironde, propriété du Conservatoire du Littoral. Le domaine dispose d'un plan de gestion réalisé par l'ONF en 2003. Le lieu-dit de Camicas représente une surface totale de 183 ha au sein du site.
	1	Site de l'Eden	17,20 ha, le site de l'Eden est au prétexte de la politique de préemption du département qui consiste en la protection, la gestion et l'ouverture au public. Aucun document ne gère encore cette partie du site.
Zone de préemption des espaces naturels sensibles ZPENS	Zone de préemption des espaces naturels sensibles		215 ha de zones de préemption sont identifiés sur le site soit 4,02% du site.
	1	Dune de Camicas	Dune ouest : 12,99ha - Dune sud : 15,64ha L'objectif est ici d'agrandir l'ENS de Camicas, déjà préservé, dans un contexte limitrophe de forte pression urbaine.
	1	Site de L'Eden	186,4 ha. L'acquisition est progressive et stratégiquement développée dans ce secteur, en continuité avec l'urbanisation Ouest actuelle.

Origine des données Structures ressources
Recensement INSEE 2008
Recensement INSEE 2008
AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES (2009)
CONSERVATOIRE DU LITTORAL (2009)
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE (2009)

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Site inscrit	2	Forêt usagère de la Teste (SIN0000446, SIN0000447)	<p>En 1978, la plus grande partie du massif boisé testerin est "inscrit à l'inventaire des sites" sur une surface totale de 3876 ha (forêt privée usagère, forêt privée non usagère et rives de l'étang de Cazaux).</p> <p>Il y a alors 3702 ha compris dans le site Natura 2000 soit 95,5%.</p> <p>En 1979, le site devient celui de la forêt usagère, extension et littoral. Il s'étend sur 5774ha dont 1307 ha sont compris dans le site Natura 2000 soit 22,64%.</p> <p>Au total, la superficie du site Natura 2000 couvert par ces deux sites inscrits est de 5009 ha, soit 93,72%.</p>	DREAL AQUITAINE (2011)
Site classé	1	Dune du Pilat et de la forêt usagère (SCL0000575)	<p>Le site de la dune du Pilat a été déclaré « grand site national » en 1978. C'est dans ce cadre que s'est élaboré le classement en 1994 de la pinède mélangée, sur 6197,3 ha.</p> <p>Au total, la superficie du site Natura 2000 couvert par le site classé est de 4963 ha, soit 80,1 %.</p> <p>Un guide de recommandations paysagères pour la gestion forestière du massif de la Teste de Buch a été réalisé avec l'ensemble des acteurs locaux (validé en mars 2009). Etape importante, il a permis l'acceptation pour beaucoup de la nécessité de mieux gérer l'ensemble du site classé (travaux forestiers n'enlevant pas plus de 30% des tiges, possibilité de coupes rases sous conditions...).</p>	
Loi Littoral	1	Espaces remarquables de la Loi Littoral	<p>Les communes de la Teste de Buch et d'Arcachon ont à la fois une façade littorale sur la lagune du bassin d'Arcachon et une façade littorale atlantique.</p> <p>L'ensemble de ces communes est concerné par la loi Littoral, par conséquent l'ensemble du site Natura 2000 également.</p>	LOI LITTORAL 31/01/1986 (validé le 31/12/1998)

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Réserves de chasse	1	Réserve de chasse et de faune sauvage	L'activité de chasse se pratique sur l'ensemble du site hormis une réserve de 630 ha au Sud de la piste 214 (représente 11,8 % du site Natura 2000).	ACCA DE LA TESTE DE BUCH (2010)
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE	3	SDAGE Adour Garonne	La politique du bassin Adour Garonne est planifiée pour 6 ans, de 2010 à 2015. Elle définit une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité à l'échelle du bassin. Limité au domaine de l'eau, la qualité et la quantité des ressources en eaux dépendent étroitement des politiques d'aménagement du territoire, les documents d'urbanisme et de planification (SCOT, PLU, ...) doivent prendre en compte ces orientations.	COMITE DE BASSIN ADOUR GARONNE (2010)
		SAGE Nappes profondes SAGE05003	Ce SAGE a été adopté 3 ans après la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 et est en cours de révision. Il concerne les nappes dites profondes du département.	
		SAGE Etangs littoraux Born et Buch SAGE05015	Sont ici concernées les eaux superficielles, littorales et souterraines présentes du Sud du bassin d'Arcachon au Pays de Born dans les Landes, comprenant la chaîne hydraulique des 4 plans d'eau (Lac de Cazaux Sanguinet, petit étang de Biscarosse, Lac de Parentis Biscarosse, étang d'Aureilhan). Il est en cours d'élaboration.	
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ZNIEFF	2	ZNIEFF de type 1	Superficie du site Natura 2000 couvert par une ZNIEFF de type 1: 209 ha soit 3,9% Etant Intégré au périmètre de la zone étudiée, cette zone est à très fort enjeu écologique.	DREAL AQUITAINE, (2011)
		« Lette de la Craste de Nezer » - n°36120000	Surface totale: 278,4 ha Surface dans le site Natura 2000: 205,6 ha	
		«Marais Nord-ouest de l'étang de Cazaux» - n°42010001	Surface totale: 163,1 ha Surface dans le site Natura 2000: 3,4 ha	
	2	ZNIEFF de type 2	Superficie du site Natura 2000 couvert par une ZNIEFF de type 2: 3917,5 ha soit 73,3 % Etant Intégré au périmètre de la zone étudiée, cette zone est à fort enjeu écologique	DREAL AQUITAINE, (2011)
		« Forêt usagère de la Teste » n°3658	Surface totale: 4187,8 ha Surface dans le site Natura 2000: 3867,9 ha	
		« Zones humides d'arrière dune du pays de Born » n°4201	Surface totale: 15316,7 ha Surface dans le site Natura 2000: 49,6 ha	

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Autres sites Natura 2000	4	<ul style="list-style-type: none"> - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret – FR7200679 (SIC) - Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin – FR 7212018 (ZPS) - Zones humides de l'arrière dune du pays de Born – FR7200714 (SIC) - Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan plage – FR 7200710 (SIC) 	<p>Placé à l'interface des sites concernant le bassin d'Arcachon au Nord et celui du lac de Cazaux au Sud, le site des forêts dunaires de la Teste de Buch permet de faire la continuité du réseau Natura 2000 dans le Sud du bassin.</p> <p>Il est également en relation avec les autres sites dunaires sur le cordon littoral jouant un rôle de connexion biologique.</p>	DREAL AQUITAINE, (2011)

SYNTHESE

Initialement, la superficie du périmètre SIC est de 5312 ha. Une nouvelle proposition de périmètre a été établie, mais la superficie reste sensiblement la même avec une légère augmentation (5345 ha), dont 99% sont sur la commune de La Teste de Buch.

Le site Natura 2000 accueille un patrimoine naturel et paysager particulièrement riche, comme indique les différentes mesures d'inventaires et de protection qui se superposent aux forêts dunaires de la Teste de Buch :

- Deux ENS d'une surface de 105,5 ha ainsi que deux ZPENS d'une surface de 215 ha,
- Une grande partie du site est concernée par la loi Paysage avec le site classé de la « Dune du Pyla et de la forêt usagère » et le site inscrit de la « Forêt usagère de la Teste » (littoral et extension),
- Quatre ZNIEFF dont deux de type 1 (209 ha) et deux de type 2 (3917 ha),
- Trois statuts forestiers différents : une forêt privée non usagère, une forêt privée usagère, et une forêt appartenant à des établissements publics et collectivités locales.

La multitude et la superposition des mesures de protection sur le site Natura 2000 complexifie les différentes réglementations (site classé, site Natura 2000, code forestier) et atteste de son intérêt écologique et paysager.

C'est un territoire littoral attrayant et en mutation qu'il convient de protéger afin de conserver son attractivité et de limiter le morcèlement des espaces naturels.

2.2. Situation des propriétés dans le site

Les données ci-dessous ont été déterminées à partir du projet de périmètre.

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	1	Forêt domaniale, domaine privé de l'Etat	/	Dans le périmètre initial SIC, 15 ha de la forêt domaniale de La Teste de Buch étaient intégrés dans le site. Il a été choisi d'exclure cet espace pour conserver une certaine logique de gestion en se calant sur les limites cadastrales et parcellaires. Les préconisations des sites Natura 2000 localisés à proximité seront prises en compte dans la gestion de cette forêt domaniale (« Forêts dunaires de la Teste de Buch », « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born » et « Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage »).	ONF (2010) Service des impôts (2009)
Propriétés des collectivités locales et établissements publics	2	Domaine de Camicas	88,3 ha	Cette propriété appartenant au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, géré par la Conseil Général de la Gironde, est implantée sur les deux communes de La Teste de Buch et d'Arcachon. Elle est enserrée par l'urbanisation à l'Est et au Sud par le bâti de La Teste, au Nord par la ville d'Arcachon, et à l'Ouest par le Golf d'Arcachon. Elle est également encadrée par la route nationale N250 et la station radio maritime.	ONF (2010) Service des impôts (2009)
		Eden	17,2 ha	La mise en place d'une politique de préemption par le département de la Gironde a permis d'acquérir de nombreuses parcelles au Nord Ouest du site. L'objectif étant de protéger la « fenêtre océane » de l'urbanisation, elle constitue la dernière coupure d'urbanisation le long de la côte, avant la dune du Pilat.	ONF (2010) Service des impôts (2009)
	1	Golf international d'Arcachon	40 ha	Les terrains sont positionnés sur la commune de La Teste de Buch mais sont la propriété de la commune d'Arcachon. Ils sont identifiés comme « coupure d'urbanisation » au titre de la loi Littoral, ou encore comme « corridor écologique » dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).	ONF (2010) Service des impôts (2009)
	3 communes	Propriétés communales	393,1 ha	- La Teste de Buch : 205 ha - Gujan-Mestras : 144 ha La localisation de certaines parcelles a été contestée lors des réunions thématiques. Il semblerait que celles-ci ne soient plus d'actualité suite à l'annulation de la décision de cantonnement à l'amiable de la municipalité de Gujan-mestras. Une actualisation pourra donc être faite ultérieurement afin de mettre à jour le parcellaire. - Arcachon : 44,2 ha	ONF (2010) Service des impôts (2009)

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Forêt privée usagère	Parcelles en forêt privée usagère : 419	Nombre de propriétaires : 178	Surface totale : 3863ha dont 3701 ha dans le site Taille moyenne des parcelles : 11,5 ha Plus grande : 112 ha Plus petite : 20 m ²	<p>Cette forêt est réglée par des accords, les « bائلettes » et « transactions », entre propriétaires et usagers. Les propriétaires y sont nombreux (près de 180). Leur droit de propriété foncière est très particulier car il est limité à l'exploitation de la gemme, activité aujourd'hui révolue. Le sol et les cabanes forestières leur appartiennent.</p> <p>Quant aux droits d'usage, ils permettent à certains habitants de prélever du bois de chauffage et du bois d'œuvre (bois mort, sec, abattu ou à abattre, ne pouvant plus porter résine pour le chauffage ; bois de chêne pour la construction ou réparation).</p> <p>Cette gestion pose un contexte conflictuel depuis plus de 50 ans. De nombreux contentieux ont eu lieu et sont encore en cours.</p> <p>Des Plans Simples de Gestion (PSG), établis en 1982 et expirés aujourd'hui, concernaient 1987 ha dans cette forêt.</p>	COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH (2010)
Forêt privée non usagère	Parcelles en forêt privée non usagère : 1363	Nombre de propriétaires : 284	Surface totale : 1515 ha dans le site	<p>La gestion forestière mise en place ici est une gestion traditionnelle, sur boisement monospécifique en futaie régulière de Pin maritime. Le massif est exposé à des problèmes phytosanitaires (Armillaire, Fomes et insectes ravageurs).</p> <p>918 ha possèdent un Plan Simple de Gestion (PSG) validé, soit près de 60 % des parcelles de forêts privées au sein du site Natura 2000.</p>	ONF (2010)
Autres propriétés privées	4 concessions réparties en 49 plates formes : « Cazaux », « Les arbousiers », « Les Pins », « Les mimosas » Nombre de puits dans le sud bassin : 104	Vermilion Energy	Superficie des concessions d'exploitation sur le Sud bassin : 87 km ²	<p>L'exploitation du sous-sol par la société Vermilion est très ancienne et date des années 1950.</p> <p>La filiale française de Vermilion est aujourd'hui le 1^{er} producteur d'hydrocarbures en France, avec 17 concessions opérées dont 11 sur le bassin aquitain. Le siège social est implanté dans les Landes, à Parentis en Born.</p> <p>Les plates-formes pétrolières font l'objet de conventions de servitude d'occupation entre Vermilion REP et les propriétaires des parcelles concernées. Ces derniers reçoivent une indemnité financière.</p> <p>La zone de dépôt de Cazaux est exclue du site Natura 2000 et constitue une enclave au périmètre.</p>	ONF (2010) Service des impôts (2009)

SYNTHESE

Le site présente un contexte parcellaire complexe au vu du nombre de propriétaires impliqués, que ce soit les collectivités, organismes et particuliers. La majorité d'entre eux sont des propriétaires privés forestiers dont un certain nombre (historiques ou institutionnels) sont facilement identifiables. La partie en forêt privée usagère est plus délicate. En effet, son statut unique à la fois privé concernant le sol et les cabanes forestières, mais aussi communautaire concernant les boisements, et la disparition des anciens propriétaires exploitants induisent un éparpillement géographique des propriétaires et un émiettement des parcelles.

Les sites remarquables pour leur diversité biologique et paysagère valorisés par la politique de préemption du département de la Gironde sont essentiellement au Nord du site, à proximité du tissu urbain. Le domaine de Camicas ainsi que le golf d'Arcachon constituent une des dernières coulées vertes reliant le Nord au Sud du site Natura 2000.

Enfin, il est utile d'identifier et de situer les différents types de propriétaires au préalable pour l'animation future du site Natura 2000. En effet, il sera alors nécessaire de croiser la carte des propriétaires avec celle des habitats naturels afin de cibler les parcelles présentant les plus forts intérêts.

Etroitement lié au site national de la Dune du Pilat, l'intégrité de la forêt privée usagère est un gage de la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et de l'intégrité paysagère de la commune.

2.3. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Afin d'avoir une vision globale du territoire, 22 structures, associations ou organismes ont été contactés. La liste des acteurs interviewés est en annexe n°3. Une synthèse des échanges a été rédigée et présente les principaux points ressortant de cette consultation, les logiques et les conflits d'intérêt installés sur le site (Cf. Annexe n°4).

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités (1)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Activité sylvicole	160 : Gestion forestière 161 : Plantation Forestière 162 : Artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : Eclaircissage 166 : Elimination des arbres morts ou dépérissants 190 : Autres activités agricoles et forestières	Surface totale boisée du site : 5078 ha. Elle représente 95% du site. La délimitation de la forêt privée usagère n'étant pas calée sur le foncier, certaines parcelles intersectent le périmètre du site Natura 2000. C'est pourquoi, la somme des superficies des deux types de forêts ne correspond pas à la surface totale boisée. Le caractère artificiel des plantations (de Pin maritime principalement) justifie la codification 162 (redondante avec 161).	La sylviculture est l'activité principale du site Natura 2000. Les parcelles bénéficiant d'aménagement forestier prennent en compte la conservation de la biodiversité au travers de mesures telles que le maintien de bouquet de feuillus. Certains aménagements passés pour la mise en culture du Pin ont conduit à une artificialisation des peuplements, surtout dans la partie Nord du site Natura 2000. Des opérations d'amélioration des peuplements de Pin maritime plantés se traduisent par des éclaircies tous les 6 ans environ. Les produits de la filière bois sont destinés principalement à la transformation en pâte à papier, la fabrication de palettes de transports, bois de chauffage, mais également à la fabrication de parquet ou bois d'œuvre pour la menuiserie. En forêt privée usagère, l'activité de gemmage a disparu dans les années 70. La gestion sylvicole se limite à la coupe du bois de chauffage et ponctuellement du bois d'œuvre. Beaucoup d'activités non autorisées sont recensées comme la circulation de véhicules, quad, moto de cross et 4x4... Depuis peu, des adeptes du Air soft, activité de loisirs proche du paint-ball, où des combats de guerre sont simulés entre équipes, se sont appropriés des terrains privés pour construire des abris, des tranchées... et ont fait l'objet de plusieurs infractions.	ONF (2010) CRPF (2011)
Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)	509 : Autres réseaux de communication	La DFCI en Aquitaine est un réseau de 250 Associations Syndicales Autorisées (ASA) et 2500 bénévoles, regroupés en quatre fédérations départementales et une régionale. Linéaire de pare feux : 17 kms seulement pour l'ensemble du site, sur 6 m de large. Tous les propriétaires forestiers ont l'obligation de cotiser à une ASA de DFCI (3,50 €/ha en moyenne).	L'impact positif des dessertes concerne la défense contre les incendies, nécessaire à la conservation des habitats/espèces. La DFCI procède sur le terrain à des investissements et à l'entretien d'ouvrages d'équipement du massif forestier. Pour assurer ses missions de protection et d'aménagement des forêts, une ASA est en place sur la commune. Les pistes sont indispensables pour la sécurité des personnes fréquentant le site ainsi que la préservation des habitats naturels présents.	GIP ATeGERi (2009) ONF (2010)

(1) Nomenclature FSD en annexe

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Activité pétrolière	320 : Recherche et exploitation pétrolière 510 : Transports d'énergie 511 : ligne électrique 512 : Pipeline	L'exploitation au sein du site Natura 2000 représente près d'un tiers de la production d'hydrocarbures de Vermilion REP (29% en août 2011) pour l'ensemble du territoire français, et 13% de la production totale d'hydrocarbures liquides en France. 56 puits sont actifs en site Natura 2000, produisant 9983 tonnes/ mois (août 2011).	Les champs pétroliers sont majoritairement situés sur Cazaux, comptant de nombreuses installations et puits (92 puits forés depuis 1959). Les Mimosas, Les Arbousiers et Les Pins sont d'autres secteurs d'exploitation de gisements plus récents au Nord du site Natura 2000 (12 puits forés depuis les années 90). Près de 10 salariés permanents sont basés sur ce dépôt. De plus, l'activité d'exploitation des champs ou le cas des forages nécessite l'intervention de nombreuses sociétés sous-traitantes extérieures et locales.	ONF (2010)
Activité cynégétique	230 : Chasse	L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de La Teste de Buch est une des plus importantes associations communales de chasse agréées de France et la première du département de la Gironde avec 957 adhérents. Le terrain chassable s'étend sur environ 8000 hectares, où se déroule une centaine de sorties par an. La quasi-totalité du site est ouvert à cette activité, hormis une réserve de 360 ha au sud du site.	Différents modes de chasse sont pratiqués sur le site : - la battue au grand gibier avec chiens courants - la battue communale au renard, - la chasse individuelle au petit gibier à plumes (environ 20 tonnes à canards sur les rives du lac de Cazaux), - une épreuve de chasse aux sangliers avec chiens rapprocheurs, - les lâchés de faisans et de lièvres, - le tir à l'affût à l'arc pour deux bracelets. Les habitats forestiers sont de qualité pour le grand gibier. Afin de diversifier et créer un biotope de qualité, des travaux d'entretien des milieux humides peuvent être intéressants.	ACCA de la Teste de Buch (2011)
Urbanisation	401 : Zones urbanisées, habitat humain	Nombre d'habitations dans le site Natura 2000 : 170 éléments bâtis (bâtis privés et cabanes forestières) Nombre de cabanes forestières dans le site Natura 2000 : 100 cabanes forestières	Comme sur tout le pourtour du bassin d'Arcachon, la pression urbaine est très forte sur le site, notamment au Nord de celui-ci. Les cabanes forestières retracent l'histoire ancienne du gemmage. Il y en a au total 145 sur la commune de la Teste de Buch, dont 74 en forêt privée usagère. C'est un élément patrimonial fort.	ONF, DDTM (2009) ONF (2010) Recensement communal du patrimoine des cabanes forestières (décembre 2007)

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Infrastructures linéaires (routes, chemins...)	501 : Sentier, chemin, piste cyclable 502 : Route, autoroute 509 : Autres réseaux de communication	Parmi le réseau de desserte, on retrouve : - 186 kms de chemins (DFCI, pistes d'exploitation, chemins d'accès...) - 6 kms de pistes cyclables - 6,7 kms de routes communales empierrées - 23,7 kms de routes communales bitumées - 11 kms de sentiers de randonnée balisés	Le linéaire de routes est principalement composé de la départementale D217 située entre les deux entités du site, ainsi que la « route des Sénégalais » traversant la forêt privée usagère. Les routes empierrées sont présentes notamment au Sud du site et sont essentiellement utilisées pour l'exploitation des puits de pétrole. Le chemin de Grande Randonnée GR8, traversant le massif forestier du site du Nord au Sud, n'est plus matérialisé. Il a été volontairement « fermé » en 2005 à la suite de multiples incidents entre randonneurs et propriétaires. Il est remplacé sur ce tronçon par la piste cyclable entre la Dune du Pilat et Biscarrosse en bord de côte.	ONF (2010) IGN (2009)
Golf international d'Arcachon	601 : Golf	Le golf compte environ 25 salariés et 650 membres. Parmi ces membres, 75% sont d'origine locale et 25% d'origine extérieure. La pratique recense 10 000 visiteurs par an.	Les terrains de golf sont positionnés sur la commune de La Teste de Buch mais sont propriétés de la commune voisine, Arcachon. Un projet d'agrandissement pour la pratique de ce sport est prévu sur environ 50 hectares au niveau de la forêt de Laurey-Pissens. Il prévoit l'aménagement d'un nouveau parcours, la création d'une académie de golf, ainsi qu'un bâtiment pédagogique.	ONF (2010) Service des impôts (2009)
Tourisme et activités associatives	622 : Randonnée, équitation et véhicules non motorisés 740 : Vandalisme	Des visites guidées sont menées au sein du site, notamment portées par : - l'association Gramasa, pour la découverte des blockhaus du mur de l'Atlantique, - l'association Bassin d'Arcachon Ecologie, pour la découverte des milieux naturels en forêts dunaires, - l'association Sauvegarde du patrimoine cazalin, pour la découverte des particularités de la forêt privée usagère, son milieu naturel, ses activités traditionnelles autour du bois, de la résine et son statut juridique.	Le domaine de Camicas est à la fois un cadre paysager et un lieu de promenade pour les habitants riverains. Quatre itinéraires balisés ont été aménagés par le gestionnaire, le Conseil Général de la Gironde. Divers usages, la promenade, la chasse, l'équitation, la course à pied, la VTT... se côtoient. La pratique de l'équitation et de la randonnée sont peu compatibles sur un même itinéraire. En effet, l'état des sols après le passage des chevaux ne facilite pas la marche à pied. Le site de l'Eden présente une batterie de division de l'armée de terre (équipée de quatre obusiers français) ayant un intérêt historique majeur. Il conserve les trois derniers exemplaires terrestres de 669 encore visibles dans le secteur d'Arcachon. L'association Gramasa organise des visites de juin à fin octobre et souhaite éviter tout dérangement sur les Chauves-souris (trois espèces d'intérêt communautaire) et notamment en période d'hibernation (aucune visite pendant cette période). En parallèle à leur activité, des dégradations sont régulièrement constatées sur la batterie allemande Ar.42, très fréquentés et vandalisés par des grapheurs.	ONF (2010) IGN (2009) Conservatoire du Littoral Conseil général de la Gironde (2009) GRAMASA
Autres activités	301 : Carrières	Surface : 1,1 ha	Carrière de sable	ONF (2010)

Certaines activités identifiées n'ont pas fait l'objet d'enquête, du fait d'une pratique inorganisée : cueillette de champignons, VTT, promenade... Toutefois, il est important de noter que ces pratiques sont très courantes malgré le statut privé des propriétés forestières. Elles peuvent aussi être sources de conflits, comme au sein des dunes de Camicas où la pratique de l'équitation et celle de la randonnée présentent un souci de cohabitation.

Un arrêté préfectoral (14 novembre 2005) règle les activités et la circulation en site inscrit et site classé.

SYNTHESE

Le site de la Teste de Buch présente de nombreux atouts économiques malgré un foncier très complexe et un contexte urbain dense au Nord.

Comme le montre le tableau précédent, l'activité sylvicole est l'activité la plus représentée, ce qui va de soi avec 95% du site recouvert par les forêts dunaires. La chasse est également importante puisque l'association de chasse communale agréée est l'une des plus grandes associations de France avec plus de 950 adhérents. Ensuite, l'activité pétrolière présente un grand intérêt, même à l'échelle nationale, avec une exploitation du sous sol dans le site correspondant à 13 % de la production d'hydrocarbures en France.

Enfin, les activités touristiques s'organisent, pour la plupart, en périphérie et à l'extérieur du site, il y a une forte pression touristique en été (Bassin d'Arcachon, Dune du Pilat, Cazaux...).

Source de conflits d'intérêt les plus marqués, la complexité de la forêt privée usagère et son aspect réglementaire déchaînent les passions et fédèrent les habitants. Des associations et syndicats, aux points de vue divergents, gravitent autour de cette forêt si particulière.

Intimement liée aux forêts dunaires, l'association départementale de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) permet avec l'entretien des structures de prévention (pare feux, fossés, points d'eau...), de maintenir une activité régulière dans le massif de la forêt privée usagère. Le niveau d'aléa est moyen sur le massif testérin et le croisement de cet aléa, des enjeux et de la défendabilité conclut à un risque fort.

L'accroissement de la population peut faire varier cet aléa, elle même due à l'attractivité de ce territoire. Il est donc essentiel de surveiller les habitats isolés, les interfaces entre le milieu urbain et forestier et la fréquentation de la forêt, avec notamment les abords très touristiques. En cas de sinistre, les enjeux prennent une autre ampleur, liée au nombre de personnes et de biens pouvant être impactés.

Les usages en cours sur les forêts dunaires n'entraînent pas d'atteintes lourdes sur le milieu naturel car la fréquentation du site est pour l'instant cantonnée à sa périphérie. Depuis le déclin progressif du gemmage (XX^{ème} siècle), le bois est devenu le sous produit de la forêt à valoriser. Certaines pratiques doivent toutefois évoluer si l'on veut maintenir et conserver les richesses naturelles de ce site, notamment en impulsant à nouveau une dynamique de gestion durable en forêt privée usagère.

C'est un territoire dépendant des ressources et des espaces naturels, avec ses activités et son tourisme lié principalement aux milieux aquatiques qu'il faut canaliser pour limiter les impacts sur l'environnement.

2.4. Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Formations éoliennes sableuses	<p>Le site est recouvert par des sables éolisés caractérisé par une succession de dunes (barkhanes, dunes transversales et paraboliques) et édifié au cours de l'holocène</p> <p>Formations éoliennes. Complexe de dunes non différenciées</p> <p>Formations éoliennes (Holocène) : Edifices dunaires de type parabolique</p> <p>Formations éoliennes (Holocène) : Dunes historiques transversales à crêtes barkhanoïdes ;</p> <p>Formations éoliennes (Holocène) : Dunes actuelles de la côte Atlantique (Dune du Pilat) ;</p> <p>Formations éoliennes (Holocène) : Sables et espaces interdunaires)</p> <p>Formations éoliennes (Holocène) : Dunes paraboliques ;</p>	<p>Site Internet du BRGM : http://infoterre.brgm.fr/ (2010)</p>
Hydrologie	Eaux superficielles (hydrographie) Peu de réseau hydrographique	<p>La craste de Nezer est le seul cours d'eau localisé à l'Est en limite du site Natura 2000 et relie le lac de Cazaux – Sanguinet au Bassin d'Arcachon.</p> <p>Longueur totale : 14 km</p>	<p>Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne (2010)</p>
	Eaux souterraines (Hydrogéologie)	<p>Zone hydrographique des « Etangs, lac et littoral landais »</p> <p>Masses d'eau souterraine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grés calcaire et sables de l'Hévétien (miocène) captif du littoral Nord Aquitain ; - Sables et graviers du pliocène captif du littoral Aquitainien ; - Sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène captif du littoral Aquitain ; - Calcaires et sables de l'Oligocène captif du littoral Nord Aquitain ; - Calcaires et faluns de l'Aquitainien-burdigalien (miocène) captif du littoral Nord Aquitain - Calcaire du Jurassique moyen et supérieur captif - Sables plio-quadernaire des bassins côtiers et terrasses anciennes de la Gironde (masse d'eau libre) <p>Les nappes captives sont très peu influencées par la gestion anthropique contrairement aux nappes libres qui, elles sont directement liées à l'activité humaine de surface.</p> <p>La seule nappe libre correspond aux sables plio-quadernaire d'origine sédimentaire localisée entre Gironde-Garonne-Adour-Midouze. Il s'agit d'une nappe vulnérable de qualité naturelle très moyenne avec une acidité marquée.</p> <p>On note également que la nappe de l'Eocène est utilisée pour l'alimentation en eau potable pour l'embouteillage aux Abatilles à Arcachon.</p>	

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	Climat océanique	Climat océanique Littoral exposé au vent d'Ouest et recevant les précipitations de l'océan (975 mm/an) Température douces (moyennes mensuelles de 2,3 °C en janvier à 20,3 °C en août) Evapotranspiration potentielle importante (80 mm d'avril à septembre) reflétant des périodes de sécheresse de la masse végétale	Station météorologique de Cazaux (1971 à 2000)
Pédologie	Hors infrastructures et zones travaillées	Système de succession de dunes anciennes (barkhanoïde) et de dunes modernes (parabolique) occupé par un manteau de sables très purs dont les capacités de drainage ont donné naissance à des sols podzoliques hydromorphes.	Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne Infoterre, BRGM 2010
Topographie	Relief dunaire	Relief dunaire issu de la position directe sur le littoral atlantique, Variation altitudinale de 7 à 76 mètres.	IGN (2009) ONF (2010)

SYNTHESE

Les communes d'Arcachon et de La Teste de Buch sont soumises sur leur façade océanique à d'importants phénomènes littoraux liés à la dynamique hydrosédimentaire côtière : l'érosion marine et l'avancée dunaire.

La morphologie et la topographie actuelle du site sont l'héritage d'une histoire géologique relativement récente, datant de la fin de l'ère tertiaire et du début du quaternaire, en particulier influé par les fluctuations du niveau marin.

On observe une succession de cordons dunaires qui ont tendance à s'atténuer en allant vers l'intérieur des terres. L'altitude est comprise entre 7 et 76 m pour le point le plus haut qui est appelé le 'Truc de la Truc'.

Le réseau hydrographique est peu marqué avec seulement la craste de Nezer en limite de l'arrière dune (Est du site). Cet hydrosystème présente un intérêt écologique avec la présence de certains habitats d'intérêt communautaire liés au milieu aquatique. Certaines espèces patrimoniales sont susceptibles d'en être inféodé.

Peu de zones humides ont été identifiées en dehors des boisements humides arrière dunaires à l'Est au sein du site.

Le site Natura 2000 est caractérisé par une succession de dunes modernes et anciennes boisées, caractérisant le relief et la pédologie des sols. Il est localisé en zone littorale avec des microclimats caractéristiques de cette zone (températures et exposition aux vents d'Ouest).

2.5. Grands milieux

Un tableau recensant les principaux habitats d'intérêt communautaire et prioritaire a été réalisé afin d'identifier les principales espèces (inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore) y étant inféodées. Les principales menaces ou incompatibilités ont été décrites par grands milieux en fonction des codes FSD (Cf. Annexe n°6).

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou incompatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Forêts mixtes	90 % d'habitats forestiers d'intérêt communautaire	Bon à très mauvais (Voir description en page suivante)	<ul style="list-style-type: none"> - 2180 : « dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale » ; - 2180-2 : Dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert ; - 2180-4 : Arrière dunes boisées à Chêne pédonculé ; - 2180-5 : Aulnaies, saulaies, betulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires - 9190-1 : Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur 	<ul style="list-style-type: none"> Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i> ; 1088) Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i> ; 1083) 	<ul style="list-style-type: none"> -167:déboisements (défrichements); - 165 et 976 : Difficulté de régénération des boisements de Pin maritime (élimination du sous-étage et dégât du gibier sur les semis) ; - 166 : Elimination des arbres morts ou dépérissants (feuillus); - 162 et 972 : Artificialisation des peuplements, parasitisme (impact sur l'état sanitaire de certains boisements, développement de l'Armillaire) - 190 : Autres activités agricoles et forestières (statut particulier de la forêt privée usagère) - 166 : Faible abondance de vieux feuillus : défavorable pour les espèces citées ; -954 : Développement de certaines espèces envahissantes à proximité des cabanes forestières (Robinier faux acacia, Mimosa) 	SIMETHIS/ONF 2010-2011
Landes et pelouses	Sans objet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> 4030-4 : Landes sèches thermo-atlantiques 2130-5* : Pelouses rases annuelles arrière-dunaires 	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> - 167 : Exploitation forestière et altération des landes en bordure de pinède - 720 : Passage répété de véhicules sur les pare-feux et dégradation des pelouses 	SIMETHIS 2010-2011

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Rivière, Craste de Nezer	14 km de longueur totale dont 6,3 km de longueur en bordure de site	Sans objet	Sans objet	2 espèces à enjeu fort d'un point de vue européen (localisées en bordure de craste) : Fadet des laiches (<i>Coenonympha oedippus</i>) Damier de la succise (<i>Coenonympha aurinia</i>)	400-830 : la craste a été recalibrée dans sa partie Nord suite à l'industrialisation de cette partie.	- Simethis/ONF, 2010, 2011 - Etat des lieux de la craste de Nezer (Rapport de stage : Bedin Marion, 2007, 2008) - Canal des landes et Craste de Nezer (Rapport de stage : Castex Stéphanie, 2008)
Zones humides	Surface totale: 257 ha (4,5 % du site)	Bon à très mauvais (Voir description en page suivante)	2180-5 : Aulnaies, saulaies, betulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires	Sans objet	920 : Assèchement des boisements humides	SIMETHIS 2010-2011
Infrastructures	100 cabanes forestières Site de l'Eden, Batterie de l'Eden AR.42 comportant une vingtaine de structures type bunkers	Sans objet	Sans objet	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	710-740 : Dérangement des chiroptères par dégradation des bunkers (graffiti) et par intrusion de personnes dans les bâtiments pendant les périodes sensibles de leur cycle de vie (période d'hibernation, de mise bas et d'élevage des jeunes)	- Simethis/ONF - Association GRAMASA 2010-2011-2012
	Pare-feux : linéaire de 17 km de long sur 6 m de large	Sans objet	2130-5* : Pelouses rases annuelles arrière-dunaires 2150* : Pelouses à Agrostide vulgaire	Sans objet	161 : disparition de cet habitat par plantation forestière et fermeture du couvert arboré 623-720 : la surfréquentation des pare-feux par les personnes non autorisées et les engins motorisés n'est pas favorable à l'extension de cet habitat	- Simethis/ONF 2011-2012

* : habitats d'intérêt prioritaire

SYNTHESE

Le site est caractérisé majoritairement par des boisements dunaires éligibles à la Directive Habitat Faune Flore 92/43. En effet, 90% du périmètre Natura 2000 est représenté par des habitats d'intérêt communautaire, ce qui révèle l'intérêt et les forts enjeux écologiques de ce site.

La quasi-totalité de ces habitats communautaires correspond à des boisements (environ 90 %). Une très faible proportion est occupée par les landes sèches (< à 0,5 %), les ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse (non cartographié) et les pelouses arrière-dunaires d'intérêt prioritaire (< à 1 %).

Les boisements dunaires identifiés sur le site sont concernés par un seul habitat générique décrit sur les cahiers d'habitats Natura 2000. Il s'agit de l'habitat générique codé 2180 des « dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale ».

Il est important de noter que la dynamique des boisements forestiers, liée aux cycles sylvicoles (naturels ou anthropiques), induit des phases de rajeunissement ou de coupes assurant la régénération des boisements et/ou la récolte des bois. Ces jeunes stades issus de régénération naturelle ou de plantation, ne sont pas considérés comme des habitats d'intérêt communautaires dans la plupart des cas. Il s'agit en fait d'une phase transitoire (non éligible) évoluant vers des boisements qui pourront être par la suite identifiés par la Directive Habitats Faune Flore.

Le Formulaire Standard de Données (FSD) stipule qu'un autre habitat éligible à la directive est potentiellement présent sur le site Natura 2000. Il s'agit de l'habitat prioritaire des « Dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster* » codées 2270. Après plusieurs recherches bibliographiques des bureaux d'études et suite aux différents rapports et avis émis par le Conservatoire Botanique Sud Atlantique (CBNSA) et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) sur l'éligibilité de cet habitat prioritaire (sur le littoral aquitain), un choix a été fait de le considérer **comme n'étant pas présent sur le site Natura 2000**.

En effet, le caractère prioritaire de cet habitat, potentiellement présent sur le littoral atlantique en tant que « faciès de substitution » (extrapolation de l'habitat typique identifié sur le littoral méditerranéen) d'après la bibliographie, pose des problèmes de cohérence vis-à-vis des forêts naturelles et semi-naturelles codées 2180. Ce faciès de substitution correspondrait à des pinèdes gérées de façon plus intensives par rapport aux forêts plus extensives du 2180. De plus, l'intérêt biologique de cet habitat prioritaire sur le littoral aquitain, apparaît relativement faible (boisement d'origine anthropique et fortement artificialisé). Il n'a donc pas été cartographié sur le site.

Actuellement, l'éligibilité ou non de cet habitat sur le littoral aquitain fait l'objet d'un examen par le Muséum National d'Histoire Naturelle suite aux différents avis émis par le CBNSA et les experts scientifiques consultés.

L'habitat générique des « dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale », codées 2180, a été décliné en 3 habitats élémentaires décrits dans les cahiers d'habitats. Il s'agit des « dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert » (2180-2), des « arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé » (2180-4) et des « Aulnais, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires » (2180-5). Ce dernier étant localisé sur la frange Est du site en position arrière-dunaire. Les deux premiers habitats élémentaires (2180-2 et 4) étant localisés sur tout le reste du massif dunaire ; les relevés phytosociologiques qui ont été réalisés n'ont pas révélé de différences floristiques importantes en fonction des variations altitudinales (bas/milieu/haut de dune).

D'autre part, certains boisements n'ont pas été déclinés en habitat élémentaire principalement à cause de leur degré d'artificialisation et d'anthropisation. En effet, ces zones caractérisent, la plupart du temps, des peuplements de Pin maritime où les strates arbustive et herbacée sont peu présentes (absence de Chênes ou autres espèces indicatrices des habitats élémentaires cités précédemment). Dans ce cas, l'identification de ces boisements s'est limitée à l'habitat générique des « dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale », codées 2180.

Le site Natura 2000 est caractérisé également par un réseau de dessertes forestières (chemins, pare-feux, pistes forestières) abritant dans certains cas, des habitats d'intérêt communautaire voire prioritaire. Il s'agit en particulier des « landes sèches thermo-atlantiques » (4030-4), d'intérêt communautaire et des « pelouses rases annuelles arrière-dunaires » (2130-5*). Ces dernières peuvent être en mosaïque avec des pelouses d'espèces vivaces à Agrostide capillaire (2150*), tous deux d'intérêt prioritaire. Les pelouses d'espèces annuelles (2130-5*) sont habituellement localisées au niveau des dunes grises¹ mais peuvent également se rencontrer sur des milieux de pare-feux ouverts, de clairières à proximité des cabanes forestières ainsi qu'au niveau de certains chemins forestiers ouverts. C'est le cas sur le site Natura 2000 où les espèces annuelles apparaissent sur le substrat sableux avec un faible recouvrement. Elles sont dans certains cas en continuité avec les landes sèches thermo-atlantiques (4030-4).

Un autre habitat prioritaire est également susceptible d'être identifié en lisière forestière, en bordure de chemins ou pare-feux ou au sein de clairières. Il s'agit des « ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse » (2130-4*).

¹ La dune grise, située devant la dune blanche et protégée des vents dominants, caractérise une formation herbacée dunaire composée de plantes fixatrices de sable (pelouse). Elle est localisée avant l'installation des espèces forestières de fourrés et boisements dunaires caractérisant le site Natura 2000 de la forêt dunaire de la teste de Buch.
Document d'Objectifs Natura 2000 FR 7200702 « Forêts dunaires de la Teste de Buch », 2012.

2.6. Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code CAHAB	Code CB	Surface couverte par l'habitat (ha) et pourcentage sur le site	Structure et fonctionnalité		Etat de conservation à l'issue de l'inventaire sur le site	Etat de conservation à l'échelle régionale	Intérêt patrimonial de l'habitat	Origine des données/ Structures ressources				
Aulnaie marécageuse arrière-dunaire	2180-5	16,29 X 44,9	12,8 ha Soit 0,2% du site	Développement localisé en contexte d'arrière dune, où l'Aulne glutineux s'est développé en condition monospécifique Dépression tourbeuse		Bon	Inconnu	●●●●●	SIMETHIS 2010-2011				
Boisement hygrophile arrière dunaire à Bouleau pubescent, Aulne glutineux (Saule roux) et Osmonde royale	2180-5	16,29 X 44,9 X 42,81 X 41,5	Surface totale : 243,6 ha soit 4,3 % du site	Habitat localisé sur la partie Est du site dans des dépressions en arrière du cordon dunaire	Contexte nettement hygrophile où le Bouleau pubescent et l'Osmonde royale dominant	Bon	Inconnu	●●●●●	SIMETHIS 2010-2011				
			3,6 ha							Assèchement progressif et évolution vers la chênaie pédonculée Artificialisation des peuplements	Moyen		
			132 ha								Mauvais		
			72 ha								Très mauvais		
36 ha													
Boisement acidiphile mésophile dunaire à Chêne pédonculé et Chèvrefeuille des bois	2180-4	16,29 X 41,5 X 42,81	Surface totale : 4054 ha soit 72,2 % du site	Habitat cartographié sur une grande partie du site.	Chênaie pédonculée pure principalement localisée sur les versants Est de la première succession de dunes (à l'Ouest du site)	Bon	Moyen	●●●	SIMETHIS 2010-2011				
			143 ha							La physionomie est celle d'une pinède dont la strate arbustive est dominée par le Chêne pédonculé (évolution naturelle vers la Chênaie pédonculée dans les stations les plus fraîches) Peu de différences floristiques ont été observées en fonction des variations altitudinales	Moyen		
			1896 ha									Intensification de la sylviculture au profit du Pin maritime (caractère monospécifique des boisements) ; La strate arbustive est moins diversifiée.	Mauvais
			1538 ha										Très mauvais
477 ha													

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code CAHAB	Code CB	Surface couverte par l'habitat (ha) et pourcentage sur le site	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire sur le site	Etat de conservation à l'échelle régionale	Intérêt patrimonial de l'habitat	Origine des données/ Structures ressources
Boisement dunaire à Chêne vert et Pin maritime	2180-2	16,29 X 45,33 X 42,81	149 ha soit 2,7% du site	La physionomie générale est celle d'une pinède dont la strate arbustive est dominée par le Chêne vert (évolution naturelle vers la Chênaie verte, absente sur le site actuellement)	Moyen	Moyen	●●●	SIMETHIS 2010-2011
Boisements dunaires de Pin maritime (Faciès de substitution anthropogène du boisement dunaire à Chêne vert et Pin maritime) (A)	2180 (-2)	16,29 X 42,81 X 45,33 ?	152 ha soit 2,7 % du site	La physionomie générale est celle d'une pinède adulte dense dont le couvert de la strate arbustive est faible (quelques Arbousiers et Chênes verts en strate arbustive).	Mauvais	Mauvais	●●	SIMETHIS 2010-2011
Jeune boisement de Pin maritime pur (ou peu mélangé) sur dunes (B)	2180	16,29 X 42,81	Surface totale : 414 ha soit 7,4 % du site	Jeune pinède n'ayant pas encore de sous-strate. Ce faciès forestier n'a pas pu être décliné en habitat élémentaire du fait de la rareté d'espèces caractéristiques (en strate arbustive et herbacée).	Moyen Mauvais	Mauvais	●	SIMETHIS 2010-2011
			52 ha					
			362 ha					
Vielles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	9190-1	44.9 X 41.5	9 ha soit 0,2% du site	Habitat localisé à l'Est de Camicas. le Chêne pédonculé est peu représenté sur les parcelles concernées. Ouverture du couvert au profit du Saule roux.	Mauvais	Moyen	●●●●	SIMETHIS 2010-2011
Pelouses annuelles acidiphiles	2130-5* 2150*	16,227	Surface totale estimée à 10 ha soit 0,2 % du site	Habitat localisé au sein des pare-feux sur de faibles recouvrements et à forte proportion d'espèces annuelles	Moyen	Inconnu	●●●●	SIMETHIS 2010-2011
Ourllet acidiphile héliophile à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse	2130-4*	16.226	Non cartographié Très localisé et répartis sur l'ensemble du site	Habitat localisé en lisière forestière, en bordure de pare-feux et chemins ou au niveau de clairières	Inconnu	Inconnu	●●●●	SIMETHIS 2010-2011
Landes sèches à Ciste à feuilles de Saugé et Bruyère cendré	4030-4	16,244	Inconnu	La physionomie générale de cet habitat est celle d'une lande sèche localisée sur les bordures des chemins forestiers et pare-feux	Moyen	Moyen	●●●	SIMETHIS 2010-2011

Voir Annexe 8 : bioévaluation des habitats naturels

Code CB : Corine biotope ; Code CAHAB : Code Natura 2000 des cahiers d'habitats

Etat de conservation : Inconnu, Bon, Moyen, Mauvais, Très mauvais

Intérêt patrimonial :

● : Très faible ; ●● : Faible ; ●●● : Modéré ; ●●●● : Fort ; ●●●●● : Majeur

Dans l'atlas cartographique : 9- Répartition des habitats Natura 2000 (codification Corine biotope) :

(A) : légendé « plantations de pin maritime sur dune »

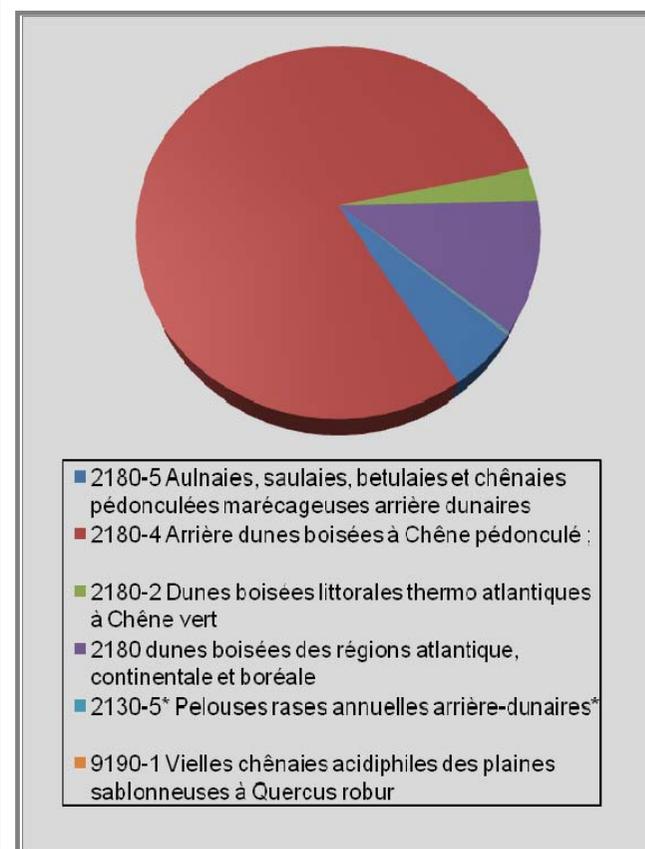
(B) : légendé « jeunes plantations de pin maritime sur dunes »

La typologie complète des habitats naturels du site des forêts dunaires de la Teste de Buch est présente en annexe n°7. Des fiches pour chaque habitat d'intérêt communautaire ont été réalisées. Elles sont disponibles dans le Tome 2 du docob.

Ce sont donc 7 habitats d'intérêt communautaire qui ont pu être identifiés, dont deux habitats prioritaires.

Un autre habitat d'intérêt prioritaire a pu être identifié, il s'agit de l'ourlet acidiphile héliophile à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse (2130-4*). Il n'a cependant pas été cartographié au vue de sa présence très ponctuelle (lisière forestière, bordure de chemin ou pare-feux) répartis sur l'ensemble du site (difficulté de le cartographier sur un site de plus de 5 000 ha).

Habitats d'intérêt communautaire	Déclinaison locale de l'habitat	Superficie en ha	Représentation en %	Total par habitat
2180-5 : Aulnaies, saulaies, betulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires	Aulnaie marécageuse arrière-dunaire	12,8	0,2	256,4 ha soit 4,5 %
	Boisement hygrophile arrière dunaire à Bouleau pubescent, Aulne glutineux (Sauf roux) et Osmonde royale	243,6	4,3	
2180-4 : Arrière dunes boisées à Chêne pédonculé	Boisement acidiphile mésophile dunaire à Chêne pédonculé et Chèvrefeuille des bois	4054	72,2	4054 ha soit 72,2 %
2180-2 : Dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert	Boisement dunaire à Chêne vert et Pin maritime	149	2,7	149 ha soit 2,7 %
2180 : Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	Boisement dunaire de Pin maritime (faciès de substitution anthropogène du boisement dunaire à Chêne vert et Pin maritime, pouvant tendre vers l'habitat 2180-2)	152	2,7	566 ha soit 10,1 %
	Jeune boisement de Pin maritime pur (ou peu mélangé) sur dunes	414	7,4	
2130-5*/2150* : Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	Pelouses annuelles acidiphiles*	10	0,2	10 ha soit 0,2 %
9190-1 : Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	Chênaie pédonculé mésohygrophile à Sauf roux et Molinie bleue	9	0,2	9 ha soit 0,2 %



2.7. Synthèse et détermination de l'état de conservation des habitats naturels

2.7.1. Méthodologie de l'état de conservation

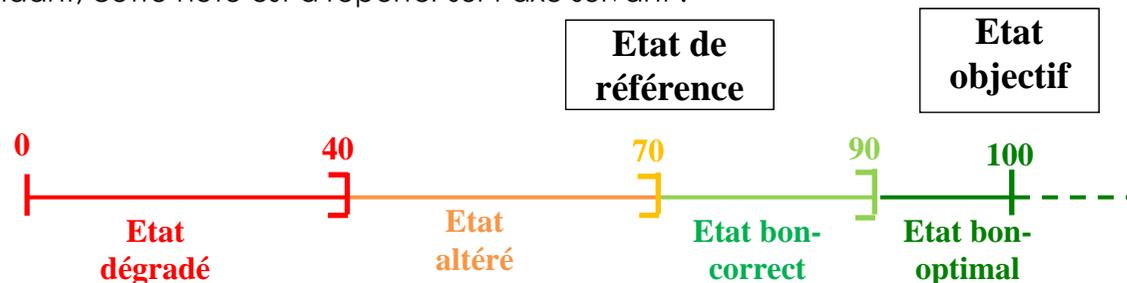
Habitats de l'annexe I de la directive 92/43

Les boisements dunaires, tous éligibles à l'habitat générique des « dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale » (2180), ont été déclinés, lorsque cela était possible en habitat élémentaire (2180-2, 4 et 5).

Un indice de l'état de conservation a ensuite été calculé pour chaque parcelle forestière. Devant la complexité de ce sujet, l'ONF a choisi d'élaborer un outil de suivi simplifié de l'état de conservation des habitats forestiers. Il s'agit de la "Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle d'un site" (N.CARNINO (MNHN/ONF), août 2009). Cette méthode est basée sur une batterie d'indicateurs simplifiés de l'état de conservation des habitats à l'échelle du site. Elle repose également sur les relevés phytosociologiques, qui permettent d'avoir la composition floristique et donc la typicité du cortège par rapport aux habitats élémentaires Natura 2000. L'état de conservation des habitats du site des forêts dunaires de la Teste de Buch a donc été établi selon la méthode suivante :

Principe général : Une note est attribuée à un type d'habitat à l'échelle du site selon les valeurs moyennes de chaque critère. Cette note est ensuite comparée à des "valeurs seuils" afin d'évaluer l'état de conservation. Cette méthode a été retenue en raison de son approche progressive qui permet d'obtenir une évaluation plus précise : la note permet de situer précisément l'habitat évalué au sein d'une "catégorie" d'état de conservation. Ce système permet donc de mesurer précisément les efforts à fournir pour améliorer, si besoin, l'état de conservation et valoriser les efforts de gestion effectués entre les évaluations.

Détails de la méthode : La note attribuée à chaque type d'habitat évalué à l'échelle du site est comprise entre 0 et 100. Pour obtenir l'état de conservation correspondant, cette note est à reporter sur l'axe suivant :



Obtention de la note : A chaque type d'habitat est attribuée la note de départ 100 qui varie selon les valeurs moyennes de chaque critère : dès qu'un critère n'est pas à son optimum, la note diminue. Pour simplifier la démarche, tous les critères sont analysés à l'échelle du site. Deux critères ont un poids plus important car ils agissent sur la nature même de l'habitat : la composition dendrologique et les atteintes lourdes. Si tous les critères sont mauvais, la note est ramenée à 0 (pas de note négative). On aura également intérêt à calculer cette note pour les bornes hautes et basses des intervalles de confiance des variables numériques, afin de définir un intervalle autour de cette note et pouvoir juger de la confiance à accorder à l'état de conservation ainsi déterminé.

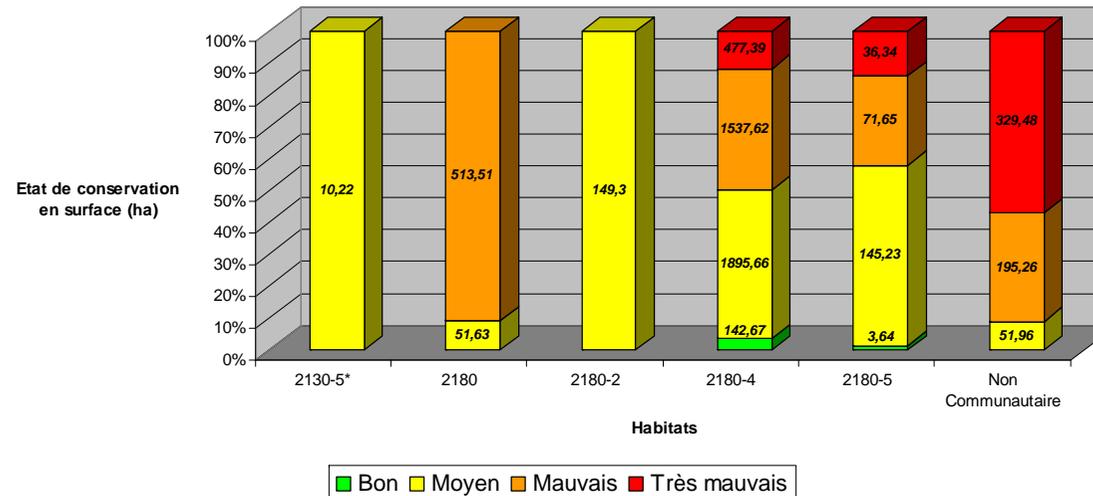
Le nombre de points à attribuer par critère est présenté dans ce tableau *Matrice d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers*

Critère	Indicateur		Modalité	Valeur	
Intégrité de la composition dendrologique	% de renouvellement d'essences non typique de l'habitat	Recueil localement (par placette) et analyse à l'échelle du site par calcul de la moyenne des % d'essences et de recouvrement de l'atteinte	Aucune essence non typique de l'habitat et aucune atteinte « lourde »	0	
			1 à 5 % d'essences non typiques <u>et</u> aucune atteinte	-5	
			5 à 15 % d'essences non typiques <u>ou</u> moins de 15 % d'atteintes(s)	-10	
			15 à 30 % d'essences non typiques <u>ou</u> 15 à 30 % d'atteintes	-30	
Atteintes « lourdes » : espèces exotiques envahissantes, dégâts au sol, perturbations hydrologiques...	% de recouvrement de l'atteinte		Plus de 30 % d'essences non typiques <u>ou</u> plus de 30 % d'atteinte(s)	-60	
Très gros arbres vivants	Quantité à l'hectare de très gros bois (TGB)	Recueil localement et analyse à l'échelle du site (moyenne)	5 TGB/ha et plus	0	
			3 à 5 TGB/ha	-2	
			1 à 3 TGB/ha	-10	
			Moins de 1 TGB/ha	-20	
Dynamique de renouvellement	Surface en jeune peuplement (futaie régulière et taillis)	Analyse à l'échelle du site d'après des données de cartes générales (type plans de gestion forestiers) ou des données relevées localement	Forêt en futaie régulière ou taillis	Surface en Jeune peuplement comprise entre 5 et 30 %	0
				Plus de 30 % de JP ou moins de 5 % de JP	-10
	Ou problème de régénération (autres cas)		Autres cas	Pas de problème de régénération	0
				Problème de régénération	-10
Bois mort	Quantité à l'hectare de gros arbres morts (diamètre > 35 cm) sur pied ou au sol	Recueil localement et analyse à l'échelle du site (moyenne)	Plus de 6 arbres de 35 cm (ou autre échelle si très gros diamètres soit environ 21 à 200 m ³ /ha de bois mort en moyenne)	0	
			3 à 6 arbres de plus de 35 cm/ha (soit environ 10 à 20 m ³ /ha)	-2	
			1 à 3 arbres de plus de 35 cm/ha (soit environ 5 à 10 m ³ /ha)	-10	
			Moins d'1 arbre mort de plus de 35 cm/ha (soit à 5 m ³ à 6 arbres de plus de 35 cm/ha (soit environ 5 à 10 m ³ /ha)	-20	
	Présence d'insectes saproxyliques exigeants (Brustel, 2004)	Bonus/Malus attribué au bois mort selon la présence d'espèces saproxyliques exigeantes. Optionnel selon les données et moyens disponibles. Analyse à l'échelle du site	Plus de 5 espèces très exigeantes (indice fonctionnel + indice patrimonial >=5)	+ 2	
			Présence d'espèces exigeantes : 1 à 4 espèces à Ip+If>=5 et plus de 5 espèces à Ip+If>=4	0	
		Des prospections poussées n'ont pas permis de trouver d'espèces exigeantes : 0 espèces Ip+If>=5 et moins de 5 espèces Ip+If>=4	-2		
Flore typique de l'habitat	Proportion d'espèces typiques présentes en moyenne	Recueil par placette puis analyse à l'échelle du site.	Plus de 40 % des espèces typiques présentes en moyenne	0	
			Entre 20 et 40 %	-5	
			Moins de 20 %	-10	
Atteintes « diffuses dans le site » : impacts des grands ongulés de la surfréquentation, des incendies...	Dégâts sur la végétation dus à l'abroustissement, dommage dus à une surfréquentation humaine, impact des incendies...	Recueil à l'échelle du site (avis de l'opérateur ayant parcouru le site, avis du gestionnaire, études locales, aménagement du gestionnaire)	Atteintes négligeables ou nulles	0	
			Atteintes moyennes (ponctuelles, maîtrisées)	-10	
			Atteinte(s) importante(s), dynamique de l'habitat remis en cause	-20	

Cette méthode a donc été utilisée pour l'ensemble des habitats forestiers des forêts dunaires de la Teste de Buch, et cet outil visualisera l'impact des opérations de gestion sylvicole en cours sur la dynamique des peuplements forestiers.

Le graphique suivant résume l'état de conservation global des habitats d'intérêt communautaire obtenu grâce à la moyenne des notes obtenues au sein des parcelles échantillonnées grâce à la grille d'évaluation de l'ONF.

Répartition de l'état de conservation par habitats N2000



- 2130-5*/2150* : Pelouses rases annuelles arrière-dunaires
- 2180 : Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale
- 2180-2 : Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert
- 2180-4 : Arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé
- 2180-5 : Aulnaie, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires

Un autre indice a également été calculé pour chaque parcelle, correspond à la typicité des boisements (0 : inconnue, 1 : bonne, 2 : moyenne, 3 : mauvaise). Ce dernier permet d'effectuer une comparaison avec la description des habitats d'intérêt communautaire issue des cahiers d'habitats.

D'autre part, un relevé phytosociologique type par habitat d'intérêt communautaire est fourni en annexe n°8.

2.7.2. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaire (2180-5)

Les boisements hygrophiles codés 2180-5 et localisés en arrière-dune (dépressions humides) ont été subdivisés en deux groupements végétaux distincts, dont l'un est en très bon état de conservation (Aulnaie marécageuse arrière-dunaire) et l'autre (Boisement hygrophile arrière-dunaire à Bouleau pubescent, Aulne glutineux et Osmonde royale), occupant la plus grande superficie, présente différents états. Ces variations de l'état de conservation sont dues à différents facteurs correspondant principalement au degré d'assèchement à l'état de dégradation de l'habitat. En effet, ces boisements arrière-dunaires humides ont tendance à s'assécher naturellement et à évoluer vers la Chênaie pédonculée dunaire (2180-4). Cette évolution pourrait aussi être liée à la conjonction du déficit pluviométrique et de l'augmentation des prélèvements dans la nappe du Plio-quatenaire.

La cartographie des habitats de la forêt usagère réalisée en 1976 par S. Broussaud confirme cette évolution et la réduction des milieux humides au profit de groupements plus mésophiles où les enjeux écologiques sont moindres.



Photographie de l'arrière dune boisée à Chêne pédonculé
Crédit photo : Simethis

Arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4)

Les arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé identifiées sur une grande partie du site, sont représentées par des états de conservation fluctuant en fonction de l'état de dégradation, de la position sur le système dunaire (haute ou basse), de la diversité spécifique et notamment du nombre de strates, ainsi que de l'abondance du Chêne pédonculé en strate arborescente.

La variabilité écologique de cet habitat reste assez importante sur le site Natura 2000. En effet, la physionomie observée évolue d'une Pinède claire sur une strate arbustive dense de Chêne pédonculé (majorité des cas sur le site) jusqu'à la Chênaie pure à Chêne pédonculé (localisée sur les versants Est en partie Ouest ou au niveau des dépressions dunaires du site Natura 2000).

La gestion pratiquée sur les forêts dunaires du site a favorisé, dans la plupart des cas, le développement d'une futaie régulière claire de Pin maritime sur une strate arbustive de Chêne pédonculé. En phase de renouvellement et de développement de la jeune pinède, celle-ci peut passer par des stades transitoires où la strate arbustive est peu diversifiée. Des interventions sylvicoles adaptées permettent un basculement vers l'habitat générique.

D'autre part, il est important de noter la différence entre les types de stations forestières (de cet habitat), principalement en fonction de la topographie et de la position au sein du système dunaire (haut et bas de dunes). Il serait donc intéressant de réaliser une étude complémentaire de ces stations afin d'observer la distribution de ces boisements selon les gradients hydriques et trophique. Cette étude pourrait permettre de caractériser plus finement cet habitat et éventuellement de définir plusieurs groupements végétaux au sein de cet habitat élémentaire.



Photographie de l'arrière dune boisée à Chêne pédonculé au niveau de la route des Sénégalais
Crédit photo : Simethis

Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180-2)

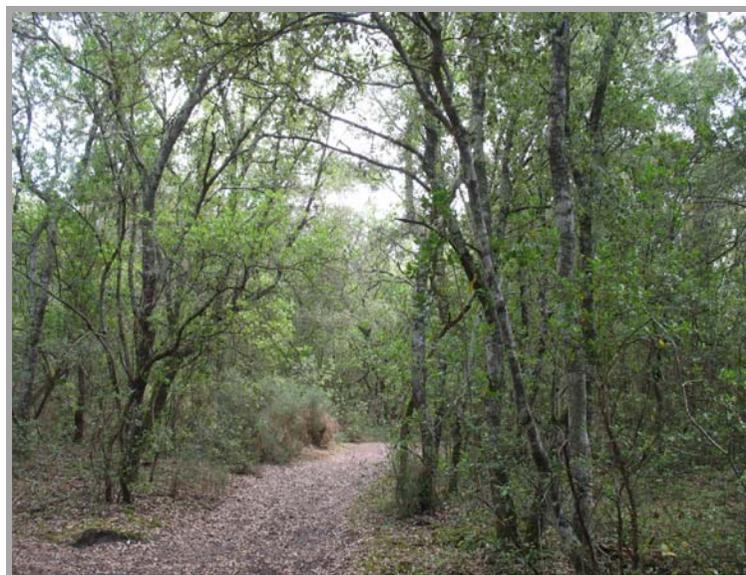
Cet habitat a été identifié au Nord et Nord-ouest du site Natura 2000. Son état de conservation reste moyen au vu de l'abondance du Pin maritime en strate arborée ne favorisant pas le passage du Chêne vert en strate arborée.

Ce groupement se présente dans la plupart des cas et de la même manière que précédemment, comme une pinède claire sur une strate arbustive de Chêne vert.

La chênaie verte pure n'est donc pas présente dans le site. Cet habitat reste localisé sur la partie Nord de la forêt dunaire de la Teste de Buch.

Pour ces deux habitats d'intérêt communautaire (2180-2 et 4), la gestion extensive du Pin maritime permet le développement de plusieurs strates et l'installation d'espèces indicatrices de ces deux habitats élémentaires.

A contrario, certaines parcelles n'ont pas pu être identifiées jusqu'à l'habitat élémentaire en raison du caractère monospécifique et/ou de la jeunesse des boisements n'ayant pas encore favorisé l'installation de sous strates diversifiées. Ces habitats ont donc été maintenus au sein de l'habitat générique des « dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale » (2180). Sous réserve d'actions sylvicoles adaptées visant à diversifier la strate arborée et arbustive, ces boisements réguliers pourront être déclinés en habitat élémentaire et atteindre à terme un bon état de conservation.



Photographie des dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert
Crédit photo : Simethis

Pelouses rases annuelles arrière dunaires (2130-5/2150*)*

Cet habitat prioritaire a été identifié principalement au niveau des pare-feux du site Natura 2000. Le cortège d'espèce de cet habitat se retrouve également au niveau de certaines clairières et à proximité de cabanes forestières. Il est susceptible d'être en mosaïque avec des pelouses d'espèces annuelles à Agrostide capillaire (2150*).

Cet habitat reste donc très localisé au réseau de dessertes avec un recouvrement de la strate herbacée relativement faible laissant apparaître le substrat sableux. Sa présence est rendue possible sur les pare-feux par la remise en suspension des sables et le développement de ces espèces pionnières annuelles.

L'état de conservation a été jugé comme étant globalement moyen.



Photographie de la pelouse annuelle acidiphiles sur un pare-feu

Crédit photo : Simethis

2.8. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Espèces d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité Habitat de l'espèce	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire sur le site	Etat de conservation à l'échelle régionale	Origine des données/ Structures ressources
<i>Cerambyx cerdo</i> Grand capricorne	1088	Présence avérée Espèce peu abondante	Espèces localisée sur les vieux Chênes restants sur le site Il s'agit essentiellement de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Peu favorable	Bon	SIMETHIS/ONF MNHN 2010-2011
<i>Lucanus cervus</i> Lucane cerf volant	1083	Présence potentielle non observée pendant les inventaires entomologiques	Espèce non formellement observée sur le site, mais présence très probable	Peu favorable	Bon	FSD MNHN 2003
<i>Miniopterus schreibersii</i> Minioptère de Schreibers	1310	Estimée entre 2 et 5 individus Deux individus ont été contactés en période de transit sur le site de l'Eden A rechercher sur tout le reste du site	Présence avérée sur le site de l'Eden (Bunkers) Gîte intermédiaire avérée	- Peu favorable au sein de l'Eden : dérangement des populations par la dégradation et l'entrée de personnes au sein des bunkers - Inconnu sur le reste du site	Mauvais	SIMETHIS/ONF 2010-2011
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	1303	Estimée entre 3 et 10 individus Trois individus ont été contactés sur le site de l'Eden dont un en période d'hibernation A rechercher sur tout le reste du site	Présence avérée sur le site de l'Eden (Bunkers) Gîte intermédiaire avérée (et un individu en hibernation)		Mauvais	SIMETHIS/ONF GRAMASA 2010-2011-2012
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand Rhinolophe	1304	Entre 50 et 70 individus identifiés en période d'hibernation sur le site de l'Eden A rechercher sur tout le reste du site	Présence avérée sur le site de l'Eden (Bunkers) Gîte d'hibernation avérée et site probable de mise bas et d'élevage des jeunes		Mauvais	SIMETHIS/ONF 2010-2011-2012
<i>Coenonympha oedippus</i> Fadet des laiches	1071	Estimé de 1 à 50 individus Un individu contacté à l'Ouest de la craste de Nezer	Présence localisée en limite du site Présence potentielle au sein des boisements humides où la Molinie est présente	Inconnu	Moyen (Présent en Gironde et au Nord des Landes)	SIMETHIS/ONF MNHN 2010-2011

Espèces d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité Habitat de l'espèce	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire sur le site	Etat de conservation à l'échelle régionale	Origine des données/ Structures ressources
<i>Euphydryas aurinia</i> Damier de la succise	1065	Estimée entre 2 et 20 individus Deux individus contactés à l'Ouest de la craste de Nezer	Présence à l'Ouest de la craste de Nezer (chemin longeant la craste) de façon ponctuelle	Inconnu	Moyen (Présent en Gironde et au Nord des Landes)	SIMETHIS/ONF DREAL AQUITAINE MNHN 2010-2011
<i>Mustela lutreola</i> Vison d'Europe	1356	Présence non avérée pendant les inventaires (donnée bibliographique)	Présence à confirmer au sein de la craste de Nezer ; plusieurs prospections ont été réalisées sans succès	Inconnu	Très mauvais	Bassin d'Arcachon Ecologie 2007-2008
<i>Lutra lutra</i> Loutre d'Europe	1355	Présence non avérée pendant les inventaires (donnée bibliographique)	Présence à confirmer au sein de la craste de Nezer ; plusieurs prospections ont été réalisées sans succès Présence avérée sur le canal des landes (Est du site Natura 2000)	Inconnu	Moyen	Bassin d'Arcachon Ecologie 2007-2008
<i>Emys orbicularis</i> Cistude d'Europe	1220	Présence non avérée pendant les inventaires (donnée bibliographique)	Présence à confirmer au sein de la craste de Nezer ; Plusieurs prospections ont été réalisées sans succès	Inconnu	Bon	Bassin d'Arcachon Ecologie 2007-2008
<i>Isoetes boryana</i> Isoètes de Bory	1416	Présence peu probable au sein de la craste de Nezer compte tenu de son écologie (donnée bibliographique)	Présence et localisation à confirmer sur la craste de Nezer	Inconnu	Très mauvais	Bassin d'Arcachon Ecologie MNHN 2007-2008

Des fiches ont été réalisées pour les espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein du site Natura 2000. Elles sont disponibles dans le Tome 2.

Ce sont donc 6 espèces faunistiques d'intérêt communautaire qui ont été repérées sur le site pendant les inventaires et 5 espèces recensées dans la bibliographie.

2.9. Hierarchisation des espèces patrimoniales

Les tableaux suivants présentent les espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial.

2.9.1. Enjeux des espèces végétales et hierarchisation patrimoniale

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Observation		Protection réglementaire						Rareté		Intérêt patrimonial de l'espèce
			Site	Bibliographie	Livre rouge de la flore menacée de France	Convention de Berne Annexe	Directive Habitats Annexe	Protection nationale Article	Protection régionale	Protection départementale	Régionale	Site	
<i>Erica lusitanica</i>	Bruyère du portugal	Ericaceae	X	X	V	-	-	Article 1	-	-	R	PC	●●
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	Thelypteridaceae	X	X	-	-	-	-	-	-	C	PC	●●
<i>Leucobryum glaucum</i>	Leucobryum glauque	Dicranaceae	X	X	-	-	V	-	-	-	C	C	●

Rareté régionale : TC : Très commun ; C : Commun ; PC : Peu commun ; AR : Assez rare ; R : Rare ; INT : Introduit, OCC : Occasionnel (migrateur)

Intérêt patrimonial :

● : Modéré ; ●● : Fort ; ●●● : Majeur

2.9.2. Enjeux des espèces animales identifiées pendant les inventaires et hiérarchisation patrimoniale

Groupes faunistiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Observation		Protection réglementaire							Rareté régionale		Habitats de l'espèce sur le site	Niveau d'enjeu
			Site	Bibliographie	Liste rouge France	Liste rouge Europe	Liste rouge mondiale de l'IUCN	Nationale (Article)	Régionale	Convention de Berne (Annexe)	DO et DH (Annexe)	Rareté régionale	Déterminantes ZNIEFF		
Insectes saproxyliques	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	X	-	-	VU	2	-	II	DH II et IV	C	X	Vieux chênes	⊙⊙
Insectes saproxyliques	Lucane cerf volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	X	-	-	-	-	-	III	DH II	C	X	Non observée mais fortement probable au sein de vieux chênes encore existants	⊙⊙
Mammifères	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	X	LC	-	LC	2	-	III	DH IV	TC	-	Tous les habitats	⊙
Mammifères	Pipistrellus de Kuhl / Nathusius	<i>Pipistrellus Kuhlii / Nathusii</i>	X	X	LC	-	LC / NT	2	-	II	DH IV	C	X (nathusius)	Boisements dunaires	⊙⊙
Mammifères	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	-	NT	-	VU	2	-	II	DH II et IV	AR	X	Site de l'Eden, Bunkers	⊙⊙⊙
Mammifères	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	-	LC	-	LC	2	-	II	DH IV	PC	X	Boisements dunaires	⊙⊙
Mammifères	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	-	LC	-	LC	2	-	II	DH II et IV	AR	X	Site de l'Eden, Bunkers	⊙⊙⊙
Mammifères	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	-	NT	-	LC	2	-	II	DH II et IV	AR	X	Site de l'Eden, Bunkers	⊙⊙⊙
Mammifères	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	-	LC	-	LC	2	-	II	DH IV	PC	X	Site de l'Eden, Bunkers	⊙⊙
Mammifères	Genette	<i>Genetta genetta</i>	X	X	LC	-	LC	2	-	III	DH V	C	-	Boisements dunaires	⊙
Lépidoptères	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	X	-	LC	-	LC	3	-	II	DH II et IV	C	-	Abords de la craste de Nezer	⊙⊙
Lépidoptères	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	X	X	-	LC	-	2	-	II	DH II et IV	C	-		⊙⊙
Avifaune	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	X	LC	-	LC	3	-	II	DO I	C	X	Boisements dunaires (non nicheuse)	⊙⊙
Avifaune	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	X	X	LC	-	LC	3	-	-	DO I	C	-	Boisements dunaires	⊙⊙

Groupes faunistiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Observation		Protection réglementaire							Rareté régionale		Habitats de l'espèce sur le site	Niveau d'enjeu
			Site	Bibliographie	Liste rouge France	Liste rouge Europe	Liste rouge mondiale de l'IUCN	Nationale (Article)	Régionale	Convention de Berne (Annexe)	DO et DH (Annexe)	Rareté régionale	Déterminantes ZNIEFF		
Avifaune	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	X	LC	-	LC	3	-	III	DO I	TC	-	Tous les habitats	⊙
Avifaune	Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	-	X	LC	-	LC	3	-	III	DO I	TC	-	Non observée mais fortement probable au sein des boisements dunaires	⊙⊙
Avifaune	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	-	X	LC	-	NT	3	-	II	DO I	TC	-		⊙⊙
Avifaune	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	-	X	LC	-	LC	3	-	-	DO I	C	X		⊙⊙
Avifaune	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	-	X	LC	-	LC	3	-	-	DO I	TC	X		⊙⊙
Avifaune	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	-	X	DD	-	LC	3	-	-	DO I	C	-		⊙⊙
Avifaune	Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	-	X	LC	-	LC	3	-	III	DO I	C	-	Craste de Nezer	⊙
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	X	LC	LC	LC	2	-	II	DH IV	C	-	Boisements dunaires	⊙
Amphibiens	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	X	LC	LC	LC	2	-	II	DH IV	C	-	Boisements dunaires humides	⊙
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	X	LC	LC	LC	2	-	II	DH IV	TC	-	Tous les habitats	⊙
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	X	LC	LC	LC	2	-	II	-	C	-	Fourré et chemins forestiers ouverts	⊙
Amphibiens	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	X	X	LC	LC	LC	2	-	III	DH IV	C	-	Lieu dit Natus (eau stagnante localisée)	⊙
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	-	X	LC	-	NT	2	-	II	DH II et IV	PC	X	Présence non avérée lors des inventaires et à confirmer au sein de la craste de Nezer	⊙⊙⊙
Mammifères	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	-	X	EN	-	CR	2	-	II	DH II et IV	AR	X		⊙⊙⊙
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	-	X	NT	NT	NT	2	-	II	DH II et IV	AR	X		⊙⊙⊙

DO : Directive Oiseaux (79/409) ; DH : Directive Habitats Faune Flore (92/43)

Pour l'avifaune, la « Liste rouge France » fait référence à la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

Rareté régionale : TC : Très commun ; C : Commun ; PC : Peu commun ; AR : Assez rare ; R : Rare ; INT : Introduit, OCC : Occasionnel (migrateur)

Intérêt patrimonial :

⊙ : Modéré ; ⊙⊙ : Fort ; ⊙⊙⊙ : Majeur

Voir Annexe : bioévaluation des espèces faunistiques

2.10. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire

Espèces de l'annexe II de la directive 92/43

Chiroptères

Les inventaires chiroptérologiques ont permis d'identifier 7 espèces toutes inscrites à la directive Habitats dont trois à l'annexe II (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe et Minioptère de Schreibers). Ces trois espèces ont été observées au niveau du site de l'Eden au Nord-ouest du site Natura 2000 (ensemble de bunkers). Ces bunkers constituent des gîtes pour les Chauves-souris cavernicoles. En effet, les trois espèces ont été identifiées en période automnale (gîte intermédiaire) sur ce site. Deux ont été observées en période d'hibernation. Il s'agit du Grand Rhinolophe où une soixantaine d'individus ont été identifiés (répartis sur l'ensemble des bunkers) et du Petit Rhinolophe avec un seul individu durant l'hiver 2012. Le site de l'Eden constitue donc un enjeu majeur pour la préservation de ces mammifères.

Les cabanes forestières constituent également des gîtes pour les Chauves-souris. Cependant, peu d'observations ont été effectuées au niveau de ces habitations (en période de chasse seulement).

Dans leur ensemble, les boisements dunaires présentent un intérêt chiroptérologique modéré. En effet, les Chauves-souris utilisent les habitats naturels essentiellement en tant que zone de chasse. Les arbres à cavités (les « Pins bouteille » par exemple) constituent également des micro-habitats pour les Chiroptères (zone de reproduction, d'hibernation voir de reproduction).

Nous rappelons que cet inventaire chiroptérologique a fait l'objet d'une dizaine de prospections sur tout le site Natura 2000 de plus de 5 000 hectares. Il n'est donc pas exhaustif et devra faire l'objet d'inventaires complémentaires afin de confirmer les enjeux identifiés sur tout le site Natura 2000 et notamment pendant les périodes sensibles (période d'hibernation, de mise bas et d'élevage des jeunes).

Insectes saproxylophages

Deux espèces d'insectes saproxylophages sont inscrites sur le FSD (Lucane cerf volant et Grand capricorne). Seul le Grand capricorne a pu être identifié sur le site. Le Lucane cerf volant devra être recherché lors d'inventaires complémentaires.

D'autre part, les habitats naturels présents sont peu favorables à l'accueil de ces espèces. L'état de conservation des populations de ces deux espèces ne semble pas bon principalement à cause de la disparition des vieux feuillus et notamment des Chênes (*Quercus robur*, *Quercus ilex...*).

Autres espèces d'intérêt communautaire

D'autres insectes ont été observés de façon plus localisée à proximité de la craste de Nezer comme le Fadet des laiches et le Damier de la succise. Les effectifs observés pour ces deux espèces restent très faibles.

L'inventaire avifaunistique, réalisé de façon globale et non exhaustive, a permis d'identifier deux espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409 (le Milan noir et l'Engoulevent d'Europe, relativement commune sur le territoire). D'autres espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire sont probablement présentes comme le confirme la bibliographie (Fauvette pitchou, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc)

Enfin, aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été identifiée sur le site Natura 2000 pendant les inventaires.

2.11. Proposition d'un nouveau périmètre

Superficie du projet de périmètre = 5345 ha (CF. Tome 3 : Atlas cartographique)

Le maître d'ouvrage et les services de l'Etat (DDTM) ont proposé, à partir des éléments du diagnostic écologique et socio-économique, de modifier la délimitation du périmètre SIC initial. Plusieurs variables ont été utilisées pour décider de ces modifications.

Tout d'abord, les prospections terrain (relevés phytosociologiques et cartographie des habitats naturels) ont permis de mieux délimiter les habitats naturels. Le périmètre proposé englobe par exemple une surface d'habitats humides plus importante qu'auparavant.

Les limites géographiques et cadastrales suivent dans la plupart des cas, la logique du parcellaire sylvicole et/ou cadastrale. La mise en place des mesures, qui seront préconisées par la suite, nécessite l'engagement d'un contractant. Il est donc plus facile d'engager un contrat Natura 2000 si les parcelles et les propriétaires concernés sont clairement identifiés.

Enfin, il a été choisi d'exclure le plus d'éléments de bâtis possibles, les enclaves sans aucun intérêt écologique particulier (station météo, plateforme pétrolière...).



3- PARTIE B : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....

3.1 Enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Enjeux patrimoniaux

Le caractère pittoresque des lieux n'est plus à démontrer. L'un des objectifs primordial est de conserver les éléments particuliers de la forêt privée usagère de la Teste de Buch (pins bouteilles, clairières, site des cabanes forestières) et ses pratiques liées au droit d'usage mais aussi les particularités des milieux naturels riches (boisements dunaires, zones humides...). La forte appropriation du massif dunaire par la population et le degré de tension atteint reflètent bien la relation patrimoniale qu'ont les Testerins à cet espace forestier.

Les tempêtes successives (Hortense, Martin, Klaus) ont occasionné très peu de dégâts sur le périmètre Natura 2000. Concernant, par exemple, la tempête Klaus du 24 janvier 2009, celle-ci n'a entraîné, sur l'ensemble de la sylve testerine, qu'un taux moyen de dégâts sur le Pin maritime inférieur à 20%, tandis que la plupart des Forêts du plateau landais ont subi de fortes atteintes.

Loin d'être le stéréotype de la pinède de Pin maritime alignés des Landes de Gascogne, le massif est aussi le lieu où portent les regards de nombreux visiteurs de la Dune du Pilat, constituant une « vitrine » sur les sites d'intérêt plus spécifiquement écologique et paysager.

En arrière dune, les boisements humides, situés sur la partie Est du site, revêtent un enjeu patrimonial majeur en tant que zone humide et par leur position entre le cordon littoral dunaire et le plateau landais.

En effet, ces boisements dunaires, même s'ils sont relativement communs sur le littoral aquitain, sont tous d'importance communautaire (Annexe I de la Directive Habitats Faune Flore 92/43) et recouvrent plus de 90% de la surface du site Natura 2000.

Etat de conservation des habitats naturels

On constate sur l'ensemble du site un état de conservation des boisements dunaires comme étant moyen à mauvais. Ceci s'explique principalement par la rareté des feuillus âgés et sénescents en strate arborée, la difficulté de régénération du Pin maritime et le caractère monospécifique de certains boisements.

Plus particulièrement, la gestion forestière de la forêt privée usagère est aujourd'hui difficile. En effet, les prélèvements de bois ne sont pas encadrés ce qui entraîne une difficulté de régénération pour le Pin et ne permet pas aux feuillus (le Chêne pédonculé notamment) d'évoluer en strate arborée.

En forêt privée non usagère, certains boisements sont en mauvais état de conservation à cause du caractère intensif et monospécifique de la sylviculture. D'autres secteurs (Nord-ouest) étant en meilleur état de conservation (Chênaie verte).

D'autre part, par comparaison entre des cartographies anciennes de 1976 et celle actuelle, nous avons constaté que les boisements humides arrières dunaires (et plus spécifiquement, pour les habitats où le Bouleau pubescent domine) s'asséchaient de façon plus ou moins prononcée. Ils évoluent vers la Chênaie pédonculé arrière-dunaire (2180-4), de moindre enjeu écologique.

Usages et activités

Concernant la sylviculture, nous avons constaté précédemment que la plupart des boisements n'étaient pas en bon état de conservation sur le site Natura 2000. Il y a donc un enjeu, d'un point de vue écologique, de modifier certaines pratiques sylvicoles afin d'améliorer cet état.

Cette amélioration passe par l'ouverture localisée du couvert arborée pour permettre la régénération naturelle (travaux d'irrégularisation ou travaux de régénération dirigée par exemple). Cela passe également par la conservation de feuillus en strate arborée et par la diversification des boisements (en espèce et en strate de végétation).

Concernant la forêt privée usagère, il s'avère nécessaire de pérenniser les boisements, d'améliorer leurs états de conservation et de limiter le déséquilibre des classes d'âges (le Pin se régénère difficilement et les feuillus atteignent rarement la strate arborée).

La pratique de la chasse telle qu'elle est gérée aujourd'hui influence peu l'état de conservation des habitats présents, mais l'accès à certaines zones pour les véhicules peut être problématique.

La randonnée pédestre, équestre, ou en vélo est un usage compatible avec la conservation des milieux mais cela doit être organisé (itinéraires spécifiques, balisage...) contrairement à la circulation des véhicules à moteur qui doit être restreinte.

La fréquentation touristique est organisée et limitée en périphérie du site (plages, camping, caravaning). Elle serait peu compatible avec le maintien de l'état de conservation des habitats forestiers si elle se développait au sein du massif, il faut donc veiller à ce que celle-ci reste cantonnée à l'extérieur du site.

D'autre part, la périphérie de ce secteur étant très fréquentée en période estivale sèche, cela renforce les risques d'incendie. Au vu de la topographie du site, de l'abandon et de l'embroussaillage de certaines parcelles, il existe une réelle difficulté d'accès en cas de sinistre (incendie, tout accident...).

L'enjeu principal est donc d'atteindre un état d'équilibre qui assure la conservation et la diversification des milieux et des paysages, tout en restant compatible avec les enjeux de production des divers peuplements et les diverses pratiques ancestrales comme le droit d'usage.

3.2 Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Les enjeux et objectifs ont été proposés et discutés lors de réunions de travail, le but étant de discerner et valoriser des intérêts communs parmi tous les acteurs concernés afin de mettre en place le processus de concertation.

Plusieurs thématiques ont été abordées séparément pour faciliter les interactions entre les nombreux acteurs et susciter l'intérêt d'un maximum de personnes. La composition des groupes était libre mais des invitations ciblées ont permis d'inciter les acteurs à participer à la concertation dans leur domaine de compétences. Le mélange des structures, associations et organismes a été recherché pour plus d'efficacité.

Les trois thématiques sont les suivantes :

- ❖ **Espaces naturels et biodiversité**
- ❖ **Gestion forestière et sylviculture**
- ❖ **Activités socioéconomiques**

Aux vues des perspectives d'évolution du territoire, la régénération des boisements dunaires et leur état de conservation restent les points centraux des réflexions. En parallèle, le site a été désigné pour deux insectes saproxylophages, l'importance des vieux boisements de feuillus est alors indispensable pour la préservation de ces espèces.

En effet, le calcul de l'état de conservation et de la typicité des habitats naturels a permis de mettre en évidence les problématiques suivantes :

- La difficulté de régénération du Pin maritime ;
- La rareté des bois sénescents feuillus (Chênes vert et pédonculé), favorables aux cortèges d'insectes saproxyliques et à certaines espèces de Chauves-souris ;
- La rareté de la futaie irrégulière sur l'ensemble du site ;
- L'assèchement progressif des boisements humides (intérêt patrimonial majeur) ;
- La présence ponctuelle d'espèces invasives (notamment à proximité des cabanes) ;

Ce constat fait état de plusieurs problématiques qu'il sera nécessaire de prendre en compte dans le programme d'actions.

Ensuite, le site de l'Eden montre un intérêt certain en tant que gîte d'hibernation pour les chiroptères au niveau des blockhaus et autres structures de la batterie allemande Ar. 42 même si des dérangements sont observés sur le site (promeneurs s'introduisant dans les bunkers en période sensibles pour les Chauves-souris, graphes...). Il convient donc d'optimiser les capacités d'accueil pour ces espèces tout en préservant l'authenticité du site. Les sites des cabanes forestières constituent également des gîtes potentiels (peu d'observations ont été effectuées pendant les inventaires).

D'autre part, les problématiques actuelles de la forêt privée usagère sont d'ordre juridique et patrimonial. Au vu des contraintes qui pèsent sur ce massif, les juridictions, abondamment sollicitées, laissent certains doutes persister. Cela ne facilite pas aujourd'hui le consensus au sein de ce véritable patrimoine local.

Les enjeux du territoire concernent essentiellement le fonctionnement des milieux forestiers et des espèces inféodées, l'ambiance paysagère et l'identité du territoire à maîtriser selon les évolutions dans le temps.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A : Conservation et/ou restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire	1- Améliorer l'état de conservation des boisements dunaires Favorisation des peuplements de Chênes indigènes en sous étage et strate arborée Renforcement de la régénération naturelle des boisements dunaires	Tous les boisements dunaires (2180)	Insectes saproxylophages Chiroptères	Chasse Foresterie DFCI
	2- Restreindre le développement d'espèces indésirables Limitation d'espèces arbustives indésirables sur le site (Robinier, Mimosa, Erable Negundo, Ailante...)	Tous les habitats	-	
B : Mise en place de mesures spécifiques à certains habitats d'intérêt majeur	1- Améliorer de l'état de conservation des boisements humides arrière-dunaires Restauration des boisements humides	2130-5*/2150* 4030-4	-	Chasse Foresterie (cabanes forestières) DFCI
	2- Diversifier des habitats humides Travaux de création ou d'entretien de lande humide	2180-5 + développement des landes humides (4020-4030)	Fadet des laiches Damier de la succise	Chasse Foresterie DFCI
C : Mise en place de mesures spécifiques à certaines espèces d'intérêt majeur	1- Renforcement de la capacité d'accueil des insectes saproxylophages Conservation d'arbres sénescents feuillus comme refuge pour la faune	Tous les boisements dunaires (2180)	Insectes saproxylophages	Activité sylvicole
	2- Maintien d'un contexte favorable aux Chiroptères Protection des sites des Chiroptères Création d'une signalétique sur les enjeux de préservation de la biodiversité en forêt et les comportements à adopter	Site de l'Eden (ensemble de Bunkers)	Chiroptères	Activité associative au niveau des bunkers de l'Eden (GRAMASA)
D : Sensibilisation autour des richesses du site Natura 2000	1- Donner aux acteurs du territoire les outils nécessaires à une meilleure appréhension du patrimoine naturel Création d'une signalétique sur les enjeux de la préservation de la biodiversité en forêt	L'ensemble du site		Tourisme et activités associatives
E : Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel	1- Améliorer les connaissances sur la faune : Compléter les inventaires faunistiques		Chiroptères, insectes saproxylophages, Mammifères et reptiles patrimoniaux	

	2- Améliorer les connaissances sur la flore et les habitats Poursuivre le diagnostic sur les pelouses rases arrière dunaires (2130-5*/2150*), sur les landes sèches thermo-atlantiques (4030-4) et les ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse (2130-4*)	2130-5*/2150* 4030-4 2130-4*		DFCI
F: L'animation du DOCOB	1 - Définir un plan d'actions pour la phase d'animation du site Définition de la phase d'animation Mise en place des suivis Actions de communication afférentes	L'ensemble du site		

Rappel de la codification des habitats d'intérêt communautaire concernés par les objectifs précédents :

2180 = Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale

2180-2 = Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à chêne vert

2180-4 = Arrière dunes boisées à chêne pédonculé

2180-5 = Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires

2130-5*/2150* = Pelouses rases annuelles acidiphiles

2130-4* = Ourlet acidiphile héliophile à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse

4030-4 = Landes sèches thermo atlantiques

9190-1 = Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

3.3 Synthèse de la définition des objectifs

Les objectifs généraux, traitent en priorité des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire, ainsi que des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats 92/43. Les autres objectifs sont plus transversaux, et peuvent aussi bien se rapporter à des espèces qu'à l'aspect socio économique.

Les objectifs prioritaires concernent en premier les grands types de faciès, et notamment les milieux forestiers dunaires et ceux arrière-dunaire (boisements humides). Ce sont les deux composantes fondamentales du site, qui abritent les enjeux habitats et espèces les plus importants.

Les objectifs généraux sont déclinés spécifiquement pour le site, dans la logique de l'objectif de conservation énoncé par la Directive habitats ; les objectifs de gestion durable suivants sont proposés :

A : Conserver et/ou restaurer des habitats forestiers d'intérêt communautaire : cet objectif vise l'amélioration de l'état de conservation des boisements dunaires identifiés sur le site Natura 2000 avec une adaptation de la gestion forestière aux problématiques rencontrées et un renforcement de la régénération naturelle de certains secteurs du massif.

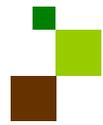
B : Mise en place de mesures spécifiques à certains habitats d'intérêt majeur : L'objectif consiste à assurer la conservation des milieux en voie de fermeture et des habitats humides, en cohérence avec les espèces qu'ils abritent. La gestion forestière sera concernée (aménagement forestier), puisque des réponses devront être apportées au problème de la fermeture des milieux par la pinède, en cohérence avec l'objectif précédent, et la conservation des espèces.

C : Mise en place de mesures spécifiques à certaines espèces d'intérêt majeur : Ces mesures visent à assurer la conservation des espèces d'insectes saproxylophages et des espèces de Chiroptères d'intérêt.

D : Sensibilisation autour des richesses du site Natura 2000 : La structuration de la démarche de communication est déjà engagée (site Internet de la commune, lettres d'information...), il faut maintenant susciter l'intérêt et rendre la connaissance plus accessible au grand public.

E : Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel : Des axes d'amélioration de connaissances (habitats, espèces) ont été souhaités, et concerneront en priorité les habitats et espèces à forts enjeux.

F : L'animation du DOCOB : Cet objectif concerne la phase d'animation, et doit par conséquent apporter, pour les structures, des propositions à mettre en place pour engager des actions, des financements.



4- PARTIE C : PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

4.1 Modalités générales d'application des mesures

Les mesures s'inscrivent dans la volonté de la France de contractualiser la protection du milieu avec les propriétaires plutôt que d'imposer des mesures réglementaires. Le contrat de gestion est un engagement du propriétaire ou de son mandataire. Les bénéficiaires peuvent également être des associations, des entreprises ou collectivités (ou autres...) auxquelles la gestion est déléguée par convention ou mandat de gestion. Lors de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB, la contractualisation vise à construire des projets individualisés au site et au gestionnaire désigné. Elle contribue également à la cohérence du territoire.

Les actions peuvent soit venir conforter la gestion existante (potentiel constitué par les propriétaires et exploitants, humain et technique) qui contribue directement à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Soit ce sont des prescriptions additionnelles de gestion qui peuvent être demandées aux exploitants et usagers, ou à des spécialistes pour satisfaire les exigences des directives Habitats et Oiseaux.

Parmi les mesures possibles se distinguent les contrats Natura 2000 forestiers et les contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers. Ils sont conclus entre l'Etat et l'ayant droit concerné, sur la base du volontariat (financement du ministère chargé de l'environnement et de l'Europe). Ce type de mesure se réfère à la circulaire DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R.414-8 à R.414-18 du code de l'Environnement. La durée minimale du contrat est de cinq ans sans modification possible. Ces contrats spécifiques sont cofinancés par le FEADER et les crédits de l'Etat (MEDDTL). Ils permettent de réaliser des mesures à but non productifs, sur tous les types de milieux : ouverts, humides, aquatiques, forestiers.

La charte Natura 2000, est présentée comme une charte de bonnes pratiques, selon la loi du Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005, se référant à la circulaire DNP/SDEN n°2007-1 du 26 avril 2007 relative aux dispositions du 5° de l'article R.414-11 et des articles R.414-12 et R.414-12-1 du code de l'environnement. Elle relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un accompagnement financier.

4.2 Les mesures proposées

Pour répondre aux différents objectifs, des propositions d'actions concrètes sont rédigées sous forme de « **Fiches Action** », regroupées dans un catalogue d'actions (Cf. Tome 4). Les actions de gestion conservatrice ou restauratrice sont déterminées en adaptation avec les propriétés du site et conciliant les différents intérêts locaux. Chaque action prend en compte les zones d'influence et de menace pour être adaptée et maintenir ou restaurer le bon état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000. Les limites de la gestion sont définies de manière fonctionnelle.

Chaque fiche détaille le cadre dans lequel l'action s'inscrit (habitats et espèces concernées) et l'itinéraire technique proposé pour atteindre l'objectif fixé. L'aspect financier et les types de modalités de suivi sont présentés. Des indicateurs de suivi de l'évolution du milieu

sont également déterminés pour permettre de vérifier l'avancée des travaux et d'estimer l'impact des actions de gestion entreprises. Les actions ne revêtent pas le même ordre d'importance. Ainsi, trois niveaux de priorités sont attribués selon la priorité de l'objectif de départ (identifiés dans le coin supérieur droit des fiches actions) afin d'assurer une mise en œuvre rationnelle de ces objectifs.

Les actions sont regroupées par « **Fiches Cadre** » qui énumèrent les actions proposées selon les 5 grands objectifs fixés auparavant. Elles mentionnent les habitats et espèces étant concernés par les objectifs communs. Certaines actions peu conséquentes pour faire l'objet d'une fiche action ont été regroupées avec une autre action étant complémentaire.

Les mesures contractuelles seront ensuite proposées sous la forme de cahiers des charges, précisant notamment les engagements donnant lieu à contrepartie financière et les mesures d'accompagnement. Les fiches actions détaillant le cahier des charges pour chaque action est consultable dans le Tome 4 annexé à ce présent document.

4.2.1. Priorisation des actions

Classe de priorité	Type action	Echéancier	Détail	Symbole dans les fiches actions
1	Majeur	Court terme	Action prioritaire pour la conservation des espèces et leurs habitats, en particulier ceux classés d'intérêt majeur à l'issue du diagnostic.	***
2	Importante	Court et moyen terme	Intervention moins urgente mais indispensable pour la conservation des espèces et leurs habitats.	**
3	Secondaire	Moyen terme	Intervention utile mais non prioritaire pour la conservation des espèces et leurs habitats et/ou ne répondant pas à une réelle menace sur le territoire	*

4.2.2. Codification des actions selon leur nature

Dans un souci de clarté, à chaque action est attribuée un code selon la nature de son financement et cela, selon la logique suivante :

Type d'action	Détail	Symbole dans les fiches actions
Action contractualisable	Il s'agit des contrats Natura 2000 cofinancé à 100 % par l'Europe et l'état.	AC
Action hors contrat	Il s'agit des actions ne pouvant pas bénéficier d'un cofinancement européen au titre de Natura 2000 mais qui pouvant bénéficier de l'attribution de financements publics locaux (Conseil général...)	HC
Action d'accompagnement	Il ne s'agit pas d'un contrat Natura 2000 mais d'une action d'accompagnement du DOCOB, indispensable à sa réalisation et financé à 100% par des fonds publics (Etat/Europe).	AA

4.3. Définition des mesures

Une séance plénière a permis le croisement des approches thématiques et une appropriation transversale des actions proposées. Le travail collaboratif a permis de mettre en exergue les actions suivantes, pouvant être plausibles sur le site pour répondre aux objectifs fixés précédemment.

Objectif développement durable concerné	Intitulé de la mesure	Maitre d'ouvrage potentiel	Priorité (1)	Échéancier (2)	Surface concernée et Objectif Surface (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (3)	Type de mesures
1. Conservation et/ou restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire	FA1.1 : Travaux d'irrégularisation des boisements dunaires		***	2013 et 2017	Surface concernée : 4769 ha Objectif Surface : 15 ha	30 000 €		AC
	FA1.2 : Renforcement de la régénération naturelle des boisements dunaires		***	2013-2017	Surface concernée : 4769 ha Objectif Surface : 10 ha	26 000 €		AC
	FA2.1 : Limitation d'espèces arbustives indésirables (Robinier, Mimosa, Ailante...)		**	2013 et 2016	Surface concernée : 4769 ha Objectif Surface : 5 ha	10 400 €		AC
2. Mise en place de mesures spécifiques à certains habitats d'intérêt majeur	FB1.1: Restauration des boisements humides ou création de landes		***	2013 et 2016	Surface concernée : 267 ha Objectif Surface : 10 ha	36 700 €		AC
	FB2.1 : Travaux de création et d'entretien de Lande humide		***	2014	Surface concernée : 244 ha Objectif Surface : 25 ha	13 650 €		AC
3. Mise en place de mesures spécifiques à certaines espèces d'intérêt majeur	FC1.1 : Conservation d'arbres sénescents feuillus comme refuge pour la faune		**	Engagement sur 30 ans : 2033	Surface concernée : 5026 ha Objectif: 5 îlots et 30 arbres isolés	9500 €		AC

	FC2.1 : Protection des gîtes et renforcement de la capacité d'accueil des Chiroptères		***	2013 à 2017	Surface concernée : Ensemble du site Objectif : 5 gîtes et batterie de l'Eden	15 000 €		AC
	FC2.2 : Création une signalétique sur les enjeux de protection des sites de reproduction des Chiroptères		**	2013	L'ensemble du site	3300 €		AC
4. Sensibilisation autour des richesses du site Natura 2000	FD1.1 : Création d'une signalétique sur les enjeux de préservation de la biodiversité en forêt		**	2013	L'ensemble du site	6400 €		AC
5. Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel	FE1.1 : Compléter les inventaires faunistiques		*	2013-2017	L'ensemble du site	17 550 €		HC
	FE2.1 : Poursuivre le diagnostic sur les pelouses rases arrière dunaires, sur les landes sèches thermo-atlantiques et les ourlets acidiphile héliophile à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse		*	2013-2014	L'ensemble du site	10 400 €		HC
6. L'animation du DOCOB			***	2013-2016	L'ensemble du site	68 250 €		AA
TOTAL						247 150 €		

(1) *** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

(2) Noter les mesures année par année si nécessaire

(3) Principaux financeurs

SYNTHESE

En réponse aux problématiques du site Natura 2000, le catalogue d'actions décline les objectifs en une douzaine d'actions (Cf. Tome 4). L'estimation des coûts permet de définir une maquette financière de ces mesures atteignant les 247 150 €.

La répartition des financements dépend de la nature des actions. Neuf des douze actions proposées peuvent être financées par l'Europe et l'Etat car elles sont éligibles au programme Natura 2000 définis à l'échelle régionale. Six mesures correspondent à des contrats forestiers et trois autres sont des contrats non agricoles non forestiers.

Les orientations de gestion, se rapportant à certaines espèces et habitats d'intérêt communautaire, en lien avec les activités socio-économique, ont été adaptées au site Natura 2000 afin d'être au mieux cohérentes en terme de moyens techniques, humains et financiers.



5- PARTIE D : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

5.1 Evaluation des actions

Objectifs	Intitulé des actions	Descripteur de réalisation à atteindre	Indicateur de réalisation (atteint)	Justifications des commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
A 1. Améliorer l'état de conservation des boisements dunaires	FA1.1 : Travaux d'irrégularisation des boisements dunaires	<i>15 ha</i>			
	FA1.2 : Renforcement de la régénération naturelle des boisements dunaires	<i>10 ha</i>			
A 2. Restreindre le développement d'espèces indésirables	FA2.1 : Limitation d'espèces arbustives indésirables (Robinier, Mimosa, Ailante...)	<i>5 ha Traitement des foyers</i>			
B 1. Améliorer de l'état de conservation des boisements humides arrière-dunaires	FB1.1: Restauration des boisements humides arrière dunaires	<i>10 ha</i>			
B 2. Diversifier des habitats humides (2180-5)	FB2.1 : Travaux de création et d'entretien de lande humide	<i>25 ha</i>			
C 1. Renforcement de la capacité d'accueil des insectes saproxylophages	FC1.1 : Conservation d'arbres sénescents feuillus comme refuge pour la faune	<i>30 arbres disséminés 5 îlots de sénescence</i>			
C 2. Maintien d'un contexte favorable aux Chiroptères	FC2.1 : Protection des gîtes et renforcement de la capacité d'accueil des Chiroptères	<i>5 gîtes 9 entrées de blockhaus</i>			
	FC2.2 : Création une signalétique sur les enjeux de protection des sites de reproduction des Chiroptères	<i>3 grands et 6 petits panneaux</i>			
D 1. Donner aux acteurs du territoire les outils nécessaires à une meilleure appropriation du patrimoine naturel	FD1.1 : Création d'une signalétique sur les enjeux de préservation de la biodiversité en forêt	<i>4 grands et 8 petits panneaux</i>			
E 1. Améliorer les connaissances sur la faune	FE1.1 : Compléter les inventaires faunistiques	<i>Nouvelles données sur les espèces</i>			

E 2. Améliorer les connaissances sur la flore et les habitats d'intérêt communautaire	FE2.1 : Poursuivre le diagnostic sur les pelouses rases arrière dunaires, sur les landes sèches thermo-atlantiques et les ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse	<i>Quantification population</i>			
G. S'assurer de la réalisation des actions du DOCOB et de leur suivi	FF1 : Action d'accompagnement : Animation du DOCOB	<i>Nombre de contrats signés</i>			

5.2 Suivi de l'état de conservation des habitats naturels

Certains habitats de faible superficies et linéaires, n'ont pu être cartographiés qu'en partie, principalement en raison de la superficie du site (plus de 5 000 hectares) et de la répartition de ces groupements végétales. En effet, les pelouses annuelles acidiphiles (2130-5*/2150*) sont localisés en partie sur les pare-feux mais également au niveau de chemins forestiers où le recouvrement arboré est faible ainsi qu'au niveau de clairières. De plus, il s'agit d'habitats très clairsemés nécessitant de nombreux jours de terrain pour le cartographeur précisément. Les landes sèches thermo-atlantiques (4030-4) ont également été cartographiées en partie. Celles-ci se trouvent en mosaïque avec les pelouses d'intérêt prioritaire citées précédemment ou en sous-bois localisé sur les hauts de dune principalement sur la partie Ouest du site (non cartographiées actuellement sur ces zones).

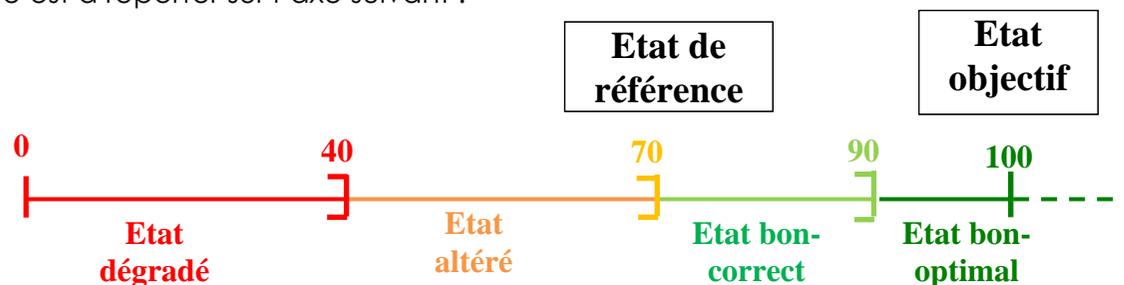
Les ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse (2130-4*), d'intérêt prioritaire n'ont, quant à eux, pas été cartographiés, du fait de leur caractère très ponctuelle en lisière forestière ou bordure de chemins et pare-feux et également du fait qu'ils sont répartis sur l'ensemble du site (très difficile à cartographiés sur une superficie de plus de 5 000 hectares).

L'ensemble de la démarche d'inventaire des habitats naturels sur le site en 2010-2012 a été réalisée en gardant à l'esprit la nécessité d'une évaluation future de l'état de conservation de ces habitats. La description de l'état initial du site s'est donc faite en utilisant des attributs caractéristiques (caractérisation phytosociologique) servant à la fois à la caractérisation initiale des habitats et à l'évaluation de la gestion.

Pour le suivi de l'état de conservation, nous nous baserons sur la même méthode d'évaluation des habitats forestiers que celle utilisée initialement : la méthode N.CARNINO (MNHN/ONF), août 2009. Elle est basée sur une batterie d'indicateurs simplifiés de l'état de conservation (les critères sont décrits §2.7.1. Méthodologie de l'état de conservation). Elle repose également sur les relevés phytosociologiques, qui permettent d'avoir la composition floristique et donc la typicité du cortège par rapport aux habitats élémentaires Natura 2000.

Ceux-ci seront effectués sur quelques points issus des relevés initiaux (environ 1/10 des points effectués pour le diagnostic initial et choisi de façon aléatoire). Au vue du nombre de relevés réalisés initialement, la reproductibilité de tous les points d'inventaires est impossible et pas utile pour suivre l'état de conservation des boisements (la localisation géographique permet de retrouver précisément les sites de relevés). Pour le suivi de l'état de conservation, la photo-interprétation sera nécessaire afin de caractériser l'évolution des milieux et notamment des boisements dunaires.

La note attribuée à chaque type d'habitat évalué à l'échelle du site est comprise entre 0 et 100. Pour obtenir l'état de conservation correspondant, cette note est à reporter sur l'axe suivant :



Pour l'évolution des connaissances, les critères suivants sont proposés :

- **C** : connaissances restées au même niveau
- **C⁺** : acquisition de connaissances nouvelles faisant ressortir une évolution positive ou neutre de l'état de conservation
- **C⁻** : acquisition de connaissances nouvelles faisant ressortir une évolution négative de l'état de conservation

Le tableau suivant constitue une donnée de référence, et propose également une méthode de suivi, basée sur les mêmes critères d'évaluation. A noter que, pour certains habitats et espèces, les connaissances sont insuffisantes ; nous avons donc rajouté une colonne permettant de prendre en compte ce critère. En effet, la découverte d'espèce nouvelle (ou d'habitat), la découverte de fonctionnalités, de dynamiques qui avaient échappé au diagnostic initial, sont susceptibles d'induire des imprécisions dans la notation de l'évolution de l'état de conservation si ce point n'est pas formalisé. La notation de l'évolution sera par ailleurs faite en distinguant les secteurs ayant bénéficié d'actions (a priori, ces secteurs devraient être cartographiés plus précisément), des zones restées soumises à une évolution naturelle (où la cartographie sera faite dans le cadre des suivis écologiques).

Cette proposition de modèle pourra être adaptée, à condition bien entendu que les critères utilisés soient précisés (si différents de ceux proposés). En particulier, nous n'avons pas inséré de colonne « notation globale de l'état de conservation », sachant qu'il conviendra de définir des clés permettant d'assembler les données des trois colonnes critères (évolution des connaissances, + les 2 colonnes « état de conservation ») ; seule l'expérience pourra préciser ce point.

HABITATS		ETAT ACTUEL		EVOLUTION DE L'ETAT DE CONSERVATION				
Habitats naturels d'intérêt communautaire (déclinaison locale)	Code européen Natura 2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat (ha)	Etat de conservation actuel	Surface couverte par l'habitat	Evolution des connaissances	Etat de conservation (liés aux actions)	Etat de conservation (évolution naturelle)	Recommandations conclusions
Aulnaie marécageuse arrière-dunaire	2180-5	12.8	Bon					
Boisement hygrophile arrière dunaire à Bouleau pubescent, Aulne glutineux (Saule roux) et Osmonde royale	2180-5	243.6	Bon (3.6 ha)					
			Moyen (132 ha)					
			Mauvais (72 ha)					
			Très mauvais (36 ha)					
Boisement acidiphile mésophile dunaire à Chêne pédonculé et Chèvrefeuille des bois	2180-4	4054	Bon (143 ha)					
			Moyen (1 896 ha)					
			Mauvais (1 538 ha)					
			Très mauvais (477 ha)					
Boisement dunaire à Chêne vert et Pin maritime	2180-2	149	Moyen					
Jeune plantation de Pin maritime sur dunes	2180	414	Moyen (52 ha)					
			Mauvais (362 ha)					
Plantation de Pin maritime sur dunes (Faciès de substitution anthropogène du boisement dunaire à Chêne vert et Pin maritime)	2180 (-2 ?)	152	Mauvais					
Vielles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	9190-1	9	Mauvais					
Pelouses annuelles acidiphiles	2130-5*/2150*	10	Moyen					
Ourlet acidiphile héliophile à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse	2130-4*	Inconnu	Inconnu					
Landes sèches à Ciste à feuilles de Sauge et Bruyère cendré	4030-4	Inconnu	Inconnu					

5.3 Suivi de l'état de conservation des espèces de la Directive Habitats Faune Flore 92/43

La même logique que pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats a été reprise.

ESPECES		ETAT ACTUEL			EVOLUTION DE L'ETAT DE CONSERVATION				
Espèces d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat	Estimation de la population	Etat de conservation actuel	Estimation de population	Estimation des connaissances	Etat de conservation (liés aux actions)	Etat de conservation (évolution naturelle)	Recommandations de modifications de gestion	
<i>Cerambyx cerdo</i> Grand capricorne	1088	Présence avérée Espèce peu abondante							
<i>Lucanus cervus</i> Lucane cerf volant	1083	Présence potentielle non observée pendant les inventaires entomologiques							
<i>Miniopterus schreibersii</i> Minioptère de Schreibers	1310	Estimée entre 2 et 5 individus Deux individus ont été contactés en période de transit sur le site de l'Eden A rechercher sur tout le reste du site							
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	1303	Estimée entre 3 et 10 individus Trois individus ont été contactés sur le site de l'Eden dont un en période d'hibernation A rechercher sur tout le reste du site							
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand Rhinolophe	1304	Entre 50 et 70 individus identifiés en période d'hibernation sur le site de l'Eden A rechercher sur tout le reste du site							
<i>Coenonympha oedippus</i> Fadet des laiches	1071	Estimée de 1 à 50 individus Un individu contacté à l'Ouest de la craste de Nezer							
<i>Euphydryas aurinia</i> Damier de la succise	1065	Estimée entre 2 et 20 individus Deux individus contactés à l'Ouest de la craste de Nezer							
<i>Mustela lutreola</i> Vison d'Europe	1356	Présence non avérée pendant les inventaires (donnée bibliographique)							
<i>Lutra lutra</i> Loutre d'Europe	1355	Présence non avérée pendant les inventaires (donnée bibliographique)							
<i>Emys orbicularis</i> Cistude d'Europe	1220	Présence non avérée pendant les inventaires (donnée bibliographique)							
<i>Isoetes boryana</i> Isoètes de Bory	1416	Présence peu probable au sein de la craste de Nezer compte tenu de son écologie (donnée bibliographique)							

5.4 Synthèse du suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

La méthode d'évaluation de l'état de conservation a permis de réaliser un diagnostic de « l'état zéro » du site Natura 2000. Une mise en valeur d'un certain nombre de critères sensibles au sein de ces boisements dunaires a été effectuée (présence/absence de gros et de très gros bois, pourcentage de bois mort, nombre de strates, diversité spécifique...).

De par les caractéristiques du site et le temps nécessaire aux observations, l'évaluation des habitats et populations, ainsi que leurs états de conservation, sont des données qui resteront à affiner à l'avenir. On peut considérer que le présent Docob a pour vocation dans ce domaine, d'apporter une quantification (et une qualification) plus précise des éléments du patrimoine naturel.

La répétition de cette méthode lors du suivi des habitats permettra d'observer l'évolution de ces boisements suite à la mise en œuvre d'actions ou à la dynamique naturelle de certains boisements humides (boisements humides à Bouleau pubescent évoluant progressivement vers la Chênaie pédonculé arrière dunaire).

Des inventaires complémentaires pour certains habitats et espèces devront être effectués. Cela concerne, pour les habitats, les pelouses annuelles arrière-dunaires (2130-5*/2150*), les landes sèches thermo-atlantiques (4030-4) et les Ourlet acidiphile héliophile à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse (2130-4*). Pour la faune, des compléments seront à apporter pour les espèces saproxylophages et particulièrement pour le Lucane cerf-volant (non observé pendant les inventaires) et les Chiroptères (enjeu fort de ce groupe sur l'ensemble du site).

Certains habitats et espèces ont pu être conservés jusqu'à ce jour du fait même de l'activité pratiquée sur le site. Les éléments pouvant être perturbateurs n'ont généralement pas une action irréversible, ce qui laisse pressentir, dans bien des cas, la possibilité de restauration. Mais il convient de ne pas afficher la volonté immédiate de tout restaurer : nous préférons proposer une phase de compléments de données, d'amélioration de la connaissance du statut des habitats et espèces, et d'opérations à caractère expérimental destinées à mieux appréhender la dynamique du patrimoine naturel, plutôt que d'engager des actions de restauration lourdes.

Le suivi de la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire permettra d'observer l'évolution de leur état de conservation et notamment des sensibilités relevées au cours de ce diagnostic « d'état des lieux ». Des ajustements pourront être apportés en fonction de ce suivi et par rapport aux actions mises en place.

Le programme d'actions proposé n'est donc pas figé dans le temps et pourra faire l'objet de modifications ou d'adaptations en fonction de l'évolution du patrimoine naturel.



6- CONCLUSION

Le document d'Objectifs des Forêts dunaires de la Teste de Buch a permis de réaliser un premier diagnostic scientifique caractérisant les enjeux écologiques et socio-économiques de ce site.

Dépassant aujourd'hui sa simple vocation économique, le massif forestier de la Teste de Buch, valorisé par les divers zonages de protection, entre dans une logique patrimoniale. Il est à la fois une composante majeure du paysage et un réservoir de biodiversité, présentant des enjeux écologiques importants.

Ces forêts dunaires sont concernées, sur la majorité du site, par un habitat générique correspondant aux « Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale », codé 2180 et décliné en trois habitats élémentaires (2180-2, 2180-4 et 2180-5). Il en ressort que plus de 90% des habitats identifiés sur la zone d'étude sont éligibles à la Directive Habitats.

Deux habitats prioritaires ont pu être identifiés sur le site Natura 2000. L'un, correspond aux pelouses annuelles acidiphiles codées 2130-5 et pouvant être en mosaïque avec le 2150* ; elles sont situés au niveau des pare-feux principalement. L'autre correspond aux ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse codé 2130-4* et situés en lisière forestière ou en bordure de piste et chemins. Elles devront faire l'objet de compléments d'inventaires pendant la phase d'animation du Docob tout comme les landes sèches thermo-atlantiques (4030-4).

Les principaux enjeux et sensibilités ont été identifiés principalement à partir de l'état de conservation et de la valeur patrimoniale des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Nous avons notamment relevé les éléments suivants :

- La rareté des feuillus en strate arborée, favorables aux insectes saproxylophages et à certaines espèces de Chauves-souris ;
- L'absence de futaie irrégulière qui pourrait contribuer à l'amélioration de l'état de conservation des boisements dunaires (diversité en strate de végétation et en espèce) et d'espèces faunistiques de divers groupes (Chiroptères, avifaune...) ;
- La fragilité des Chiroptères pendant leurs périodes sensibles et notamment pendant l'hibernation au niveau du site de l'Eden (enjeu important avec la présence du Grand Rhinolophe utilisant les Bunkers en tant que gîte d'hibernation à proximité de l'urbanisation) ;
- Le développement localisé d'espèces indésirables ou exogènes ;
- L'assèchement progressif des boisements humides arrière dunaires évoluant vers la Chênaie pédonculé arrière-dunaire de moindre enjeu patrimonial (2180-4) ;
- La faible capacité d'accueil des insectes saproxylophages avec la rareté d'arbres feuillus âgés

Concernant la gestion, le principe de réfléchir à la prise en compte des diverses propositions visant à améliorer l'état de conservation des habitats ou des espèces a été accepté par les participants, qu'il soit sylviculteurs, propriétaires, usagers ou simples habitants, dans la mesure où ces principes ne remettent pas en cause leurs activités actuelles (sylviculture, chasse, exploitation pétrolière, droit d'usage...). En effet, une gestion adaptée du massif permettra d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces tout en préservant les activités économiques existantes.

Les sensibilités du massif ont permis d'établir des objectifs et un programme d'actions précis afin d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (pour ceux identifiés comme étant mauvais sur le site).

Un catalogue d'actions et une charte Natura 2000 sont proposés afin de répondre à ces objectifs et aux problématiques mises en évidence précédemment.

Le présent docob propose un certain nombre de ligne d'actions qui nécessite quelques observations et précisions.

- Toutes les actions ne seront pas impérativement engagées dans les délais prévus : des rajustements peuvent être opérés si des arguments avérés les étayent ;
- Le nombre d'actions est volontairement limité : il ne s'agit pas dans ce premier Docob de vouloir tout réhabiliter, mais plutôt de prendre des repères afin de mieux connaître le fonctionnement du site et de ses activités, des habitats et des espèces, avant d'engager peut être des opérations plus spécifiques ou plus étendues ;
- L'amélioration de la connaissance des habitats et des espèces est primordiale, afin de venir combler à terme l'insuffisance relative des connaissances acquises à ce jour ;
- Enfin, ce sera également l'occasion de mettre en place des relations ouvertes pour une gestion intégrée du site, ce qui devrait concrètement se traduire par la prise en compte réciproque des contraintes et objectifs des différents acteurs (propriétaires, forestiers, usagers...) : la communication, ainsi que des actions de soutien seront privilégiées, ce qui, sans aucun doute, contribuera à renforcer encore les enjeux naturels du site, tout en les portant à la connaissance du public local.

L'animation du Docob débutera à la suite de la validation de ces documents. Elle permettra de coordonner et d'engager avec les propriétaires, des opérations d'amélioration de l'état de conservation sur le terrain à travers une assistance technique de la structure animatrice.

Cette assistance portera sur :

- La poursuite de l'animation du comité de pilotage et des groupes de travail ;
- L'appui technique aux propriétaires et les modalités de mise en œuvre des contrats et de la charte Natura 2000 ;
- La recherche éventuelle d'autres sources de financements pour la mise en œuvre d'actions spécifiques ;
- La communication et la sensibilisation sur le site Natura 2000 ;
- La réalisation des inventaires complémentaires ;
- Le suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- L'appui technique sur la compréhension des mesures et la réalisation des travaux ;
- L'élaboration de rapports d'activité et de bilan général.

La démarche Natura 2000 permet à la commune de la Teste de Buch, où se superposent diverses mesures d'inventaires et zones de protection, d'associer les points de vue des acteurs locaux à la gestion future de ce site. Les conflits, dont le massif forestier fait l'objet, reflètent bien la diversité des valeurs attachées à ce territoire exceptionnel et la nécessité d'une concertation.



7- BIBLIOGRAPHIE

Documents d'aide à la réalisation des Docob

ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 1998, Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, 144 pages
ENGREF, 1997. CORINE Biotopes, Types d'habitats français. 217 p.

COMMISSION EUROPEENNE (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

DIREN PACA (2007). Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales et animales dans les sites Natura 2000 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Cahier des Charges pour les Inventaires Biologiques. 89 p.

HASSAN S. et al (2009). Document d'Objectifs Natura 2000-Guide méthodologique d'élaboration-Outils de gestion et de planification. Cahier technique n°82. 99 p.

TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Guides naturalistes de terrain

Flore et Habitats

CAZE G., OLICARD L., 2006. Premiers éléments de typologie des habitats naturels de la zone arrière-littorale et des réseaux hydrographiques affluents des sites Natura 2000 des Landes de Gascogne. 47 p.

CORRIOL G. & LAVAUPOT N., CBP, CONSERVATOIRE BOTANIQUE PARISIEN, 2006. Clé provisoire des ordres des habitats naturels en Aquitaine, document de travail

FEDERATION DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX, 2005. Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 Guide méthodologique, 55p.

FOURNIER P. Les quatre flores de France. 1103 p.

FREDERIC BLANCHARD, GREGORY CAZE, GILLES CORRIOL & NADINO LAVAUPOT, 2007. « Zones humides du bassin Adour-Garonne. Manuel d'identification de la végétation ». Agence de l'eau, 128 p.

MEEDAT, Cahiers d'habitats Natura 2000, Fiches de présentation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

RAMEAU JC., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000. Gestion forestière et diversité biologique. France et Domaine atlantique. ENGREF, ONF, IFN.

SOCIETE LINNENNE DE BORDEAUX, 1999. Aide-mémoire de botanique Girondine. 244p.

Faune

MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., GRANT P.J., 1999. Le Guide ornitho. 399 p.

TOLMAN T., LEWINGTON R., 1997. Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord. 320 p.

WENDLER A., HENDRIK-NÜSS J., 1997. Libellules, Guide d'identification des libellules de France et d'Europe septentrionale et centrale. 129 p.

Ouvrages de référence pour la bioévaluation du patrimoine naturel

Flore et Habitats

BEDIN Marion (2007/2008) – Etat des lieux de la craste de Nezer – Rapport de stage, Mairie de la Teste de Buch - Université de Bordeaux UFR des Sciences biologiques.

CASTEX Stéphanie. (2008) - Canal des landes et craste de Nezer, l'Eau nécessaire à la vie – Rapport de stage, Association Bassin d'Arcachon Ecologie - Université Pau-Pays de l'Adour.

CSRPN Aquitaine, 2007a. Espèces végétales déterminantes pour l'Aquitaine. 14 juin 2010.

DANTON P., BAFFRAY M., 1995. Inventaire des plantes protégées en France. 293 p.

MEEDAT, Cahiers d'habitats Natura 2000, Fiches de présentation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, consultables sur <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 1997. Cahiers d'Habitats Natura 2000. 7 tomes.

OLIVIER, L., GALLAND, J.P. & MAURIN, H., EDS. 1995. *Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires*. Collection Patrimoines Naturels (Série Patrimoine Génétique). SPN-IEGB /MNHN, DNP/Ministère Environnement, CBN Porquerolles, Paris. n°20. 486 p.

SOCIETE LINNENNE DE BORDEAUX, 2005. Catalogue Raisoné des Plantes Vasculaires de la Gironde. 513 p.

Faune

CSRPN Aquitaine, 2006. Liste des espèces d'oiseaux à statut reproducteur proposées comme « déterminantes » en région Aquitaine. 7 juin 2006.

CSRPN Aquitaine, 2007b. Liste d'espèces déterminantes d'Aquitaine – vertébrés hors oiseaux. 6 juin 2007.

CSRPN Aquitaine, 2007b. Liste d'espèces de Vertébrés déterminantes d'Aquitaine – 14 juin 2010.

CSRPN Aquitaine, 2009. Liste d'espèces déterminantes d'Aquitaine – coléoptères. 14 juin 2010.

IUCN. 2008. The IUCN Red List of Threatened Species.

Mammifères

BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE (2011). Eléments d'inventaires de l'association sur les mustélidés patrimoniaux (Loutre et Vison d'Europe).

UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

Chiroptères

ARTHUR L., LEMAIRE M., 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. 544 p.

BARATAUD M., 1996 - Ballades dans l'inaudible. Sitelle, Mens. 48 p.

GROUPE CHIROPTERE AQUITAIN, 2008, Synthèse des données chiroptérologiques sur la vallée de l'Engranne, 10 pages

Oiseaux

BARBARO, L., NEZAN, J., BAKKER, M., REVERS, F., COUZI, L., VETILLARD, F. & LE GALL, O. (2003). Distribution par habitats des oiseaux nicheurs à enjeu de conservation en forêt des Landes de Gascogne. *Le Courbageot* 21-22

BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE (2010). Eléments d'inventaires de l'association sur l'avifaune.

BOUTET J.Y. & PETIT P. – 1987 – L'atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine 1974-1984. Centre Régional Ornithologique d'Aquitaine

COUZI L., THEILLOUT A., RUMEAU M. (2010). Identification des enjeux avifaune des landes du Médoc central. www.faune-aquitaine.org. 17 pp, Bordeaux.

ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEOF, LPO. 560 p.

UICN, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011. La liste rouge des espèces menacées en France. Oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine.

Lépidoptères

J., VEROVNIK, R., VERSTRAEL, T., WARREN, M., WIEMERS, M. AND WYNHOF, I. 2010. Liste rouge des espèces de Papillons de jour menacées en Europe. Publications UICN.

LAFRANCHIS T., 2000 – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 448 p.

MEDD, BIOTOPE, 2007. Papillons de l'Annexe IV de la Directive Habitats. Fiches.

Odonates

BOUDOT J.-P., DOMMANGET J.-L., 2010. Liste de référence des Odonates de France métropolitaine. Version 02/2010. Société française d'odonatologie, Bois-d'Arcy (Yvelines), 4 pp.

DOMMANGET JL., PRIOUL B., GAJDOS A., BOUDOT JP., 2009. Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine. SFO. 47 p.

KALKMAN V.J., BOUDOT J.-P., R. BERNARD, K.-J. CONZE, G. DE KNIJF, E. DYATLOVA, S. FERREIRA, M. JOVIĆ, J. OTT, E. RISERVATO AND G. SAHLÉN. 2010. European Red List of Dragonflies. Liste rouge des espèces d'Odonates menacées en Europe. Publications UICN.

VAN HALDER, I., ARCHIMBAUD, C. & JOURDAIN, B. (2002). Les libellules en Gironde, résultats de 4 années de prospection. *Le Courbageot* p19, 11-24.

Amphibiens et Reptiles

BERRONEAU M., 2010. Guide des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Association Cistude Nature. 180 p.

COX, N.A. AND TEMPLE, H.J. 2009. European Red List of Reptiles. Liste rouge Europe des espèces de Reptiles menacées en Europe. Publications UICN.

Liste des espèces animales et végétales déterminantes des ZNIEFF pour la région Aquitaine.

UICN France, MNHN & SHF (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.

Ouvrages de référence pour la compréhension du contexte socioéconomique et propositions de gestion

AUFAN R. (2010) – Histoire en Buch, la forêt usagère de La Teste de Buch, site internet : r.aufanforetusagere.free.fr

BOUISSET C. & POTTIER A. (2010) – La forêt des Landes de Gascogne entre protection et exploitation – Une « nature » ordinaire écartelée. Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laboratoire SET-UMR 5603 CNRS, bât. IRSAM, Pau, Août 2010, 24 pages.

BROUSSAUD S., SICARD P. (1979) – Pourquoi et comment aménager la forêt usagère de la Teste ? Ecole nationale des ingénieurs des travaux des eaux et forêts - SRAF Aquitaine, Juin 1979

CRPF (1983) – Forêt usagère de La Teste, Plan général d'aménagement concerté, CRPF, mai 1983

GHECO (1998) – Etude en vue de la réalisation du cahier d'orientation de gestion du site classé de la Dune du Pilat et de la forêt usagère de La Teste de Buch. DIREN Aquitaine, mars 1998, 30 pages.

GIP Aménagement du territoire et gestion des risques (2009) – Atlas départemental du risque d'incendie de forêt de Gironde.

GIVORS A. (2005) – Le pin maritime en futaie irrégulière mélangée. Forêt méditerranéenne t.XXVI, n°1, mars 2005, pages 93-96.

MAIRIE DE LA TESTE DE BUCH (2007) – Inventaire du patrimoine des cabanes forestières. Service Grands Projets/PLU, La Teste de Buch, décembre 2007, 70 pages.

NEUVILLE F. (1979) – Contribution à l'étude écologique de la forêt usagère de La Teste. SEPANSO - Ministère de l'environnement, juin 1979, 123 pages.

NEUVILLE F., LANNES J-P. (1979) – Etude économique et propositions d'aménagement de la forêt usagère de La Teste. SEPANSO, Université de Bordeaux III, UER L'homme et son environnement – MIACA, décembre 1979, 123 pages.

ONF (2003) – Plan de gestion du domaine de Camicas. CELRL, décembre 2003, 64 pages.

POTTIER A. (2010) – Quand la forêt est patrimonialisée : les enjeux du cadre forestier du bassin d'Arcachon. Sud-Ouest Européen, n°30, Toulouse, 2010, pages 125-138.



8- ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Abréviations et acronymes

ANNEXE 2 : Glossaire

ANNEXE 3 : Liste des acteurs rencontrés dans le cadre des entretiens sociologiques

ANNEXE 4 : Synthèse des entretiens réalisés dans le cadre de l'analyse socioéconomique

ANNEXE 5 : Cartes obligatoires et optionnelles

ANNEXE 6 : Codes FSD

ANNEXE 7 : Typologie des habitats du site Natura 2000

ANNEXE 8 : Bioévaluation des habitats naturels

ANNEXE 9 : Bioévaluation des espèces faunistiques

ANNEXE 10 : Relevés phytosociologiques type par habitat d'intérêt communautaire

ANNEXE 11 : Guide des recommandations paysagères

ANNEXE 1 : Abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique

ACCA : Association communale de chasse agréée

ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

ATEN : Atelier technique des espaces naturels

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CBNSA : Conservatoire botanique national Sud Atlantique

CC : Communauté de communes

CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

CG : Conseil général

COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43

DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409

DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

ENS : Espace naturel sensible

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)

MNHN : Muséum national d'histoire naturelle

ONF : Office national des forêts

PLU : Plan local d'urbanisme

PNR : Parc naturel régional

PPRI : Plan de prévention des risques Incendie

PSG : Plan simple de gestion

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)

SIG : Système d'information géographique

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : Glossaire

Animateur – structure animatrice :

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale :

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité :

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biotope : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Charte Natura 2000 :

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Climax :

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Cantonnement :

Procédure judiciaire ou amiable qui consiste à supprimer le statut usager sur une portion de forêt. D'autres parcelles, appartenant à l'Etat ou à un propriétaire sont abandonnées définitivement aux usagers pour remplacer, sur une propriété limitée, un droit d'usage général.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil) :

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale :

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000 :

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne :

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages » :

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages" :

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Dynamique de la végétation :

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob) :

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce indicatrice :

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) :

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats) :

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Faune : Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore : Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Forêt domaniale : forêt faisant partie du domaine privé de l'Etat et gérée par l'Office National des Forêts (ONF). La plupart des forêts domaniales sont d'anciennes forêts royales, abbatiales ou seigneuriales passées au domaine de l'État lors de la Révolution.

Forêt privée usagère : forêt privée soumise à un régime particulier de servitude, régie par des bائلettes et des transactions. Elle est exploitée pour sa résine et non dans le cadre traditionnel de la sylviculture. La forêt privée usagère de la Teste de Buch est le dernier massif forestier de France à appliquer les droits dits d'usage.

Forêt privée non usagère : forêt exploitée pour ses bois, les propriétaires sont conseillés par les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) qui veillent également à la bonne mise en œuvre des Plans Simples de Gestion (PSG).

Formation végétale : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD) :

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail) :

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce :

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel :

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact : Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Natura 2000 :

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse :

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Phytosociologie :

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC) :

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Réseau Natura 2000 :

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) :

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) :

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) :

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE 3 : Liste des acteurs rencontrés dans le cadre des entretiens sociologiques.

<i>Structure</i>	<i>Personnes contactées</i>	<i>Fonction</i>
	Mr Robert AUFAN	Historien
J'aime Pyla	Mr Robert JOUSSE	Représentant de l'association
Bassin d'Arcachon Ecologie	Me Françoise BRANGER	Présidente de l'association
Association Communale de Chasse Agréée de la Teste de Buch (ACCA)	Mr Norbert TRUT	Président de l'association
Office de tourisme	Mr Jean Philippe THEON	Directeur de l'office
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature du Sud Ouest (SEPANSO)	Mr Philippe BARBEDIENNE Mr Pierre DAVANT	Directeur et président de l'association
Golf international d'Arcachon	Mr Jean Pierre VERGNOLLES	Président du golf
Conservatoire du Littoral	Me Guillemette ROLLAND	Déléguée régionale du conservatoire
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	Me Amélie CASTRO	Ingénieur Environnement - Territoire
Vermilion Energy	Me Emilie POUCHE Me Pantxika ETCHEVERRY	Chargée de mission et responsable service Etudes
Association de Défense et de Promotion de Pyla sur Mer (ADPPM)	Mr Jacques STORELLI	Président de l'association
Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat	Mr Michel DAVERAT	Président du syndicat
Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)	Mr Pierre MACE	Directeur DFCI Gironde
Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère (ADDUFU)	Mr Virgile LAUGA	Représentant de l'association
Syndic des usagers de la forêt Usagère	Mr Claude LAFON	Représentant du syndic
Association des Propriétaires et Occupants au Doit de la Propriété de la Forêt de la Teste (APODPF)	Mr Christian MINVILLE	Président de l'association
Conseil Général de la Gironde	Mr Frédéric DUPUY	Service Environnement
Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)	Me Sabine JEANDENAND	Services techniques
	Mr Claude TAFFARD	Ancien garde assermenté des bois particulier
Mairie du Gujan Mestras	Me Elisabeth REZER SANDILLON	Adjointe Environnement
Syndicat du Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre (SYBARVAL)	Mr Michel MAYENC	Directeur du syndicat
Groupe de Recherches Archéologiques sur le Mur de l'Atlantique Secteur Arcachon (GARMASA)	Mr Marc MENDEL	Président de l'association

ANNEXE 4 : Synthèse des entretiens réalisés dans le cadre de l'analyse socioéconomique

« L'approche sociologique a permis de passer en revue une bonne partie des spécificités du site Natura 2000. Les diverses perceptions des acteurs rencontrés, liées au site Natura 2000, sont résumées ici selon les enjeux qui se sont dégagés. Cette synthèse ne prétend pas être exhaustive, elle retrace les tendances globales et les principaux points abordés. Les propos tenus restent anonymes et ont été pris en compte uniquement après validation des concernés.

Démarche d'enquête :

La quasi-totalité des acteurs et organismes contactés ont bien voulu participer à la consultation. La politique environnementale Natura 2000 de l'Union Européenne est globalement bien perçue mais confuse. Quelques acteurs se sont initialement montrés réfractaires à la démarche engagée de par un manque d'information ou de fausses idées. Quelques professionnels voient en Natura 2000 des contraintes supplémentaires qui viennent s'ajouter à un contexte réglementaire déjà chargé à l'heure actuelle.

Suite à l'inscription à l'inventaire des sites, au classement au titre des sites, la loi Littoral, la charte forestière de territoire, le guide des recommandations paysagères, les ZNIEFF, les ENS... la démarche Natura 2000 vient étoffer à nouveau le « mille feuille » réglementaire. Certains acteurs contactés trouvent difficile de s'y retrouver dans l'enchevêtrement de tous ses outils de protection de l'environnement. Le contexte juridique, mélangeant la planification territoriale et la gestion des milieux naturels, est souvent complexe à assimiler.

En résumé, l'outil Natura 2000 est aujourd'hui perçu soit comme une restriction importante des activités économiques, ludiques ou récréatives, soit comme l'occasion de participer activement à la protection des espèces et des habitats par le biais des outils contractuels de gestion (contrats, charte Natura 2000).

Au cours des entretiens individuels, il est apparu une évolution des prises de position chez certains, et surtout une volonté de leur part de s'impliquer et de participer à l'élaboration du Docob.

Position des acteurs vis-à-vis du dispositif Natura 2000

L'application réglementaire de Natura 2000 dans d'autres pays européens a semble-t-il contribué à donner une image erronée de la démarche adoptée par la France. En effet, celle-ci a choisi de privilégier la concertation et la contractualisation pour concilier conservation de la biodiversité et maintien des activités humaines.

Les acteurs concernés par le site sont pour la plupart natifs du pays du bassin d'Arcachon. Il existe un certain décalage entre les « Hommes de terrain », attachés à une identité paysagère qu'ils ont contribué à façonner, qui sont fortement engagés dans la démarche Natura 2000 (quelque soit leur prise de position, pour ou contre le sujet), et une partie de la population issue des migrations récentes, qui connaît peu le site, qui s'intéresse de loin à la forêt. L'évolution des pratiques sociales et des modes de vie induit une méconnaissance, voir une ignorance des spécificités locales de ces forêts, notamment le statut de la forêt privée usagère.

Concernant le périmètre du site, dit parfois « dessiné à tâtons », il interroge certains sur la cohérence de cette délimitation, incluant ou non certaines habitations, excluant ou non des zones naturelles représentatives de la biodiversité locale (craste de Nezer), ou encore englobant à l'état initial qu'une petite partie de la forêt domaniale.

Le Lucane Cerf Volant est une espèce très observée au sein des massifs forestiers de l'Aquitaine. La désignation de ce site Natura 2000 de par la présence de cette espèce surprend et interroge certains acteurs sur la crédibilité de ce dispositif. Il est utile de préciser que cette espèce est en nette diminution sur l'ensemble du territoire européen.

Perception globale du site

En général, la forêt, élément majeur du site, est perçue comme un symbole de nature et en bonne santé. Les forêts dunaires de la Teste de Buch sont perçues comme des éléments naturels préservés aujourd'hui, tandis que le proche littoral est plutôt identifié comme un lieu à connotation touristique et devant être préservé.

La perception du rôle environnemental et social des forêts prédomine sur le rôle de la fonction de production. Ce dernier n'est cependant pas rejeté et la majorité des personnes interrogées pensent que les forêts peuvent remplir tous ces rôles simultanément. En ressort une bonne perception de la multifonctionnalité des forêts. Les opinions évoluent sur l'utilité des forêts comme une ressource locale à usages multiples, la production industrielle de bois et leurs significations comme environnement naturel, comme élément du cadre de vie.

Selon les différents milieux retrouvés sur le site des forêts dunaires, il est souvent proposé des actions spécifiques par entités géographiques et identifiées, comme la frange urbaine de La Teste de Buch, l'Ouest littoral du site, la forêt privée usagère ou encore le long de la Craste.

La forêt privée usagère :

Elle est décrite comme une exception locale et une particularité nationale. C'est un sujet complexe, de par la multitude de propriétaires et d'usagers impliqués, mais aussi du nombre d'associations qui gravitent autour de celle-ci et de leurs points de vue divergents.

Le conflit omniprésent entre les propriétaires et les usagers est né lors de la fin du gemmage dans les années 70, et donc de la disparition progressive des résiniers qui surveillaient et entretenaient la forêt. La fermeture des scieries, les tentatives de cantonnement des droits d'usage, les divers abus (pénétration en propriété privée sans autorisation, mauvais encadrement des prélèvements de bois, prélèvements anarchiques...) ou encore les procédures judiciaires, ont renforcé les discordes. Les positions se sont refermées, laissant peu de place à la discussion. Les conflits se sont durcis au fil du temps, les sentiments personnels prédominant aujourd'hui.

Les textes anciens définissant les droits d'usage apparaissent pour certains obsolètes. Mais tous s'accordent pour considérer que ces privilèges trouvent leur fondement dans le but de l'intérêt général. Ils deviennent également une option essentielle dans une logique de développement durable, tant prônée à l'heure actuelle.

Les demandes et les délivrances de bois d'œuvre au titre des droits d'usage ont considérablement chuté ces 50 dernières années. Si le bois avait autrefois constitué une source majeure d'énergie et un des principaux matériaux de construction, il est maintenant considéré, avec l'arrivée des énergies fossiles et les nouveaux matériaux, comme un produit remplaçable. L'usage du bois fut auparavant une réelle nécessité, il est aujourd'hui utilisé à des fins de restauration, des travaux de « bricolage » (chais, clôture, abris, cabane, escalier...) et très peu destiné à des constructions de maisons, de pinasses. Ce changement de comportements vis-à-vis de la construction, l'évolution des techniques de chauffage et le manque d'une compétitivité économique expliquent sa substitution dans de nombreux domaines.

Au vu du contexte actuel, un regain d'activité d'usage du bois et de la commercialisation de la résine paraît possible pour certains. Le redémarrage d'activités économiques comme le gemmage, le pâturage en milieu humide ou le développement de nouveaux intérêts comme l'apiculture sont des projets qui ont été évoqués. Cependant, avec retenue, ils exposent leurs projets comme devant être développés convenablement et encadrés rigoureusement pour éviter toutes dérives.

Quant à la régénération des peuplements, de nombreuses personnes interrogées constatent que le volume de bois extrait actuellement n'est plus suffisant. Par manque d'entretien, la forêt vieillit et s'asphyxie. La gestion actuelle, qui se résume aux prélèvements de bois de chauffage et de bois d'œuvre, a des conséquences sur la physionomie de la forêt à moyen et long terme, ralentit le processus de régénération et met en péril la survie du massif. Les experts en biodiversité insistent sur l'équilibre à préserver.

Le Chêne, nommé à plusieurs reprises le « chiendent du pin », prend de plus en plus d'ampleur et pourrait à terme faire évoluer la pinède vers un stade de chênaie. L'idée de cette transformation possible bouleverse certains sur le point de vue paysager à court terme, elle inquiète d'autres sur la remise en cause de l'existence du droit d'usage à long terme.

Le consensus obtenu lors de l'élaboration du guide des recommandations paysagères est souvent mis en avant.

Autre source d'inquiétude, les difficultés d'accès et le niveau d'aléa élevé renforcent les risques d'incendie. Les possibilités de sauvetage sont limitées, de nombreux accès pompiers sont encombrés depuis la tempête de 1999. Le réseau téléphonique pose également problème car il ne permet pas de joindre les secours sur tout le territoire. Les départs de feu sont vécus comme des événements traumatisants et des scénarios catastrophiques sont souvent rapportés, du fait d'une forte concentration de population au niveau du site touristique de la dune du Pilat (parkings, campings...).

Biodiversité :

La biodiversité est perçue comme remarquable et constitue une richesse pour le Sud du bassin d'Arcachon. Ce massif est présenté comme bien plus riche que les massifs voisins. C'est la gestion particulière de la forêt privée usagère depuis le Moyen-âge qui est à l'origine du fort intérêt environnemental et patrimonial de cet écosystème.

Certains arbres, des chênes de plus de 500 ans, des pins bouteilles, sont des « monuments » et en font l'originalité. Les cabanes forestières constituent également un élément du patrimoine historique auquel bon nombre de Testerins sont attachés.

La préoccupation de conservation de la biodiversité a amené différents organismes et collectivités, tels le Conservatoire du Littoral, le Département, les Communes, Syndicats et associations, à engager et impulser des actions au travers de plans de gestion. L'application des mesures préconisées n'est cependant pas toujours effective et manque de coordination.

Les projets à venir à proximité ou au sein du site sont bien représentatifs des enjeux économiques et touristiques du territoire, beaucoup sont vigilants face à la pression foncière.

Biocorridor :

Les forêts de Laurey-Pissens-Hermitage représentent une coupure d'urbanisation entre le domaine de Camicas et le reste des massifs forestiers de la commune.

Certains parlent d'une zone d'étranglement déjà bien trop artificialisée pour constituer un véritable couloir, segmentée par la présence d'une voie ferrée, d'une route départementale et d'une piste cyclable. D'autres appuient le fait que ce corridor écologique est une des dernières connexions assurant le lien entre les prés salés Est du bassin d'Arcachon, le domaine de Camicas, la craste de Nezer et les berges du lac de Cazaux.

La pose récente de grillages venant obstruée en partie ce passage suscite une vive polémique.

Urbanisation, tourisme

La périphérie du site est constituée par des zones d'habitation au Nord, le quartier de la Teste centre et celui du Pyla-sur-Mer, et de moindre ampleur au Sud, sur les rives du lac de Cazaux. La croissance de la population et le développement du pourtour du bassin d'Arcachon concourent à une pression urbaine et périurbaine toujours plus forte. Les activités récréatives sont peu nombreuses au sein du site et la fréquentation par un large public y est limitée, excepté le domaine de Camicas. C'est la portion littorale à proximité de la zone d'étude (Dune du Pilat, campings), et les rives du lac de Cazaux qui accueillent le plus de monde en période estivale.

Le site Natura 2000, dont les principaux usages sont liés à l'exploitation des ressources naturelles (sylviculture, extraction de pétrole, chasse...) et qui restent dans l'ensemble traditionnels, est à l'interface de ces zones d'influence.

L'ensemble des milieux naturels du bassin d'Arcachon est déjà soumis à une pression urbaine et à une forte convoitise de promoteurs. La pression démographique et touristique ne fait qu'accentuer la tendance. L'urbanisation galopante et l'éparpillement des constructions coïncident peu à long terme avec les enjeux environnementaux de la commune.

D'un point de vue touristique, la commune offre suffisamment de lieux remarquables au public (les prés salés est, la Dune du Pilat, la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin, l'île des Oiseaux). Le développement de nouvelles activités touristiques n'est pas un besoin primordial en milieu forestier, hormis la viabilité de chemins de randonnées. Mais la fragilité du massif n'est pas compatible avec une fréquentation régulière.

Socialement de plus en plus considérée comme un lieu de récréation, la majorité du massif forestier du site est privée et donc fermée au grand public. Au vu des nombreuses infractions observées (randonnées, rave partie, terrains de paintball...), certains craignent que ne s'exprime un jour l'insatisfaction sur les possibilités actuelles de récréation en forêt. D'autres comptent fortement sur l'information publique et les excursions organisées et guidées pour satisfaire l'appétit des promeneurs et touristes.

Concernant le projet d'extension du golf, il est partagé entre ceux qui voient un projet apportant une plus value à la commune et à cette activité, et ceux qui pensent que cela n'est que pour satisfaire l'appétit d'un petit nombre, au détriment de la fonctionnalité des écosystèmes profitant au plus grand nombre.

Volonté politique :

D'une manière générale, on note une alternance entre les relatifs engagements et désengagements de l'implication des individus, quels qu'ils soient. Il subsiste aujourd'hui une plus forte propension à aller dans le sens de la contestation plutôt que celui de la concertation.

En parallèle, certains élus ont des orientations précises qu'ils mettent en oeuvre, d'autres au contraire préfèrent laisser jouer la « demande » (qui est aussi une forme de politique).

La gestion attendue doit répondre à la fois aux objectifs de protection d'un milieu naturel assez inhabituel voir remarquable, aux objectifs de production de bois et de composante paysagère tout en assurant la pérennité de cette forêt (régénération, défense contre l'incendie). Dans ce contexte, il apparaît difficile de prendre des responsabilités tangibles, d'arriver à un apaisement définitif et un compromis satisfaisant pour tous. »

*Emilie SAUTRET
Chargée de mission Environnement*

ANNEXE 5 : cartes obligatoires et optionnelles

Liste des cartes	Cartes obligatoires	Cartes optionnelles (peuvent être mises en annexes)	Commentaires
Carte de localisation du site	X		Carte de présentation générale commune à tous les sites dans la partie « présentation générale » de Natura 2000 – fournie avec le Docob synthétique
Carte officielle (FSD) des limites du site au 25000ème	X		Carte correspondant à la « fiche d'identité » de chaque site – à réaliser par l'opérateur
Carte de périmètre d'étude à une échelle adaptée (carte de travail du gestionnaire)		X	
Carte du parcellaire (cadastre)		X	
Carte des propriétés du site		X	
Carte des aires protégées sur le site	X		
Carte géologique		X	
Carte topographique		X	
Carte des grands milieux		X	
Carte en lien avec la conditionnalité		X	
Cartes des activités humaines	X		
Carte des habitats d'intérêt communautaire (directive 92/43)	X	X	
Cartes des espèces d'intérêt communautaire (92/43 ou 79/409)	X	X	Une seule carte si le site est désigné au titre des deux directives 92/43 ou 79/409 avec des périmètres identiques
Carte de localisation des espèces remarquables (hors 92/43 ou 79/409)		X	
Carte des grands objectifs de gestion	X		
Carte de localisation des mesures	X		
Carte de l'état de conservation des habitats de la directive (92/43)	X		
Carte de l'état de conservation des espèces de la directive (92/43 ou 79/409)	X		

Les cartes obligatoires et optionnelles sont rattachées à chaque tableau. Seules peuvent être ajoutées les mentions « données non disponibles ». En cas d'indisponibilité momentanée et en attendant leur réalisation par l'opérateur, les cartes obligatoires ne seront pas remplacées par d'autres. Si les cartes obligatoires ne sont pas disponibles dans un premier temps, on doit notifier dans le tableau la mention « Donnée non disponible ». Si malencontreusement il s'avérait que ces cartes ne sont pas adaptées au site il faudrait ajouter la mention « Sans objet » dans le tableau ou dans le texte de synthèse. La liste des cartes (numéro de la carte et titre) est placée en annexes. On doit numéroter toutes les cartes de la manière suivante « carte n°xx » qui renvoie à la liste des cartes placée dans les annexes.

ANNEXE 6 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage

244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites

506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

ANNEXE 7 : Typologie des habitats du site Natura 2000

Type d'unité	Groupement végétal	Classement phytosociologique			Groupe d'espèces caractéristiques	Code PVF	Code CORINE BIOTOPE	Code N2000	Condition d'éligibilité	Intitulé N 2000	Habitats identifiés et cartographiés sur le site
		Classe	Alliance	Association							
3. PELOUSES, PRAIRIES ET OURLETS											
3.2 Pelouses annuelles mésophiles à xérophiles des sols acides et oligotrophes											
E	Pelouses annuelles acidiphiles	Helianthemetea guttati	Thero-Airion?	?	Tuberaria guttata, Aira praecox/Aira caryophylla, Ornithopus sp., Crassula tillaea, Silene gallica, Myosotis ramosissima, Vulpia myuros / V. bromoides	32.0.1.0.3	16.227	[2130*-5] [2150*]	En contexte dunaire	Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	Oui
3.3 Ourlets acidiphiles											
E	Ourlet dunaire héliophile à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse	Melampyro pratensis-Holcetea mollis	Conopodio majoris-Teucrion scorodoniae	Rubio peregrinae-Cistetum salvifoliae	Cistus salvifolius Rubia peregrina Lonicera periclymenum Hedera helix Rosa pimpinellifolia Cytinus hypocistis subsp. hypocistis	41.0.1.0.4	16.226	2130*-4	En contexte dunaire	Ourlets thermophiles dunaires	Non
4. LANDES ET FOURRES											
4.1 Landes											
E	Landes sèches à Ciste à feuille de sauge et Bruyère cendré	Calluno vulgaris-Ulicetea minoris	Cisto salviifolii-Ericion cinereae	?	Ulex europaeus, Erica cinerea, cistus salvifolius	13.0.1.0.1	16,244	4030-4		Landes sèches thermo-atlantiques	Oui (pare-feux)
4.2 Fourrés à grandes Fabacées sur sol acide											
E	Fourré acidiphile mésophile à Ajonc d'Europe et Garance voyageuse	Cytisetea scopario-striati	Sarothamnion scoparii et/ou Ulici europaei-Cytision strati	Rubio peregrinae-Ulicetum europaei (Prunetalia spinosae)	Ulex europaeus, Rubia peregrina, Rubus ulmifolius, Lonicera periclymenum (Cytisus scoparius)	20.0.2	31.85				Oui
E	Lande mésophile à Fougère aigle et Ajonc d'Europe (hors contexte dunaire)	Cytisetea scopario-striati	Sarothamnion scoparii et/ou Ulici europaei-Cytision strati	Plusieurs associations possibles	Ulex europaeus Pteridium aquilinum Holcus lanatus	22.0.1.0.2 et/ou 22.0.1.0.1	31.8				Oui

4.3 Fourrés d'arbustes européens généralement caducifoliés											
M	Fourrés dunaires mixtes	Cytisetea scopario-striati	Sarothamnion scoparii et/ou Ulici europaei-Cytision strati	Plusieurs associations possibles	Rubus sp. Ulex europaeus	22.0.1.0.2 et/ou 22.0.1.0.1	16,252 X 31,8 X 42,81 X 41,5				Oui
E	Faciès de fourré pré-forestier suite à une coupe rase de Pin maritime	Cytisetea scopario-striati	?	?	Rubus sp. Ulex europaeus Quercus robur	57.0.1.0.2	16,252 X 31,8 X 42,81 X 41,5				Oui
E	Fourré dunaire à Chêne pédonculé	Querco roboris-Fagetea sylvaticae	Quercion robori-pyre	?	Quercus robur Ulex europaeus	57.0.1.0.2	16,252 X 41,5 X 31,8	[2180-4 ?]		Arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé ?	Oui
E	Fourré mésohygrophile à Molinie et Bourdaine (hors contexte dunaire)	Crataego monogynae-Prunetea spinosae	(Prunetalia spinosae)	?	Frangula dodonei Molinia caerulea Ulex europaeus	20,0,2	31,8 X 31,13 X 42,81				Oui
5. BOISEMENTS											
5.1 Boiselements sempervirents xérothermophiles (d'affinités méditerranéennes)											
E	Jeune plantation de Pin maritime sur dunes	Quercetea ilicis ?	Quercion ilicis ?	Plusieurs associations possibles	Pinus pinaster	56.0.1.0.1	16,29 X 42,81	2180-2?	En contexte dunaire	Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert?	Oui
E	Plantation de Pin maritime sur dunes (faciès de substitution anthropogène du boisement dunaire à Chêne vert et Pin maritime)	Quercetea ilicis ?	Quercion ilicis?	?	Pinus pinaster Quercus ilex Arbutus unedo Ruscus aculeatus Cytisus scoparius	56.0.1.0.1 ?	16,29 X 42,81	2180-2?	En contexte dunaire	Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert?	Oui
E	Plantation à Pin maritime hors dunes	Quercetea ilicis	Quercion ilicis?	Plusieurs associations possibles	Pinus pinaster	56.0.1.0.1 ?	42,81				Oui
E	Boisement dunaire à Chêne vert et Pin maritime	Quercetea ilicis	Quercion ilicis	Pino-pinastri-Quercetum ilicis	Quercus ilex Pinus pinaster (Arbutus unedo) (Quercus humilis)	56.0.1.0.1	16,29 X 45,33 X 42,81	2180-2	En contexte dunaire	Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert	Oui

5.2 Boisements caducifoliés mésophiles à xérophiles											
C	Boisement acidiphile mésophile à Chêne pédonculé et Chêvrefeuille des bois	Querco roboris-Fagetea sylvaticae	Quercion robori-pyrenaicae	Periclymeno-Quercetum occidentale arenarietosum montanae	Quercus robur Lonicera periclymenum Arenaria montana (Brachypodium sylvaticum) [Erica scoparia] [Ruscus aculeatus] [Ilex aquifolium]	57.0.2.0.1	16,29 X 41,5 X 42,81	[2180-4]	En contexte dunaire	Arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé	Oui
C	Boisement acidiphile mésohygrophile à Chêne pédonculé et Molinie	Querco roboris-Fagetea sylvaticae	Molinio caeruleae-Quercion roboris	Molinio caeruleae-Quercetum roboris	Quercus robur Molinia caerulea Frangula dodonei Potentilla erecta Lonicera periclymenum	57.0.2.0.3	44,9 X 41,5 X 37,2 X 42,81	9190-1		Chênaie pédonculée à Molinie bleue	Oui
5.3 Boisements caducifoliés hygrophiles											
C	Boisement hygrophile à Bouleau pubescent et Osmonde royale	Alnetea glutinosae	Alnion glutinosae	Osmundo regalis-Betuletum pubescentis	Betula pubescens (Alnus glutinosa) (Salix acuminata) Osmonda regalis Carex paniculata Thelypteris palustris	4.0.2	16,29 X 44,9 X 42,81 X 41,5	[2180-5]	En contexte dunaire	Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrières-dunaires	Oui
C	Boisement hygrophile à Aulne glutineux (ou Saule roux) et Osmonde royale	Alnetea glutinosae	Alnion glutinosae	Osmundo regalis-Alnetum glutinosae	Alnus glutinosa Salix acuminata Osmonda regalis Frangula dodonei	4,0,2 4.0.1.0.1	16,29 X 44,9	[2180-5]	En contexte dunaire	Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrières-dunaires	Oui
C	Boisement hygrophile à Saule roux (hors contexte dunaire)	Alnetea glutinosae	Salicion glutinosae	?	Salix acuminata Molinia caerulea	4,0,1,0,1	44.9 X 42.81				Oui

ANNEXE 8 : Bioévaluation des habitats naturels

L'évaluation de la valeur écologique des habitats observés sur le terrain est basée sur la prise en compte de plusieurs critères :

- La typicité : elle correspond à la représentativité des espèces indicatrices de l'habitat telles qu'elles sont citées dans les différentes typologies nationales et régionales (Cahiers d'Habitats Natura 2000, Catalogue des habitats naturels d'Aquitaine du CBNSA),
- La valeur patrimoniale des espèces végétales constitutives de l'habitat.
- La fréquence de l'habitat au niveau national et local (régional et départemental).

Classes d'enjeu	Critères de classement
Majeur	Bonne typicité de l'habitat (plus de 2/3 des espèces indicatrices présentes) Surfaces restreintes de l'habitat aux échelles nationales, régionales et départementales Une ou plusieurs espèces végétales patrimoniales aux échelles nationales et/ou européennes
Fort	Typicité de l'habitat moyenne à bonne (nombre d'espèces indicatrices comprises entre 1/3 et 2/3) Surfaces restreintes de l'habitat aux échelles régionales et départementales Une ou plusieurs espèces végétales patrimoniales aux échelles nationales, régionales et départementales ou plusieurs espèces végétales peu communes aux échelles régionales et départementales
Moyen	Typicité de l'habitat moyenne (autour de 1/3 des espèces indicatrices présentes) Surfaces relativement importantes de l'habitat aux échelles régionales et départementales Flore présente relativement commune Pas d'espèces végétales protégées et/ou quelques espèces végétales peu communes aux échelles régionales et départementales
Faible	Faible typicité de l'habitat (moins de 1/3 des espèces indicatrices présentes) Surfaces importante aux échelles régionales et départementales Pas d'espèces protégées ou peu communes aux échelles régionales et départementales
Très faible	Habitat artificialisé et/ou fortement anthropisé Espèces végétales communes voire exogènes Intérêt écologique très faible

ANNEXE 9 : Bioévaluation de la faune

Au même titre que la flore, l'évaluation de la valeur patrimoniale des taxons recensés, est basée sur l'examen de listes de référence.

		Internationale			Nationale		Régionale	
		Liste Rouge UICN Monde (LRM)	Liste Rouge UICN Europe (LRE)	Directives	Liste Rouge UICN France (LRF)	Autres listes	Liste ZNIEFF (DZ)	Autres listes
Oiseaux		LRM (2008)	-	Directive Oiseaux (Annexe I)	LRF (2011)			(BOUTET et al, 1987 ; Faune Aquitaine, 2010) (COUZI et al, 2010)
Mammifères	(hors chiroptères)		-	Directive Habitats (Annexes II et IV)	LRF (2009)		Liste Vertébrés (CSRPN, 2010)	
Reptiles			LRE (2009)					
Amphibiens			LRE (2009)			-		
Insectes	Lépidoptères rhopalocères		LRE (2010)		-	(LAFRANCHIS, 2000)		
	Odonates		LRE (2010)		-	(DOMMANGET & AL, 2009) (Données INVOD, 1982 – 2007)		(VAN HALDER & AL, 2002)
	Coléoptères		-		-	(BRUSTEL, 2004)	Liste xylophages (CSRPN, 2010)	

Les listes des espèces de faune observées sont présentées dans le corps du rapport.

Bioévaluation de l'avifaune

L'évaluation de la valeur patrimoniale régionale est basée sur la consultation de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine (BOUTET et al, 1987 ; Faune Aquitaine, 2010). L'unité cartographique élémentaire utilisée pour l'Atlas correspond à une maille de 20 X 28,6 km sur le terrain soit 572 km².

Rareté régionale		Critères quantitatifs (Nombre de mailles)	Nombre d'espèces sur le site
OC C	Occasionnel Migrateur hivernant non nicheur ou espèce ne se reproduisant pas chaque année	0 mailles	
TR	Très Rare	Moins de 10 mailles	
R	Rare	Entre 10 et 15 mailles	
AR	Assez rare	Entre 16 et 30 mailles	
PC	Peu commun ou localisé	Entre 31 et 50 mailles	
C	Commun	Entre 50 et 150 mailles	1
TC	Très commun	Plus de 150 mailles	29
INT	Introduit	-	
TOTAL			30 espèces observées

Bioévaluation des insectes

Face au peu de listes de références parues au niveau régional, l'évaluation de la valeur écologique de l'entomofaune a été établie en fonction de documents de référence au niveau national (si disponible). Elle a été complétée par notre connaissance des espèces en Lot-et-Garonne et peuvent présenter un certain degré d'incertitude.

Lépidoptérofaune

La liste et l'évaluation de la valeur patrimoniale régionale des papillons de jour est basée sur la consultation du guide des papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg (LAFRANCHIS, 2000). L'évaluation a été complétée par les fiches descriptives des papillons de l'Annexe IV de la Directive Habitats (MEDD, BIOTOPE, 2007).

Rareté régionale		Nombre d'espèces sur le site
TR	Très Rare	
R	Rare	
PC	Peu commun ou localisé	1
C	Commun	12
TC	Très commun	
INT	Introduit	
TOTAL		13 espèces observées

Coléoptères

L'évaluation de la valeur patrimoniale régionale des coléoptères s'est basée sur la consultation de la liste des espèces déterminantes des ZNIEFF en Aquitaine (CSRPN, 2010).

Rareté régionale		Nombre d'espèces sur le site
TR	Très Rare	
R	Rare	
PC	Peu commun ou localisé	
C	Commun	
TC	Très commun	
INT	Introduit	
TOTAL		0 espèces observées

Odonatofaune

L'évaluation de la rareté au niveau local est basée sur l'Atlas de répartition effectué au niveau national dans le cadre de l'Inventaire des Odonates de France ou Programme INVOD de 1982 à 2004 (SFO, 2007). Il a été utilisé pour identifier les espèces à répartition limitée en France, et en Aquitaine. Enfin, la liste rouge des odonates de France (Document préparatoire) a été consultée (DOMMANGET, 2009).

Rareté régionale		Nombre d'espèces sur le site
TR	Rare	
R	Assez Rare	
PC	Assez commun	
C	Commun	3
TC	Très commun	
INT	Introduit	
TOTAL		3 espèces observées

Bioévaluation de l'herpétofaune

La liste des amphibiens et reptiles et l'estimation de la valeur patrimoniale régionale ont été établies à partir de l'Atlas de répartition des amphibiens et reptiles d'Aquitaine (Berroneau, 2010).

Rareté régionale		Nombre d'espèces sur le site
TR	Très Rare	
R	Rare	
PC	Peu commun ou localisé	1
C	Commun	3
TC	Très commun	1
INT	Introduit	
TOTAL		5 espèces

ANNEXE 10 : Relevés phytosociologiques type par habitat d'intérêt communautaire

Tableau 1 : relevé phytosociologique du boisement acidiphile mésophile à Chêne pédonculé et Chèvrefeuille des bois (2180-4)

Strate	Couvert (en %)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Coefficient d'abondance - dominance
Strate arborée	70			
		<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	4
		<i>Quercus robur subsp. robur</i>	Chêne pédonculé	1
Strate arbustive	60			
		<i>Quercus robur subsp. robur</i>	Chêne pédonculé	3-4
		<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	+
		<i>Ulex europaea subsp. europaeus</i>	Ajonc d'Europe	+
		<i>Erica scoparia subsp. scoparia</i>	Brande	1-2
		<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	2
		<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier	2
Strate herbacée	80			
		<i>Brachypodium sylvaticum subsp. sylvaticum</i>	Brachypode des bois	1
		<i>Cistus salvifolius</i>	Ciste à feuille de sauge	1
		<i>Deschampsia flexuosa subsp. flexuosa</i>	Canche flexueuse	1
		<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendré	+
		<i>Hedera helix subsp. helix</i>	Lierre grimpant	4
		<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	1
		<i>Lonicera peryclimenum</i>	Chèvrefeuille des bois	2
		<i>Melampyre pratense</i>	Mélampyre des près	+
		<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau de salomon	1
		<i>Pteridium aquilinum subsp. aquilinum</i>	Fougère aigle	3
		<i>Quercus robur subsp. robur</i>	Chêne pédonculé	1
		<i>Rubia peregrina subsp. peregrina</i>	Garance voyageuse	1
		<i>Rubus sp.</i>	Ronce	2
		<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	2
		<i>Teucrium scorodonia subsp. scorodonia</i>	Germandré scorodoine	1

Tableau 2 : relevé phytosociologique du boisement dunaire à Chêne vert et Pin maritime (2180-2)

Strate	Couvert (en %)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Coefficient d'abondance - dominance
Strate arborée	80			
		<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	5
		<i>Quercus ilex subsp. ilex</i>	Chêne vert	1
Strate arbustive	60			
		<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier	2
		<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	+
		<i>Erica scoparia subsp. scoparia</i>	Brande	1
		<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	3_4
		<i>Quercus robur subsp. robur</i>	Chêne pédonculé	1
		<i>Ulex europaea subsp. europaeus</i>	Ajonc d'Europe	+
Strate herbacée	40			
		<i>Pteridium aquilinum subsp. aquilinum</i>	Fougère aigle	1
		<i>Teucrium scorodonia subsp. scorodonia</i>	Germandré scorodoine	1
		<i>Hedera helix subsp. helix</i>	Lierre grimpant	1
		<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendré	2
		<i>Cistus salvifolius</i>	Ciste à feuille de sauge	2
		<i>Melampyre pratense</i>	Mélampyre des près	+
		<i>Rubus sp.</i>	Ronce	+
		<i>Rubia peregrina subsp. peregrina</i>	Garance voyageuse	+

Tableau 3 : relevé phytosociologique du boisement hygrophile arrière-dunaire à Bouleau pubescent, Aulne glutineux (Saule roux) et Osmonde royale localisé sur la frange Est du site Natura 2000 (2180-5)

Strate	Couvert (en %)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Coefficient d'abondance - dominance
Strate arborée	70			
		<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent	2-3
		<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	1
		<i>Populus tremula</i>	Tremble	1-2
		<i>Quercus robur subsp. robur</i>	Chêne pédonculé	1-2-3
Strate arbustive	60			
		<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	1-2
		<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier	+
		<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	+
		<i>Prunus spinosa</i>	Prunelier	1
		<i>Quercus robur subsp. robur</i>	Chêne pédonculé	1
		<i>Salix acuminata</i>	Saule roux	2-3
Strate herbacée	80			
		<i>Brachypodium sylvaticum subsp. sylvaticum</i>	Brachypode des bois	1
		<i>Deschampsia flexuosa subsp. flexuosa</i>	Canche flexueuse	1
		<i>Frangula dodonei subsp. dodonei</i>	Bourdaine	2
		<i>Hedera helix subsp. helix</i>	Lierre grimpant	2
		<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	1
		<i>Lonicera peryclimenum</i>	Chèvrefeuille des bois	1
		<i>Melampyre pratense</i>	Mélampyre des près	+
		<i>Molinia caerulea subsp. caerulea</i>	Molinie bleue	1
		<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	2-3
		<i>Phragmites australis subsp. australis</i>	Roseau commun	1
		<i>Pteridium aquilinum subsp. aquilinum</i>	Fougère aigle	+
		<i>Rubia peregrina subsp. peregrina</i>	Garance voyageuse	1
		<i>Rubus sp.</i>	Ronce	2
		<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	1
		<i>Teucrium scorodonia subsp. scorodonia</i>	Germandré scorodoine	1

Tableau 4 : relevé phytosociologique de l'Aulnaie marécageuse arrière-dunaire localisée au Nord-est du site Natura 2000 (2180-5)

Strate	Couvert (en %)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Coefficient d'abondance - dominance
Strate arborée	90			
		<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	5
Strate herbacée	75			
		<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des chartreux	1
		<i>Hedera helix subsp. helix</i>	Lierre grimpant	3
		<i>Lonicera peryclimenum</i>	Chèvrefeuille des bois	1
		<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	2
		<i>Phragmites australis subsp. australis</i>	Roseau commun	1-2
		<i>Rubus sp.</i>	Ronce	3
		<i>Urtica dioica subsp. dioica</i>	Ortie dioïque	1

Tableau 5 : relevé phytosociologique de la pelouse rases annuelles arrière-dunaire (2130-5*)

Strate	Couvert (en %)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Coefficient d'abondance - dominance
Strate herbacée	50%			
		<i>Aira caryophyllea</i>	Canche caryophyllée	1
		<i>Aira praecox</i>	Canche précoce	1
		<i>Carex arenaria</i>	Laiche des sables	+
		<i>Cerastium diffusum</i>	Céraiste diffus	1
		<i>Elytrigia juncea subsp. boreoatlantica</i>	Chiendent à feuilles de jonc	1
		<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	1
		<i>Jasione montana subsp. montana</i>	Jasione des montagnes	1
		<i>Lagurus ovatus</i>	Queue de lièvre	1
		<i>Luzula campestris</i>	Luzule des champs	1
		<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	1
		<i>Solidago virgaurea</i>	Solidage verge-d'or	+
		<i>Teesdalia nudicaulis</i>	Teesdalie à tige nue	+
		<i>Tuberaria guttata</i>	Hélianthème à gouttes	1

ANNEXE 11 : Guide des recommandations paysagères

GUIDE DE RECOMMANDATIONS PAYSAGERES pour la gestion forestière du massif de La Teste de Buch

*Site Classé de la dune du Pilat
et de la forêt usagère de La Teste de Buch*



DIREN Aquitaine
DDAF de Gironde
et le Groupe de travail
« forêt de La Teste »



Décembre 2008 (validé par la CDNPS du 23 mars 2009)

Sommaire

Préambule

- Pourquoi un guide de gestion ?
- Comment a été élaboré ce guide ?
- Quelle valeur a ce document ?

A - Rappel juridiques

- 1 - rappel de la réglementation sylvicole
- 2 - rappel de la réglementation urbanisme
- 3 - rappel de la réglementation Site
- 4 - rappel de la réglementation Natura 2000

B - Considérants fondant les recommandations paysagères

C - Recommandations paysagères

- 1 - règles générales
- 2 - coupes rases
- 3 - gestion du sous-étage
- 4 - éléments paysagers remarquables
- 5 - renouvellement du peuplement
- 6 - éclaircies

D - Modalités d'application

Annexes

- 1 - carte des sites protégés*
- 2 - carte Natura 2000 et ZNIEFF*
- 3 - carte du massif forestier*
- 4 - définition des travaux forestiers*
- 5 - définition des sites*

Préambule

Pourquoi un Guide de gestion ?

Le vaste massif forestier de La Teste de Buch est presque entièrement protégé au titre des sites (voir carte en annexe 1) et comporte respectivement 6288 hectares en Site Classé, et 3575 hectares en Site Inscrit (dont 2032 hectares de forêts domaniales).

Le Site Inscrit de la forêt de La Teste de Buch a été instauré par l'arrêté ministériel du 27 janvier 1978 complété le 1^{er} octobre 1979.

Le Site Classé a été instauré par décret en conseil d'Etat le 28 juin 1994. Il a été classé au titre du « caractère pittoresque » de son paysage, ses limites ayant été définies pour englober l'ensemble paysager cohérent formé par la totalité de la dune vive la plus haute d'Europe et de la vaste forêt avoisinante, élément indispensable qui la met en valeur. Ces limites englobent en particulier l'ensemble privé de la forêt usagère (3860 ha), véritable patrimoine naturel issu d'une histoire et gestion particulière, mais aussi d'autres forêts sur dunes, présentant un caractère paysager très différent des peuplements de pins maritimes de plaine.

Ce massif forestier est dans un espace naturel littoral très sensible et fragile, bénéficiant de diverses protections, sur tout ou partie de sa superficie :

- **Site Classé** en 1994 (monument dunaire le plus haut d'Europe, et forêt usagère) -Opération Grand Site dès les années 1980, et 2^e phase à l'étude, avec création récente d'un Syndicat Mixte - Plus d'1,5 million de visiteurs/an
- **Régime forestier** au titre du Code forestier pour les parties du massif situées en Forêt domaniale de La Teste
- **Zone de préemption** du Conseil général et du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres au titre des Espaces naturels sensibles (ENS), notamment dans les forêts privées de l'Eden
- **Espace boisé classé** au titre du Code de l'Urbanisme (plan local d'urbanisme de La Teste) sur la majeure partie du massif
- **Zone de risques majeurs incendie de forêts** (aléa fort) sur tout le massif renforcés par la proximité des zones urbaines et par la fréquentation touristique
- **Zone de risques majeurs d'avancée dunaire et de recul du trait de côte** sur la frange littorale: PPR (plan de prévention des risques) approuvé par arrêté préfectoral du 31/12/2001
- **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique** : ZNIEFF de type II n° 3658 « Forêt usagère de La Teste de Buch »(4140 ha), ZNIEFF de type I n° 4201 0001 « marais nord-ouest e l'étang de Cazaux » (163 ha), ZNIEFF de type I n° 3612 0000 « Lette de la craste de Nezer » (270ha) - voir carte en annexe 2

- **Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000** n°FR 7200702 « Forêts dunaires de la Teste de Buch » (5 312 ha) - voir carte en annexe 2

La gestion sylvicole n'est pas toujours facile à concilier avec cette sensibilité des lieux et la qualité du grand paysage forestier apprécié des habitants et des touristes. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire de rappeler la réglementation qui s'applique, et de définir des recommandations paysagères spécifiques

Comment a été élaboré ce document ?

Ce document a été élaboré de janvier à décembre 2008 par un groupe de travail constitué à l'initiative de M. Philippe RAMON, sous-préfet d'Arcachon, co-piloté par la DIREN et la DDAF, et rassemblant des représentants de tous les partenaires concernés par ce massif forestier, à savoir :

- **pour l'Etat** : Mme Germaine NIQUEUX (Inspectrice des Sites à la DIREN Aquitaine), M. Bertrand GARREAU (Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement à la DDAF de la Gironde), M. Michel MARTY puis M. Vincent CASSAGNAUD (Architectes des Bâtiments de France au SDAP de la Gironde)

- **pour les collectivités** : Mme PERRIN puis, après les élections de mars 2008, M. Jean-Bernard BIEHLER adjoint au maire de La Teste, représentant légal des usagers testerins ; Mme Michèle DUBOURG, DGA à la mairie de La Teste ; Mme Elizabeth REZER-SANDILLON, adjointe à l'environnement à la mairie de Gujan-Mestras ; M. SERRANO, puis après les élections, M. Jacques CHAUVET, conseiller général du Canton de La Teste

- **pour les forestiers** : Mmes Anne GENEIX et Amélie CASTRO (Ingénieurs au CRPF d'Aquitaine), Mme Christine GOOD (syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest), M. Philippe FOUGERAS (chargé d'études paysage à l'ONF), M. Pierre MARZAT (Syndic des propriétaires de la forêt usagère et Vice-président de l'ASA de DFCI de La Teste), M. Jean-Pierre DUPHIL (Président du syndicat des propriétaires de la forêt usagère)(20),

- **pour les associations** : Mme Françoise BRANGER (Présidente de Bassin d'Arcachon Ecologie), M. Virgile LAUGA (Président de l'ADDUFU, Association de défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère), M. TAFFARD (Président de l'APAPDFU, Association des Propriétaires Ayant-Pins de la Forêt Usagère), M. Jean MAZODIER (Président de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon)

Le groupe a travaillé au cours de 9 réunions, dont une visite de terrain. Il est arrivé à un consensus sur les « considérants » concernant les caractères paysagers spécifiques à conserver tout en tenant compte des impératifs de l'exploitation sylvicole, ainsi que sur l'ensemble des « recommandations paysagères ». Le texte du guide, rédigé par la DIREN et la DDAF, a été mis au point avec l'ensemble des participants.

Quelle valeur a ce document ?

La circulaire ministérielle (MEDD/DNP) du 30 octobre 2000 recommande, pour les Sites Classés faisant l'objet d'un nombre élevé d'actes relevant de l'autorisation préalable, « d'encadrer leur évolution avec l'appui d'un document de gestion destiné à aider les services locaux dans l'instruction des autorisations. » « Un tel document, dépourvu de portée réglementaire, ne limite pas le pouvoir de l'Etat dans la délivrance des autorisations et n'engage pas sa décision, qui doit résulter, aux termes de la loi, d'une appréciation faite au cas par cas de l'impact du projet sur le site »

Donc ce document n'a pas de valeur réglementaire (hormis la 1e partie :« rappel juridique »). Il présente des recommandations paysagères qui n'ont pas valeur d'obligation, mais peuvent permettre une meilleure adaptation des projets au site. Chaque projet de travaux modifiant l'état ou l'aspect du site restera soumis à autorisation ou déclaration spéciale préalable au titre des sites. Toutefois, la prise en compte des recommandations de ce Guide sera examinée attentivement par les services instructeurs, la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et le Ministre chargé des sites ou le préfet de Gironde.

L'autorisation spéciale du Ministre (ou du Préfet, suivant les types de travaux) sera délivrée ou refusée en prenant aussi en compte les critères suivants :

- la compatibilité du projet avec les objectifs du classement du site
- l'impact du projet sur le site
- les précédents, et en particulier les autorisations déjà acquises ou refusées
- les éléments de doctrine énoncés sur la gestion des sites
- les mesures d'accompagnement destinées à améliorer ou à restaurer l'état originel du site

Ce document de cadrage et d'orientation veut être un **document de référence** pour tous les partenaires. C'est un des premiers éléments (avec le « Guide des campings », validé par la CDNPS du 20 mai 2008) du futur « **Cahier d'orientation de gestion** » du **Grand Site** de la Dune du Pilat et de la forêt usagère de La Teste de Buch, qui devrait être réalisé dans le cadre de la 2^e phase de l'OGS.

Ce guide est donc un premier travail de réflexion pour une gestion paysagère de ces forêts en vue d'une meilleure cohérence des travaux sur l'ensemble du massif.

Les recommandations du guide pourront évoluer, être complétées ou approfondies, en fonction :

- **du développement des connaissances** sur les sites, et également de l'expérience de leur mise en œuvre.

- **des prescriptions particulières nécessaires à la prise en compte de la biodiversité** par la gestion forestière, qui ont été abordées dans les limites des compétences du groupe de travail et seront examinées en détail lors de l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) dans le cadre de Natura 2000

Le Site Inscrit sera traité suite à l'étude paysagère qui aura lieu en 2009 sur l'ensemble du massif de La Teste



A - Rappel juridique

Rappel de la réglementation sylvicole

- Textes :** - Code Forestier, et notamment articles L.8, L.9, L.11
- Bailliettes et Transactions régissant le statut de la forêt usagère depuis 1468 et les jurisprudences s'y référant
- arrêté préfectoral du 14 septembre 2006 relatif à divers seuils de surface à fixer en application des articles L9 et L10 du code forestier
- arrêté préfectoral du 11 juillet 2005 portant Règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies

Par ailleurs la réglementation suivante s'applique à toutes les forêts (en sus des dispositions ci-dessous liées au Code de l'urbanisme ou aux Sites Classés) :

- pour les forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable, toute coupe de plus de 10 ha dans des futaies résineuses ou de 5 ha dans les futaies feuillues enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie est soumise à l'autorisation préalable du Préfet dans les conditions fixées par l'article L.10 du code forestier et l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2006.
- les chantiers de coupe ou de débardage dont le volume excède 500 m³ sont soumis à déclaration auprès du service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles, et auprès de la mairie dans les conditions fixées par les articles L 718-9 et R 718-27 du Code rural

Rappel de la réglementation sur l'urbanisme

- Textes :** - Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 130 et suivants, L 146-6 et suivants, L 480-2 à L480-3, L480-12
- arrêté préfectoral du 3 juillet 1978 relatif aux autorisations par catégorie dans les espaces boisés classés à conserver au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme,

En EBC, les coupes sont soumises à déclaration préalable, sauf celles relevant de l'article R130-1 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- l'enlèvement des arbres dangereux, des chablis, et des bois morts
- en forêts publiques, les coupes autorisées dans le cadre du régime forestier
- en forêts privées, les coupes pour lesquelles il est fait application d'un Plan Simple de Gestion agréé ou adhérent à un Règlement Type de Gestion approuvé
- les coupes rentrant dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1978 relatif aux autorisations par catégories

Les demandes de défrichements sont rejetées de plein droit dans les espaces boisés classés.

Les travaux effectués dans les espaces remarquables (loi Littoral) doivent être liés et nécessaires à l'exploitation forestière et avoir un caractère léger au sens de l'article R146-2 du Code de l'urbanisme.

Rappel de la réglementation sur les sites

Textes : - livre III du Code de l'Environnement, et notamment ses articles L341-1 à L341-22

- Décret du 28 juin 1994 portant classement du site de la Dune du Pilat et de la forêt usagère de la Teste de Buch,
- Arrêté ministériel du 27 janvier 1978 complété le 1^{er} octobre 1979 portant inscription du site de la forêt de La Teste de Buch
- arrêté préfectoral du 14 novembre 2005 portant réglementation dans le Site Classé de la dune du Pilat et de la forêt usagère de La Teste de Buch et dans le Site Inscrit de la forêt de La Teste de Buch

Ces textes réglementaires sont complétés notamment par les dispositions suivantes non opposables au tiers :

- Circulaire ministérielle n° 88-101 du 19 décembre 1988, relative à la déconcentration de la délivrance de certaines autorisations dans les Sites Classés
- Circulaire ministérielle n° 90-56 du 12 juillet 1990 portant sur le débroussaillage en site classé,
- Circulaire ministérielle n° 2000-1 du 30 octobre 2000 sur les orientations de la politique des sites,

Dans les Sites Classés, en vertu de l'article L341-10 du Code de l'Environnement, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est soumise à autorisation préalable ministérielle, ou préfectorale suivant les travaux, en général après avis de la CDNPS, faute de quoi, il y a infraction (délit) au Code de l'environnement, passible de verbalisation.

Proposition d'application au cas particulier de la forêt de La Teste :

- sont considérés comme modifiant l'aspect du site : coupes rases, coupes d'éclaircies enlevant plus de 30% du nombre des tiges, et déplacement de chemins existants
- sont considérés comme ne modifiant pas l'aspect du site : dépressages, dégagements, débroussailllements, et coupes d'éclaircies prélevant moins de 30% du nombre des tiges

Remarque : en Site Classé, les **travaux d'urgence avérée** peuvent être réalisés à titre exceptionnel sans qu'ait été poursuivie au préalable la procédure d'autorisation spéciale. Un simple courrier d'information préalable du Préfet est toutefois recommandé, et les travaux doivent être régularisés ensuite sans délais en suivant la procédure normale.

Mise en œuvre de l'article 11 du Code forestier :

- coupes dans le cadre d'un Plan Simple de Gestion ou d'un Plan d'Aménagement Forestier autorisé au titre du Site Classé : les propriétaires peuvent réaliser sans formalités supplémentaires les coupes conformes à un PSG agréé ou un PAF ayant reçu, avant son agrément, l'accord explicite du Ministre chargé des sites, après avis de la CDNPS, de la DIREN et de l'ABF.

Dans les Sites Inscrits, « l'inscription entraîne l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, 4 mois d'avance,

l'administration de leur intention » (art. L341-1 du Code de l'Environnement). Faute de quoi, il y a infraction (délit) au Code de l'Environnement, passible de verbalisation.

Rappel de la réglementation Natura 2000

Textes : - art L. 414-4 et R. 414-19 du Code de l'environnement.
- Directive Habitats - art 6

« Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, doit faire l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. Compte-tenu des conclusions de cette évaluation des incidences,... les autorités nationales compétentes ne marquent leur accord ... qu'après s'être assurées que le plan ou projet ne portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné » (art. 6 de la directive Habitats).

Coupes et PSG dans un Site Classé et en Natura 2000 : lorsqu'une coupe ou un PSG ou un plan d'aménagement sont à la fois en Site Classé et en Natura 2000, et que leur réalisation est de nature à affecter de façon notable ce site Natura 2000, ils doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site



B- Considérants préalables aux recommandations paysagères

Le groupe de travail s'est mis d'accord sur l'ensemble des considérations suivantes, qui sont les **bases communes** à partir desquelles ont été définies les recommandations paysagères.

Considérants relatifs au paysage

Considérant que le massif forestier de La Teste a été protégé pour ses qualités paysagères par décret du 28 juin 1994 créant un Site Classé, et qu'il importe de préserver ces qualités,

Considérant que les **composantes paysagères du site** (hors dune du Pilat) sont les suivantes:

1/ Le premier trait caractéristique du paysage des Sites Classé et Inscrit est son **relief dunaire** directement issu de la position littorale atlantique du massif. Celui-ci se présente comme un vaste moutonnement de dunes anciennes de type barkhanoïde ou récentes de type parabolique, où les revers de dunes très pentus sont occupés différemment par la forêt.

2/ Le second trait spécifique aux Sites Classé et Inscrit est la **diversité de la végétation, créant un effet mosaïque**. Cette diversité s'exprime à plusieurs niveaux :

- essences : le Pin maritime est l'essence dominante, emblématique de ce site, mais non exclusive car suivie par le chêne pédonculé, très présent sur l'ensemble du massif. D'autres espèces d'arbres, notamment feuillues (telles que chênes tauzins, chênes verts, chênes lièges, bouleaux, aulnes) et d'arbustes (tels que arbousiers, houx, prunelliers, aubépines, poiriers sauvages, ...) se rencontrent dans ce massif .

- étaagement de la végétation : la structure forestière est souvent complexe avec plusieurs étages de végétation : une strate mucinale (de mousses) et herbacée, une strate arbustive, une strate arborescente et enfin une strate arborée. Les feuillus sont souvent en sous-étage.

- structure horizontale de la végétation : il existe un effet "mosaïque" de la forêt résultant de la juxtaposition des divers stades de développement forestier, et de différents types de peuplements plus ou moins réguliers composant un paysage évolutif et globalement invariant : en forêt non usagère, la règle est la gestion en futaie régulière caractérisée par un assemblage de peuplements d'âge variés allant de la coupe rase à la futaie adulte ; la forêt usagère se présente globalement comme un continuum forestier de futaie vieillie (au sens sylvicole du terme) ou irrégulière.

- arbres remarquables : la présence significative de pins très âgés et majestueux, sont aussi un élément du paysage renforcé par la taille imposante et la forme particulières d'arbres isolés tant feuillus (chênes) que résineux (pins-bouteilles, pins-bornes)

- dépressions humides (lettres ou lèdes), tourbières et braous (marais forestiers)

En définitive, les forêts du Site Classé se composent d'une mosaïque de formations végétales qui contribue à la richesse paysagère de la forêt de La Teste.

3/ Le troisième trait spécifique du massif de La Teste, en particulier pour sa partie usagère, est constitué par la **nature de la voirie** qui dessert cette forêt : c'est un lacs de chemins qui serpentent entre les dunes, passent en crêtes et mènent à d'anciennes cabanes de résiniers. L'aspect est tout à fait différent du réseau de larges pistes rectilignes du plateau landais.

4/ Le quatrième trait caractéristique est la présence des "**cabanes de résiniers**", héritage du temps où la forêt était habitée par les gemmeurs. Ces cabanes sont au sein de clairières qui, avec les coupes rases de la forêt non usagère, constituent des ouvertures dans le paysage et créent des perspectives.

5/ Un dernier trait du Site Classé, qui le distingue cette fois-ci non plus du reste de la forêt landaise mais des autres sites girondins, est **son étendue** : il s'agit d'un vaste massif forestier de plusieurs milliers d'hectare en continu sans autre occupation du sol que la forêt.

Considérant qu'il y a différentes perceptions paysagères des sites :

- **en vision externe**, la partie forestière du Site Classé est principalement visible depuis le sommet de la dune du Pilat : la mosaïque de peuplements et de vides décrite précédemment se fond en une immensité naturelle ondulée et verte en toutes saisons grâce au pin maritime, avec seulement quelques accrocs ponctuels (exemple : campings au pied de la dune). Ces 3 caractéristiques (la couleur, l'espace uniforme, l'aspect naturel) fondent le paysage. Elles dépendent de la conservation du pin et de l'intégrité des surfaces forestières.

- **en vision interne**, les sites se découvrent surtout depuis les chemins et les quelques routes ouverts à la circulation publique qui la bordent ou la traversent. Dans l'ensemble du massif, la mosaïque de formations végétales et d'habitats, la mixité des essences, contribuent à la richesse biologique et créent un paysage pittoresque changeant.

Considérant que

- **la fréquentation des sites n'est pas uniforme** sur la totalité de leur surface et que, de ce fait, la sensibilité aux modifications du paysage pouvant résulter de travaux n'est pas identique sur toute l'étendue du massif

- **néanmoins le site est indivisible** et la prise en compte du paysage doit s'appliquer à l'ensemble du massif et quel que soit son statut juridique

- **les prescriptions paysagères** doivent conduire à gérer ou maintenir en état de conservation les caractéristiques décrites précédemment qui ont justifié le classement et l'inscription des sites

- **le risque d'incendie de forêt** revêt un caractère particulier dans ce Site Classé du fait de la présence d'un habitat enclavé entre forêt et océan, du grand nombre de visiteurs attirés par la Dune du Pilat, et de l'impact paysager qu'aurait un incendie

Considérants relatifs à la gestion forestière et à l'écologie

Considérant que

- l'importance du **pin maritime** en forêt de La Teste est le résultat de l'action humaine exercée pendant plusieurs siècles pour la production de résine et de bois, mais aussi pour la protection des sols contre l'avancée dunaire

- **en forêt usagère**, la pratique actuelle courante est le prélèvement d'arbres pied par pied et de bois de chauffage, selon l'usage (baillettes et transactions).

- par ailleurs, en forêt usagère (et dans une moindre mesure dans les autres forêts), l'étagement de la végétation, la mixité des essences, la présence d'arbres âgés et parfois morts, l'exploitation de faible intensité sans coupe rase, le renouvellement par régénération naturelle, contribuent à une forte **richesse biologique et écologique** de ce massif.

- de façon plus générale, les conditions naturelles, les contraintes de l'histoire et de l'économie, ont façonné **3 faciès forestiers, soit 3 types d'unités paysagères**, constituant un assemblage particulier des composantes paysagères énumérées précédemment et correspondant globalement aux **3 types de statuts** juridiques que sont : la forêt domaniale, la forêt privée non usagère, la forêt privée usagère (voir carte en annexe 3)

Considérant que

- **des modes de gestion différents** contribuent à maintenir les 3 faciès forestiers, facteurs de diversité paysagère

- **l'exploitation forestière** dans un but de production est légitime

- **la gestion de production** nécessite la réalisation de coupes rases adaptées, avec recépage ou exploitation des feuillus, dépressages et éclaircies

- en sus d'opérations sylvicoles, **des opérations de débroussaillage** peuvent être exécutées en application des obligations légales liées à la prévention des feux de forêts

- **les feuillus ont un rôle** en tant qu'élément paysager, un intérêt en terme de biodiversité, une utilité pour la régulation des parasites du pin maritime, pour la protection contre les incendies de forêt et pour l'amélioration de la qualité des sols

Considérant que

- **les préoccupations paysagères rejoignent ainsi celles de la sylviculture pour maintenir la mixité des essences**, au minimum :

- en assurant une vocation en feuillus aux revers abrupts de dunes et à certaines pentes douces (par exemple, dans les zones de mortalité du pin), ainsi qu'aux lisières
- en assurant la présence du feuillus en sous-étage comme accompagnement du pin

- **la tendance croissante des propriétaires forestiers est de conserver les taillis** ou peuplements feuillus de franc pied à l'occasion des coupes

Considérants sur l'intérêt du guide

Considérant que

- l'étude des projets de coupe ou des plans (simples) d'aménagement par un paysagiste aurait une incidence financière pour les propriétaires qui rend cette solution non généralisable et que par conséquent il est nécessaire de fournir des recommandations aux propriétaires pour l'élaboration de leur projet
- des recommandations paysagères rigides ne conviennent cependant pas à la variété des situations et ce guide peut aider les propriétaires à intégrer eux-mêmes les notions paysagères et les mettre en application dans leur dossier
- l'application de prescriptions paysagère passe par une information adéquate des entrepreneurs forestiers à qui sont confiés la réalisation des travaux par les propriétaires.

Le groupe de travail propose, en cas de travaux, de mettre en œuvre sur l'ensemble du massif forestier de La Teste en Site Classé, les recommandations paysagères ci-dessous.



C - Recommandations paysagères

1- Les règles générales

Chaque plan, PSG (ou demande de coupe) sera accompagné d'une **analyse des enjeux paysagers et environnementaux** (et d'une notice d'évaluation des incidences, si en Natura 2000) dans le contexte de la propriété et du Site Classé .

Les entreprises chargées de l'exploitation seront sensibilisées par le propriétaire à la mise en œuvre des recommandations paysagères

Les chemins existants seront préservés, ou remis en état après exploitation.

Les **pistes d'accès créées** à l'occasion de l'exploitation forestière, seront occasionnelles, non permanentes.

2- Les coupes rases

La taille des coupes rases sera limitée à 10 ha maximum, éventuellement par placettes disjointes et sans limites rectilignes, sauf cas exceptionnel en cohérence dûment justifiée.

Les coupes rases contiguës ou en co-visibilité dans une même propriété seront évitées tant que la régénération n'aura pas atteint une hauteur d'au moins 2,00m. Les coupes rases récentes dans des propriétés limitrophes ou en co-visibilité seront de même prises en compte.

Sur les secteurs « sensibles » de visibilité maximale (le long des routes départementales et des zones urbanisées, et parfois sur les crêtes), les coupes à réaliser le seront de façon progressive, en 2 étapes minimum :

1/ soit par un système de bande-tampon :

- soit en laissant une bande tampon d'au moins 50 m contre la lisière, qui pourra être coupée quand la régénération sera acquise et aura atteint une hauteur d'au moins 2,00m. Les arbres malades pourront être enlevés de cette zone.
- soit en coupant d'abord une zone d'environ 50 m de large, dont la régénération sera assurée avant la coupe du reste du peuplement.

2/ soit par un système de bosquets laissés par place le long des routes, sur les sommets ou sur les lisières, puis exploités une fois la régénération du reste acquise. Ce système permet d'adoucir les transitions entre les parcelles, d'irrégulariser les limites de parcelles ou de fractionner les coupes.

Plus généralement, ces coupes feront l'objet d'une gestion adaptée au cas par cas en prenant en compte le parcellaire, le relief, le fait d'être ou non en bordure d'une route droite ou en courbe, etc

3- La gestion du sous-étage lors des coupes

La diversité des strates végétales participant au paysage, la strate arbustive et le taillis ne seront pas dessouchés pour permettre au sous-étage de repartir après la régénération du peuplement, sauf ponctuellement s'il est gênant pour les travaux. Il pourra être rabattu lors des

entretiens du peuplement pour permettre le développement des jeunes pins qui ont besoin de lumière.

4- Les éléments paysagers remarquables

Les peuplements feuillus installés sur les revers Est des dunes, très pentus, seront conservés et pourront constituer des îlots de vieillissement, et de protection contre l'incendie.

Les feuillus de grandes dimensions seront également conservés à proximité des cabanes (airiaux), des chemins et sur les lisières ainsi que là où leur taille ou leur exposition le justifie. Il est recommandé de conserver des feuillus par îlots ou par pieds isolés.

Les arbres remarquables comme les pins-bouteilles et les pins-bornes seront repérés et conservés. Il est souhaitable de perpétuer la tradition des pins-bornes.

5- Le renouvellement du peuplement

L'objectif est d'assurer la pérennité de la forêt, ses caractéristiques particulières ainsi que son état et son aspect, objet du classement du site. Les peuplements forestiers seront reconstitués dans un délai de 5 ans après la coupe rase, en privilégiant autant que possible la **régénération naturelle**. Dans le processus de régénération, il est conseillé de **conserver un maximum de feuillus**.

6- Les éclaircies

Elles seront **espacées d'au moins 4 ans** dans un même peuplement, sauf événement exceptionnel : tempête, mortalités, incendie, Le taux de prélèvement sera **au maximum de 30%**, et au delà sur justification.



D - Modalités d'application

DEPOT DES DEMANDES

Deux cas se présentent :

- **si le projet de travaux est soumis uniquement à la réglementation des sites**, alors le pétitionnaire doit déposer en Sous-Préfecture d'Arcachon un dossier comprenant les pièces énumérées ci-dessous.
- **si le projet est aussi soumis aux dispositions d'une autre réglementation**, le pétitionnaire doit déposer auprès du service instructeur de cette réglementation le dossier réglementaire accompagné des pièces ci-dessous, qui sera transmis en Sous-Préfecture pour instruction au titre des sites

Rappel : les coupes rases, les coupes d'éclaircies enlevant plus de 30% du nombre des tiges, et le déplacement de chemins existants sont considérés comme modifiant l'aspect du site et sont soumis à autorisation préalable

CONTENU DES DOSSIERS

Les dossiers de demande d'autorisation, pour un plan de gestion ou d'aménagement, ou pour une coupe isolée, devront contenir au minimum les pièces suivantes, utiles à la compréhension du projet et à l'évaluation de son incidence sur le Site Classé :

1. **Un plan de situation** sur carte IGN 1/25.000^{ème} faisant apparaître l'emplacement de la parcelle concernée et les limites du Site Classé.
2. **Un plan cadastral** de la parcelle et/ou de la propriété, avec **localisation des éléments du paysage**, notamment : si possible reliefs principaux ; forêt de pins ; feuillus sur revers de dunes, en lisières ou ailleurs ; arbres remarquables (pins-bornes, pins-bouteilles, chênes de maître, etc...); ruisseaux, mares, marais, zones humides, braous ; cabanes de résiniers ; chemins et bornes ; pare-feux ; barrières, clôtures ; occupation du sol sur les parcelles voisines....
3. **Une notice explicative**, présentant les travaux forestiers et coupes, et les mesures prévues pour leur bonne insertion paysagère, en application du Guide. Si le guide n'est pas respecté sur certains points, la notice devra l'expliquer et le justifier.
 - descriptif des travaux et des modalités de prise en compte du paysage, surtout dans les coupes prévues (localisation, taille, forme...), et pour les éléments remarquables inventoriés
 - si en site Natura 2000 ou à proximité immédiate : évaluation des incidences sur le site
 - si possible bref historique du terrain (travaux déjà autorisés ou refusés, etc...), évocation des autres travaux déjà prévisibles (ampleur , impact à terme sur le site)

Il est recommandé de joindre des photographies (originales ou photocopies couleur de qualité), ou autres documents permettant d'évaluer l'état et l'aspect des lieux avant, et si possible après, les travaux (plans, dessins, photo-montages....).

Remarque : Plan simple de gestion

Il est rappelé aux propriétaires soumis à l'obligation d'avoir un plan simple de gestion pour leur propriété, l'agrément dudit plan au titre de la législation sur les sites, les dispense de formuler des demandes d'autorisation ou des déclarations à l'occasion de chaque coupe prévue dans le plan de gestion (art. L11 du Code forestier).



Contacts administratifs

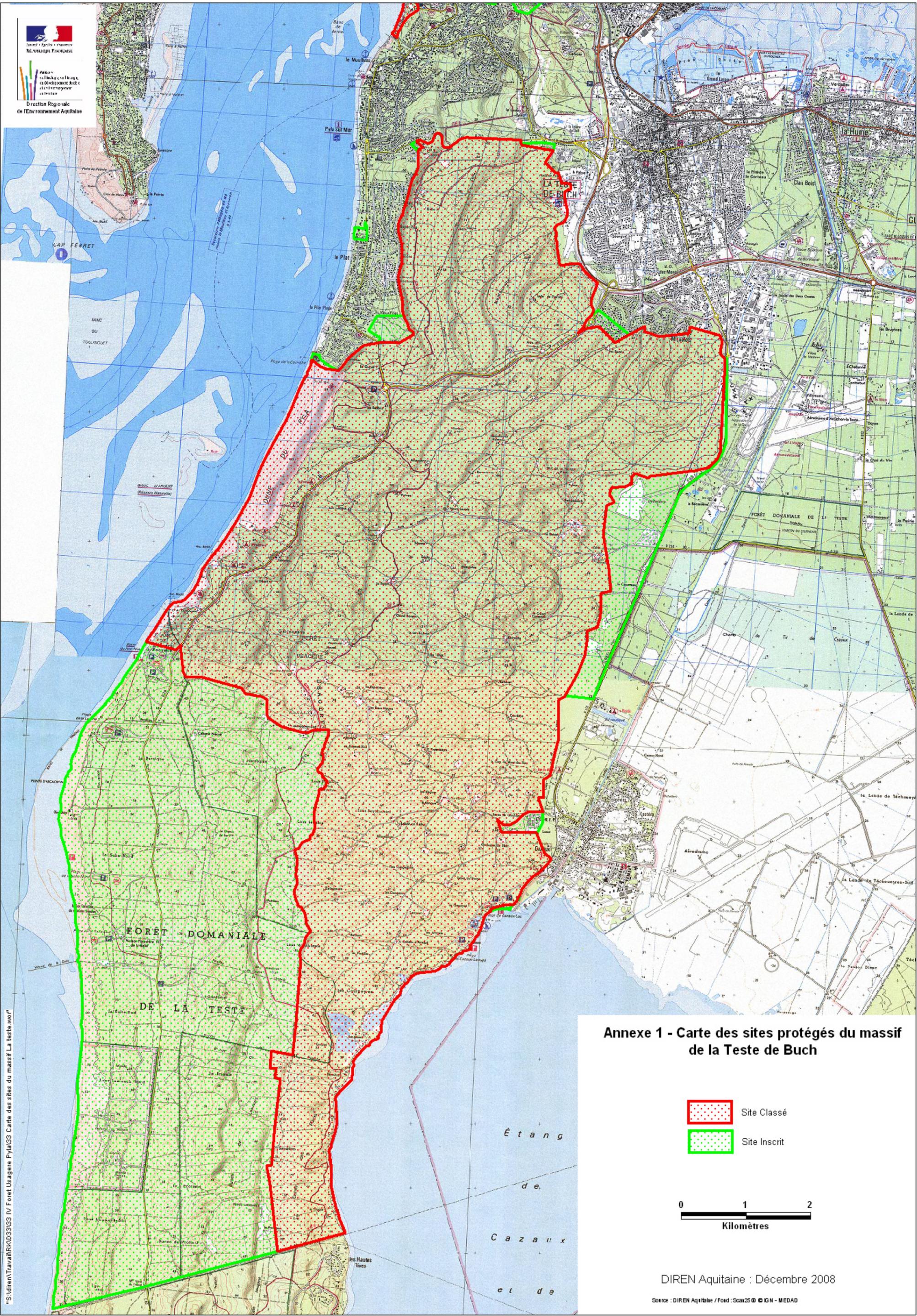
SERVICE	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIE	MESSAGERIE
Mairie de La Teste de Buch	Hôtel de Ville 33 164 LA TESTE DE BUCH	05.56.22.38.78	05.56.54.46.40	mairie@latestedebuch.fr
DDAF Gironde (Service Forêt et Environnement)	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Cité administrative BP50 Rue Jules Ferry 33 090 BORDEAUX cedex	05.56.24.86.49	05.56.24.85.65	ddaf.gironde@agriculture.gouv.fr
DIREN Aquitaine (Inspection des Sites)	Direction Régionale de l'Environnement 95 rue de la Liberté 33 073 BORDEAUX cedex	05.56.93.61.00	05.56.93.61.61	diren@aquitaine.developpement-durable.gouv.fr
SDAP Gironde (Architecte des Bâtiments de France)	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 10 cours de Gourgue 33 000 BORDEAUX	05.56.00.87.10	05.56.79.04.16	sdap.gironde@culture.gouv.fr
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière 6 Parvis des Chartrons 33 075 BORDEAUX cedex	05.56.01.54.70	05.56.51.28.08	bordeaux@crpfaquitaine.fr
ONF Office National des Forêts	Agence interdépartementale Dordogne-Gironde-Lot-et-Garonne 9 rue Raymond Manaud 33 524 BRUGES cedex	05.56.00.64.74	05.56.00.64.70	ag.bordeaux@onf.fr
Préfecture de la Gironde (Bureau de la Protection de la Nature et de l'Environnement)	Préfecture Esplanade Charles De Gaulle 33 077 BORDEAUX	05.56.90.60.60	05.56.90.60.67	prefecture@gironde.gouv.fr
Sous-Préfecture d'Arcachon	Sous-préfecture 55 boulevard du Général Leclerc 33 120 ARCACHON	05.56.22.42.42	05.56.22.42.62	sous-prefecture-arcachon@gironde.pref.gouv.fr



REPUBLIC FRANÇAISE



Direction Régionale de l'Environnement Aquitaine



Annexe 1 - Carte des sites protégés du massif de la Teste de Buch

-  Site Classé
-  Site Inscrit



DIREN Aquitaine : Décembre 2008

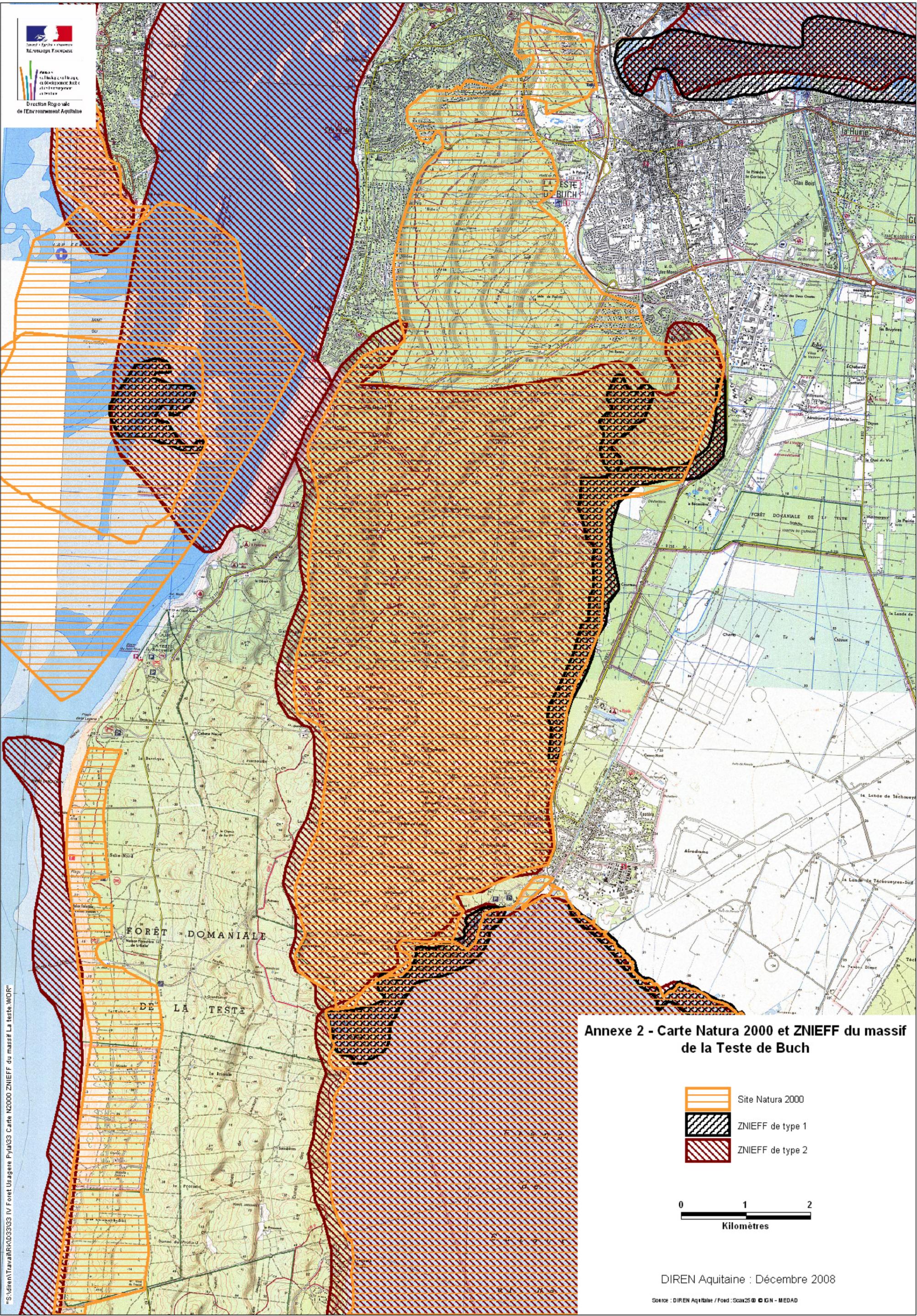
Source : DIREN Aquitaine / Fond : Scat25 © IGN - MEDAD



REPUBLIC FRANÇAISE



Direction Régionale de l'Environnement Aquitaine



Annexe 2 - Carte Natura 2000 et ZNIEFF du massif de la Teste de Buch

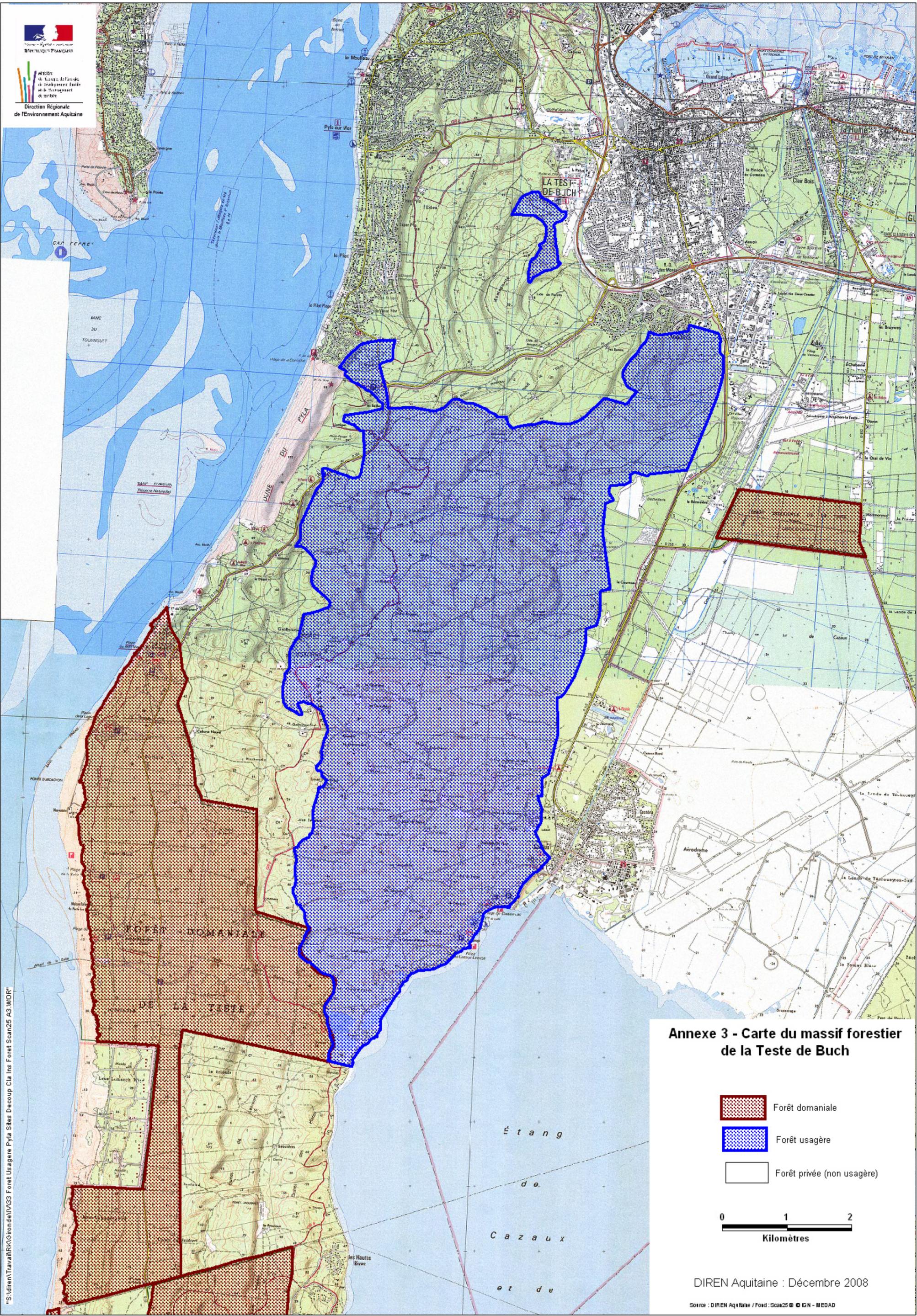
-  Site Natura 2000
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



DIREN Aquitaine : Décembre 2008

Source : DIREN Aquitaine / Fond : Scat25 © IGN - MEDAD

"S:\diren\Travaux\MKAD33033 IV Forêt Usagère Pyla33 Carte N2000 ZNIEFF du massif La Teste.WOR"



Annexe 3 - Carte du massif forestier de la Teste de Buch

-  Forêt domaniale
-  Forêt usagère
-  Forêt privée (non usagère)



DIREN Aquitaine : Décembre 2008

Annexe 4

DEFINITION DES TRAVAUX FORESTIERS

Débroussaillage	Réduction ou affaiblissement de la végétation herbacée et arbustive pour réduire la masse combustible ou limiter la concurrence, sans coupe d'arbres
Dégagement	Opération culturale qui consiste à supprimer ou affaiblir la végétation concurrente pour favoriser le développement des semis ou jeunes plants
Dépressage	Opération culturale qui consiste dans un jeune semis ou une jeune plantation à éliminer les individus en trop grand nombre. Le dépressage ne permet pas l'extraction de produits commercialisables.
Elagage artificiel	Coupe des branches mortes ou vivantes d'un arbre sur pied afin de produire du bois sans nœud. L'élagage se pratique classiquement jusqu'à 3 ou 5 m.
Coupe d'éclaircie d'amélioration	Coupe sélective réalisée dans un peuplement en croissance, en laissant les plus beaux arbres. A la différence du dépressage, les produits d'éclaircie sont généralement commercialisables. Le nombre d'arbres extrait détermine le taux de prélèvement. Le temps moyen s'écoulant entre 2 éclaircies détermine la périodicité. Ces 2 paramètres sont définis en fonction des caractéristiques du peuplement forestier et de l'objectif de gestion fixé pour celui-ci
Coupe sanitaire	Abattage des arbres dépérissant ou morts en vue de limiter l'extension d'un problème sanitaire au reste du peuplement ou en vue de limiter les pertes de valeur sur le bois
Coupe finale	Exploitation des arbres constituant le peuplement mûr. Elle vise à la récolte du bois d'œuvre qui forme le produit principal du sylviculteur tant en volume qu'en revenu. La coupe rase, généralement pratiquée dans la sylviculture du pin maritime, se traduit par l'abattage en une seule fois de tous les arbres sur une surface donnée.

PSG (Plan simple de gestion)

Document de description et de prévision rédigé par un propriétaire forestier pour une durée de 10 à 20 ans. Il définit les objectifs du propriétaire et prévoit l'ensemble des travaux pour chaque parcelle. Sa réalisation est possible à partir d'une surface de 10 ha et devient obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant. Il doit être agréé par le CRPF.

PAF (Plan d'aménagement forestier)

En forêt publique soumise (domaniale ou communale), l'ONF établit des Plans d'Aménagement Forestiers. Ils sont agréés par le Ministère de l'Agriculture.



Annexe 5

DEFINITION DES SITES

Les **Sites Classés et Inscrits** sont des espaces protégés d'importance nationale, concernant des paysages naturels, ruraux, ou bâtis remarquables. Ce sont des servitudes d'utilité publique.

Site Classé	Sites et monuments naturels protégés dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est exceptionnel. Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation. Les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale.
Autorisation spéciale en Site Classé	A titre exceptionnel, une autorisation spéciale de travaux peut être délivrée par le ministre chargé des sites, après avis DIREN, ABF et CDNPS (ou par le préfet pour certains travaux mineurs, après avis de l'ABF, et éventuellement de la DIREN et de la CDNPS).
Site Inscrit	Sites et monuments naturels protégés dont l'intérêt paysager ne justifie pas un classement, mais la surveillance de leur évolution, afin de conserver la qualité des paysages.
Déclaration préalable en Site Inscrit	Pour tout projet de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, le propriétaire doit informer 4 mois avant la réalisation des travaux le préfet, qui consulte l'ABF et, éventuellement la DIREN et la CDNPS. L'ABF émet un avis simple sur les projets (et un avis conforme sur les démolitions). Les travaux d'entretien courant des constructions et des fonds ruraux ne nécessitent pas cette déclaration préalable.
CDNPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, présidée par le préfet, et composée d'élus, d'administratifs, d'associations, et d'experts.
ABF	Architecte des Bâtiments de France, chef du SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), dépendant du Ministère de la Culture.
DIREN	Direction régionale de l'Environnement, dépendant du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. L'Inspecteur des Sites de la DIREN instruit les projets de classement, d'inscription et de travaux. Il dresse procès-verbal en cas d'infraction.

TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES

- ❖ code de l'Environnement - livre III, titre IV, chapitre 1°, articles L 341 - 1 et suivants (ancienne loi du 2 mai 1930)
- ❖ décret n°69-607 du 13 juin 1969
- ❖ décret n°88-1124 du 15 décembre 1988
- ❖ code du Patrimoine - article L.630